

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité



MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES EAUX ET FORÊTS

**POLITIQUE NATIONALE
DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
VISION 2015**

VOLUME I : BILAN –DIAGNOSTIC DE LA LPDA2 (1998-2005)

Juillet 2007

PREAMBULE

Ce document constitue la première partie de la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) qui est constituée des trois (3) volumes ci-après complétés par un **résumé exécutif** qui en est une présentation synthétique des volumes de la PNDA, vision 2015:

- **le volume 1** : Bilan – diagnostic de la LPDA2 ;
- **le volume 2** : Orientations et Axes Stratégiques de la PNDA et,
- **le volume 3** : Plan d'action de la PNDA (document opérationnel).

Le bilan de la LPDA2 est une synthèse d'un ensemble de documents détaillés préparés par des consultants nationaux sous la direction d'un Consultant International, avec la coordination du Bureau Central des Etudes et de la Planification Agricole (BCEPA). Ce document porte sur l'ensemble des objectifs, mesures et actions prévues et/ou réalisées dans différents domaines ou secteurs couverts par la LPDA2.

Ce rapport qui est une partie intégrante de la PNDA, constitue un document de référence et contient, entre autres :

- le bilan des grandes cultures d'exportation de la Guinée ;
- le bilan des principales cultures vivrières ;
- le bilan du sous secteur de l'élevage ;
- le bilan du sous secteur des Forêts et de la Faune
- le bilan diagnostic des Infrastructures et maîtrise de l'eau ;
- le bilan diagnostic des filières oléagineuses ;
- le bilan diagnostic des cultures horticoles ;
- le bilan de la mécanisation, équipements agricoles, sylvicoles et d'élevage ;
- le bilan de la gestion et fertilité des sols ;
- le bilan sur l'approvisionnement en intrants agricoles et insertion du secteur privé ;
- le bilan sur le foncier rural ;
- le bilan de la LPDA2 en matière d'appui aux organisations paysannes ;
- le bilan sur les Organisation des Producteurs ;
- le bilan sur les Services d'informations agricoles ;
- le bilan sur la Réorganisation institutionnelle des Services de l'Etat ;
- le bilan des marchés de produits vivriers, oléagineux, d'exportation et promotion du secteur privé ;
- le bilan sur le genre dans le développement agricole ;
- le bilan de l'analyse économique et financière de la LPDA2 et;
- le bilan sur le Financement Rural.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AAFEX	Africa Agro Export
ACA	Agence pour la Commercialisation Agricole
ADRAO	Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'ouest
AFD	Agence Française de Développement
APEK	Association pour la Promotion Economique de Kindia
ARI	Initiative Africaine sur le Riz
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique
BCEPA	Bureau Central des Etudes et de la Planification Agricole
CAOPA	Centre d'Appui aux Organisations Professionnelles Agricoles
CCG	Compagnie Guinéenne de Coton
CCNEG	Comité de Coordination Nationale des Eleveurs de Guinée
CEDEAO	Communauté Economique de Développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENAFOD	Centre Africain de Formation pour le Développement
CFC	Fonds Commun pour les Produits de Base
CFDT	Compagnie Française de Développement de Textile
CIRAD	Centre International de Recherche Agricole pour le Développement
CNAG	Chambre Nationale d'Agriculture de Guinée

CNSFCC	Comité national de Suivi de la Filière Café
COPBAC	Coopérative des Producteurs de Banane de Coyah
CRG	Crédit Rural de Guinée
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
DNGR	Direction Nationale du Génie Rural
DNE	Direction Nationale de l'Elevage
DNEF	Direction Nationale des Eaux et Forêts
DNE	Direction Nationale de l'Environnement
DPDRE	Direction Préfectorale de Développement Rural et de l'Environnement
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DYNAFIV	Dynamisation des filières vivrières
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EIBC	Enquête Intégrale Budget - Consommation
EIBEP	Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FNPCG	Fédération des Planteurs de Café de Guinée
GTZ	Coopération Allemande au Développement

IER	Institut d'Economie rurale
IITA	Institut International d'Agriculture Tropicale
IRAG	Institut de Recherche Agronomique de Guinée
IRSAT	Institut de Recherche en Sciences Appliquée et Technologique
LPDA	Lettre de Politique de Développement Agricole
LPDE	Lettre de Politique de Développement de l'Elevage
MAEEF	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Eaux et Forêts
MAEFE	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et des Forêts
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
Nérica	New Rice for Africa
ODRIK	Opération pour le Développement Rural Intégré de Kouroussa
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PACE	Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties
PACV	Programme d'Appui aux Communautés Rurales
PADER- HG	Projet de Développement Rural en Haute Guinée
PAFPA	Programme d'Appui aux Filières des Productions Animales
PARC	Campagne Panafricaine de Lutte contre la Peste Bovine
PASAL	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire
PASSAGES	Projet d'Amélioration de la Sécurité de Subsistance et Appui aux Groupements et Structures

PASEL	Programme d'Appui au sous secteur Elevage
PCGK	Projet Coton Gaoual/ Koundara
PDRI- GM	Projet de Développement de la riziculture irriguée en Guinée Maritime
PDRS -II	Projet de Développement de la Riziculture à Siguiri (2è phase)
PGERN	Programme de Gestion des Ressources Naturelles
PNDA	Politique Nationale de Développement Agricole (vision 2015)
PNIR	Programme National d'Infrastructures Rurales
PNSA	Projet National des Services Agricoles
PPCB	Péripneumonie Contagieuse Bovine
PPR	Peste des Petits Ruminants
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRAADEL	Projet de Réhabilitation Agricole et d'Appui au Développement Local du Fouta Djallon
PROCORDEL	Programme Concerté de Recherche Développement en Elevage
PRODABEK	Projet de Développement Agro-pastoral de Beyla - Kérouané
PROFEL	Projet Fruits et Légumes dans les Régions de Kindia et de Mamou
PROMOPA	Projet de Promotion des Organisations professionnelles Agricoles
PRSE	Projet de Restructuration du Secteur de l'Elevage
PSSA	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
RGTA	Réseau Guinéen pour la Traction Animale

SALGUIDIA	Société Arabo Libyenne de Développement Industriel et Agricole
SIGUICODA	Société Sino Guinéenne de Coopération pour le Développement Agricole
SIM	Système d'Information sur les Marchés
SARA	Structure d'Appui aux Réseaux d'Agriculteurs et d'Agricultrices
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle (Ambassade de France)
SNPRV	Service National de la Promotion Rurale et de la Vulgarisation
SNSA	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SNSA	Service National de statistiques agricoles
SOGUIPAH	Société Guinéenne de Palmier et d'Hévéa
SRAE	Service Régional d'Animation de l'Elevage
UBM	Union Boora Malé
UGPK	Union Générale des Producteurs de Kolissoko
UNOPS	United Operations Projects Services
UPCC	Union Préfectorale des Planteurs de Café
UPFGM	Union des Planteurs de fruits de la Guinée Maritime

TABLE DES MATIERES

RESUME	10
I. INTRODUCTION	15
I.1 CARACTERISTIQUES DE L'AGRICULTURE GUINEENNE	15
I.2 JUSTIFICATION DE LA NOUVELLE LPDA	16
II. BILAN DES ACQUIS DE LA LPDA2	19
2.1. RAPPEL DES POLITIQUES ET STRATEGIES DU GOUVERNEMENT	19
2.2. TENDANCES RECENTES DU SECTEUR AGRICOLE	19
2.2.1. CADRE MACROECONOMIQUE DU SECTEUR AGRICOLE	19
2.2.2. CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIMAIRE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	20
2.3. LE BILAN DE LA LPDA2	21
2.3.1. RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET SPECIFIQUES DE LA LPDA	21
2.3.2. EVALUATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DE LA LPDA	22
A- BILAN PAR FILIERE DE PRODUCTION	25
1. ANALYSE DES FILIERES VIVRIERES	25
1.1. Filière riz	25
1.2. Filière maïs	30
1.3. Filière fonio	31
1.4. Filière manioc	31
1.5. Filière banane	31
2. ANALYSE DES FILIERES OLEAGINEUSES	33
2.1. Filière palmier à huile	33
2.2. Filière arachide	34
2.3. Filière anacarde	34
3. ANALYSE DES FILIERES HORTICOLES	35
3.1. Filière ananas	38
3.2. Filière mangue	38
3.3. Filière melon	39
3.4. Filière fraise	39
3.5. Filière biologique	39
3.6. Filière pomme de terre	39
3.7. Filière haricot vert	40
3.8. Filière tomate cerise	40
3.9. Filière oignon	40
3.10. Filière fleurs coupées	41
4. ANALYSE DES GRANDES FILIERES INDUSTRIELLES D'EXPORTATION	43
4.1. Filière café	44
4.2. Filière coton	44
4.3. Filière hevea	45
5. ANALYSE DES FILIERES DE PRODUCTION ANIMALE	45
5.1. Filière viande	46
5.2. Filière avicole (production de chair et œufs)	47
5.3. Filière lait et dérivés	47

5.4. Filière apicole	48
6. ANALYSE DES FILIERES DE PRODUCTIONS FORESTIERES.....	49
6.1. Filière produits de cueillette ou produits forestiers non ligneux.....	49
6.1.1.Filière beurre de karite	49
6.1.2.Filière vin de palme et de ronier	49
6.1.3.Filière produits de chasse.....	49
6.2. Produits forestiers.....	50
6.2.1.Filière bois d'œuvre	50
6.2.2.Filière bois energie	50
6.2.3.Filière bois de service	51
B- EVALUATION DES MESURES TRANSVERSALES.....	51
1. LE MOUVEMENT ASSOCIATIF	51
2. LES INFRASTRUCTURES RURALES ET LA MAÎTRISE DE L'EAU	53
2.1. Pistes rurales.....	53
2.2. Maitrise de l'eau	54
2.3. Infrastructures d'elevage	55
3.LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	56
3.1. Protection et aménagements forestiers.....	62
3.2. Aménagement integre des bassinsversants.....	63
3.3. Appuis institutionnels au sous secteur des forets.....	64
3.4. Fertilité des sols.....	66
3.5. Foncier rural	68
3.6. Gestion des ressources pastorales et integration agriculture elevage.....	69
3.7. Gestion des ressources génétiques animales	64
4.LE FINANCEMENT RURAL	65
5. LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE, LA POLITIQUE DES INTRANTS, DES EQUIPEMENTS ET LE COMMERCE AGRICOLE	66
5.1. Promotion du secteur prive.....	66
5.2. Politique des intrants.....	68
5.3. Mécanisation agricole et transformation agroalimentaire	69
6. L'ANALYSE DE LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'AGRICULTURE.....	69
7. FORMATION AGRICOLE DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS ET DES PRIVES.....	74
8. LA PRISE EN COMPTE DE L'APPROCHE GENRE	75
9. L'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DE L'AGRICULTURE GUINEENNE DANS LE CADRE DE L'ACCES AU MARCHÉ REGIONAL ET INTERNATIONAL.....	78
10. L'ANALYSE DES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR AGRICOLE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LPDAII.....	80
11. LA COORDINATION DES POLITIQUES ET LE DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION.....	82
III. CONCLUSION SUR LE BILAN GLOBAL DE LA LPDA II ET LES REPONSES DU SECTEUR AGRICOLE.....	83

RESUME

1. **L'évaluation de la mise en œuvre de la LPDA2 a montré tout le long de l'analyse du bilan qu'il est globalement positif et ce, malgré une conjoncture économique difficile tant sur le plan national qu'international.** En effet, pendant la période de mise en œuvre de la LPDA2 (1998 – 2005), la croissance du secteur agricole s'est maintenue en moyenne autour de 4 %, ce qui est supérieur au taux de croissance de l'économie nationale d'environ (3,0%) et au taux de croissance de la population (3,1%).

2. **Des progrès importants sont notés en terme d'accroissement de volumes de production en riz et bien d'autres principaux vivriers par rapport aux objectifs opérationnels de la LPDA2 :**

- Riz : 95 % (production de 1.207.956 sur une prévision de 1.272.415 t),
- Maïs : 70,9 % (production de 460.994 t sur une prévision de 894.000 t),
- Fonio : 99,5 % (production de 208.381 t sur une prévision de 381.000 t),
- Manioc : 90 % (production de 968.795 t sur une prévision de 1.662.409 tonnes en l'an 2005).

3. **Au plan des objectifs stratégiques de la LPDA2, les résultats restent mitigés.** Dans le domaine de la sécurité alimentaire, l'augmentation importante des productions vivrières n'a pas permis d'infléchir de façon durable les importations en riz même si l'on a observé des baisses sensibles de près de 50% en 2000 avec 153 000 tonnes d'importation qui a été suivi d'une hausse plus importante de près de 300.000 tonnes en 2004. L'analyse du bilan alimentaire montre également que la part du riz importé dans le disponible total est passée de 44 % en 1995/1996 à 25% en 2000 avant de remonter à 40% sur les 5 dernières années. Principal produit alimentaire du pays, le riz représente 61 à 69 % des disponibilités céréalières. La part des céréales dans les disponibilités totales est néanmoins en baisse (de 54 % en 1995/1996 à 42 % en 2000).

4. **En dépit des efforts d'investissements ayant abouti à l'augmentation des productions vivrières, l'objectif d'autosuffisance ambitionnée en riz en 2005 n'a pas été atteint.** Cette situation est imputable d'une part à l'augmentation de la consommation du riz et d'autre part à la non maîtrise des importations (exonération des importations et réexportations probables dans les pays voisins en crise). La consommation moyenne nationale se situe à environ **92 Kg/hbt/an** contre 82 Kg entre 1996-1999 avec des diversités selon les régions naturelles (126 kg/hbt/an à Conakry, 110 kg en Guinée Maritime et Forestière, 69 kg pour la Moyenne Guinée et 52 Kg pour la Haute Guinée). Pour certains pays voisins comme le Sénégal, la consommation moyenne annuelle du riz est de **72 Kg/hbt** (60 à 80 Kg en ville contre 65 dans les campagnes) tandis qu'au Mali, elle se situe à **42 kg** avec 62 Kg/hbt en ville contre 37 en milieu rural.

5. **L'évaluation des aménagements hydro-agricoles** fait apparaître que les projets instruits pendant la période de mise en œuvre de la LPDA2, ont permis l'aménagement de près de 16 500 ha (8500 ha de bas-fonds, 3000 ha de plaines et 5000 ha de mangrove). En fonction des données disponibles, les taux de réalisation des objectifs opérationnels sont de : 51,71% pour l'aménagement de bas-fonds en travaux neufs ; 108% pour les bas-fonds en amélioration ; 100% pour les plaines côtières et 94,2% pour les plaines intérieures.

6. **Pour ce qui concerne les pistes rurales**, les taux de réalisation atteignent respectivement 25,75% en réhabilitation des pistes, 25% dans l'entretien des pistes, 87,5% dans la réhabilitation des ouvrages de franchissement et 31,6% en construction de grands ponts ruraux.

7. **La riziculture pluviale qui représente 60% des superficies en riz n'a bénéficié que de peu d'investissement.** Les mesures mises en œuvre ont porté essentiellement sur le développement de la recherche sur la riziculture pluviale conduite par l'IRAG. Les programmes de transfert de technologies et de vulgarisation menés par le SNPRV sont centrés sur la diffusion du riz NERICA. Le SNPRV a conduit avec succès un Projet CBSS pour une large diffusion du Riz NERICA. A ce titre, il convient de noter que la Guinée est le pays leader dans la diffusion du NERICA en Afrique ; ce qui augure de bonnes perspectives pour le pays en termes d'appuis financier et technique.

8. Parallèlement, l'IRAG a généré d'autres technologies notamment, la sélection de deux variétés de riz pluvial: la variété locale Paté rouge dont le rendement atteint 1,7 t/ha contre 0,8 t (moyenne nationale) et la variété WABIS 675, introduite de l'ISRA du Sénégal présentant un cycle de 120 jours avec un rendement moyen de 3 t/ha.

9. **Des résultats encourageants ont été obtenus dans l'appui à la transformation et à la commercialisation du riz local, qui ont eu un impact positif sur les revenus notamment des femmes.** Les performances dans le volume commercialisé de riz sont traduites par l'augmentation celui-ci, qui est passé de 10 à 30% de la production nationale grâce à la mise en œuvre de différents projets d'appui à la transformation, à la commercialisation et à la diffusion des informations sur les marchés (marché intérieur et international). il convient de noter que le parc de **décortiqueuses** est passé de **200 en 1997 à environ 1000 unités**. Les fonds de commercialisation octroyés aux Associations des Cautions Mutuelles (ACM) essentiellement pilotées par les femmes, s'élèvent à plus 3 milliards de Francs Guinéens.

10. **Malgré les difficultés macro-économiques, le sous secteur de l'Elevage affiche le meilleur taux de croissance du secteur, avec une moyenne de 4,62 % par an entre 1998 et 2004.**

11. **Le disponible en produits animaux s'est accru de façon significative, mais son accessibilité reste limitée à cause entre autres, de l'inflation.** En termes d'amélioration du disponible en viandes par rapport aux objectifs de la LPDE, on note que le disponible per capita, hors importations de viandes et exportations de bétail sur pied, a évolué de 5,41 kg en 1998 à 6,39 kg/hbt/an en 2004 dépassant les prévisions de la LPDE qui prévoyait en 2004 un disponible de 5,12 Kg/hbt/an. Il s'agit des viandes bovines, ovines, caprines, porcine et cunicoles, la production de chair de volaille ayant apporté un disponible per capita de 0.92 kg. La Guinée est l'un des pays qui a les meilleures performances en Afrique de l'Ouest en termes d'augmentation de la production de bétail et de volaille. Cependant, la majeure partie de cette production est destinée au marché national au moment où la demande en viandes et produits avicoles s'est accrue de manière considérable dans la région ouest africaine ces dix dernières années.

12. En ce qui concerne les volumes importés de ces produits, on a remarqué une tendance à la baisse entre 1995 et 2001. D'un taux de 5,9% de la production nationale de viandes en 1995, les importations ont considérablement chuté et se sont situées à 1,6% de la production nationale en l'an 2001. Ces derniers temps on a constaté une tendance à la hausse des importations qui seraient passées, pour la viande de volaille de 654 tonnes en 2001 à 1.225 tonnes en 2003 et pour la viande bovine, de 94 tonnes en 2001 à 630 tonnes en 2003, représentant ainsi 3% de la production nationale. La Guinée n'exporte pas de viande proprement dite. Cependant, il existerait un important flux d'exportation de bétail sur pieds à destination des pays voisins comme la Sierra Leone et le Libéria.

13. **Pour la promotion des exportations, les mesures et actions mises en œuvre dans le cadre de la LPDA2, n'ont pas permis de relancer durablement les exportations des produits agricoles.** Malgré la création de la Compagnie Guinéenne du Coton (CGC S.A.) en 2000 comme une société de droit privé contrôlée à 85% par le groupe GENIB et à 15% par l'Etat, cette filière est confrontée aux problèmes de financement des activités de production et de commercialisation entraînant la chute de la production du coton avec pour corollaire la baisse des revenus (12 milliards de francs guinéens en 2001 à 3,5 milliards en 2002) des 60 000 familles paysannes qui pratiquent cette spéculation.

14. **Le bilan de la filière café fait apparaître que l'objectif de création de 5000 ha de nouvelles plantations par an n'a pas été atteint** ainsi que les projections d'exportation sur le marché international. Pour les cinq années du projet RC'2, seulement 6000 ha de plantations nouvelles ont été réalisées au bénéfice de 12. 000 planteurs. Toutefois, il a été possible de relancer la culture du café arabica en Moyenne Guinée grâce aux efforts de l'IRAG à travers l'introduction de nouveaux clones adaptés à la région, donnant la possibilité aux planteurs de créer une fédération régionale en charge du développement de cette culture.

15. **Concernant la filière Hévée, le bilan de la SOGUIPAH est largement positif.** En effet, cette société a réalisé 6000 ha de plantations et a construit une usine de traitement de caoutchouc de grande capacité atteignant 2 tonnes équivalentes de caoutchouc à l'heure. Le caoutchouc produit

par SOGUIPAH est un produit de haut de gamme reconnu au niveau international, pour lequel les perspectives du marché international sont plutôt favorables. La culture de l'hévéa a des effets d'entraînement sur près de 30.000 personnes et constitue une opportunité d'amélioration des recettes en devises du pays.

16. Pour les perspectives de cette filière, le Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement, a élaboré un plan de développement sur 12 ans de la société SOGUIPAH qui prévoit la réalisation de 28.160 ha de nouvelles plantations d'hévéa dont 3.000 ha de plantations industrielles et 25.150 ha de plantations familiales. Cette phase d'extension couvrira la Guinée Forestière avec 16.900 ha dont seulement 1.500 de plantations industrielles d'exploitation et la Basse Guinée avec 11.250 ha dont 9.750 ha de plantations familiales.

17. En ce qui concerne les fruits et légumes, l'exportation sur le marché international restent encore timide malgré les importants efforts de promotion menés par le PCEPA. Avec un objectif export de près de 20 000 tonnes de fruits et légumes, les exportations horticoles ont atteint à peine les 5000 tonnes, ceci s'expliquant en partie par l'absence de sociétés internationales (à l'exception de la SIPEF sur la mangue à Fanyé et de la société FIRST PRODUCE de Grande-Bretagne à Kankan), capables de satisfaire aux exigences du marché international. En outre, on a noté l'émergence d'autres cultures à l'exportation telles que la pomme de terre (3000 t exportées au Sénégal et en Gambie, l'anacarde (7000 t n 2004 contre 1500 en 2001), le petit piment (2500 t au Sénégal, Gambie et Mali), le beurre de karité, le melon et la pastèque environ 3000 t par l'AIC en 1999, le haricot vert et la tomate cerise (Société Guinée-Fleurs), etc.).

18. Par ailleurs, il existe de nouvelles opportunités pour la diversification des exportations des produits agricoles grâce aux actions du projet ARCA en cours sur financement de l'USAID et la formulation en cours d'un nouveau « Projet de Développement de la commercialisation et de l'exportation des produits agricoles » au niveau du Ministère du Commerce avec l'appui du Centre International pour le Commerce (CCI) basé à Genève. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre Intégré du Commerce adopté en 2002 par le Gouvernement. Ces projets mettront l'accent sur les produits de diversification tels que le Beurre de karité, l'anacarde, le petit piment, le haricot extra fin, etc.

19. En somme, la Guinée devra profiter de ses avantages comparatifs et développer une stratégie cohérente dans un cadre maîtrisé de libéralisation, porté par le secteur privé en synergie avec l'Administration publique.

20. Des signes tangibles de dégradation des ressources naturelles sont relevés, avec des conséquences néfastes sur l'environnement et notamment, les productions agricoles et animales. En effet près de 80% de l'énergie utilisée dans le pays sont fournis par la biomasse à partir du bois de chauffe et du charbon, occasionnant des dégradations irréversibles sur les ressources naturelles. Cette dégradation est particulièrement remarquable au niveau des zones minières et agricoles. Selon les estimations de la FAO, près de 37 000 ha de forêts disparaissent chaque année. La forêt dense guinéenne a connu un net recul ces dernières années passant de 14 millions d'ha en 1967 à 700 000 ha seulement en 2002 (Guinée-PNUD/FEM, 2002) et qui s'explique par une exploitation forestière abusive, les feux de brousse, le nomadisme agricole, etc. Cette situation a obligé les autorités du pays à prendre des mesures énergiques (arrêt des concessions d'exploitations, renforcement de la réglementation forestière, lancement de campagnes de reboisement, etc.) afin de protéger au mieux l'environnement. Parallèlement des projets de gestion durables de ressources naturelles sont mis en œuvre parmi lesquels on peut citer le Projet « Forêts fortes » qui prévoit le reboisement des centaines d'ha, les deux parcs nationaux (Haut Niger et Badiar) et l'aménagement de 14 bassins versants.

21. Les efforts fournis au cours de la mise en œuvre de la LPDA2 en matière de gestion durable des ressources naturelles notamment les forêts et la faune sauvage, ont permis **des résultats modestes** par rapport aux objectifs opérationnels planifiés. Les principales réalisations portent sur : (i) le reboisement de 16.000 hectares sur 50.000 ha prévus, (ii) la finalisation de 4 plans d'action forestiers préfectoraux sur 8, (ii) l'élaboration des plans d'aménagement de 7 forêts classées sur 12 ; (iv) la mise en place de 333 comités de gestion des feux de brousse, de plus de 124 groupements d'intérêts économique (GIE) pour la valorisation des produits de la biodiversité (beurre de karité, miel, savon, teinture...), la constitution de 137 groupements forestiers et 132 comités de mise en défens des zones fragiles (notamment des têtes de sources, des berges de cours d'eau).

22. Un secteur privé agricole émergent mais dans l'incapacité d'assurer notamment, les fonctions d'approvisionnement et de distribution des intrants indispensables à l'intensification des productions agricoles et animales. Force est de reconnaître que le secteur privé agricole n'a pu satisfaire à la demande solvable en engrais et produits phytosanitaires du pays dont les besoins sont estimés à 50 000 tonnes. Le volume des importations privées a varié entre 1 500 à 3000 tonnes par an, obligeant l'Etat à reprendre les importations du KR-2 en 2006.

23. L'émergence d'un secteur privé agricole en Guinée dans le secteur reste néanmoins confrontée à l'absence d'une politique claire et transparente d'incitation et de promotion des PME, à l'insécurité foncière, à l'indisponibilité de crédits à moyen et long terme, à la faible mécanisation de la production, au faible niveau de rentabilité des spéculations lié en grande partie à une baisse de fertilité des sols.

24. Dans le **sous-secteur de l'Élevage**, des avancées significatives ont été constatées depuis la privatisation de la profession vétérinaire. Ce processus engagé par la LPDA 1, s'est poursuivi au cours de la période LPDA2 à travers : (i) la privatisation de la Centrale d'Approvisionnement Vétérinaire, (ii) l'installation de 5 grossistes répartiteurs de médicaments vétérinaires qui assurent l'approvisionnement de 40 vétérinaires privés installés à travers le pays, (iii) l'octroi de mandats sanitaires à ces vétérinaires privés pour la vaccination contre la PPCB et la PPR, (iv) leur implication dans la surveillance épidémiologique des maladies animales, (v) la mise en place d'une Cellule Technique d'Appui à la Privatisation de la Profession Vétérinaire chargée de mettre en œuvre les activités de privatisation, (vi) la mise en place d'une ligne de crédit déjà opérationnelle à la BICIGUI à l'intention des vétérinaires privés et (vi) la promulgation de 10 textes de lois réglementant l'exercice de la profession vétérinaire.

25. **L'émergence de véritables Organisations Professionnelles dans les sous secteurs de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts constitue un des succès remarquables de la mise en œuvre de la LPDA2.** Cette volonté de promouvoir les organisations paysannes et d'en faire le pivot de l'action rural, a favorisé l'amélioration de la structuration du monde rural dans les différents sous secteurs en passant de 3 000 groupements avec 70 000 adhérents en 1998, à 30 000 groupements avec 900 000 adhérents en 2005. L'ensemble de ces structures de base se sont constituées en Unions, fédérations et Coordinations nationales parmi lesquelles on peut citer : le Conseil National des Organisations Paysannes de Guinée « CNOP-G » pour le sous secteur agriculture, le Confédération Nationale des Eleveurs de Guinée « CONEG » pour le sous secteur de l'élevage et la Fédération Nationale des Professionnelles du Bois pour le sous secteur forestier.

26. Dans ce domaine, les structures d'appui à la professionnalisation rurale ont joué un rôle déterminant : il convient de citer la création des Centres d'Appui aux OP (CAOPA) en tant que structure publique qui sont le plus souvent animée par des ONG spécialisées en la matière telles que la « Structure d'Appui aux Réseaux d'Agriculteurs et d'Agricultrices » en abrégé « SARA », le CENAFOD, l'INADER, l'APEK-Agriculture, l'UGVD, le RGTA-DI, TRIAS, CLUSA, Guinée-44, etc., et qui jouent un rôle dans le renforcement des capacités des producteurs.

27. Quant aux Chambres d'Agriculture, leur rôle s'est renforcé dans la sauvegarde des intérêts des professionnels agricoles (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, etc.). A ce titre, elles jouent un grand rôle d'interface entre les professionnels et les pouvoirs publics tant dans l'élaboration des politiques et stratégies relatives au secteur agricole et rural que dans l'accompagnement des opérateurs dans les fonctions d'approvisionnement en intrants et équipements divers (tracteurs, engrais, semences, motoculteurs, décortiqueuses, etc.) ainsi que dans la résolution des conflits entre agriculteurs/éleveurs.

28. Le secteur rural et agricole a souffert d'un manque de crédit adapté et de financement public consistant durant la période de la LPDA2. En Guinée, il a été constaté chaque année des écarts importants entre les prévisions budgétaires consacrées par les lois de finances successives et leur exécution. De 1996 à 2003, les investissements effectifs ont été de 359 milliards de GNF (179,5 millions de \$EU), contre 1 032 milliards de GNF (516 millions de \$EU), soit une moyenne annuelle de 44,88 milliards de GNF (22,44 millions de \$EU).

29. Les dépenses de fonctionnement pour le secteur ont connu une relative stabilité au cours de la période et se sont situées autour de 22 milliards de GNF (11 millions de \$EU). Le budget global effectivement alloué par an au secteur s'est situé ainsi en moyenne à 65 milliards de GNF (32,5 millions de \$EU). La part consacrée au développement rural sur la période 1999-2003 a

régulièrement baissé pour ne représenter que 8.8% (1999) et 4.4% (2003) en valeur relative. Les montants nets décaissés ont oscillé entre 62 milliards de GNF (2000 et 2002) et 74 milliards de GNF (2001). Ces niveaux démontrent que son financement est en deçà des objectifs de Maputo et de Bamako, qui exigent l'allocation d'au moins 10% du budget des Etats au secteur agricole et rural.

*30. **En conclusion**, il faut espérer que la PNDA continuera à renforcer les capacités des paysans et de leurs organisations afin qu'ils deviennent des acteurs incontournables dans l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté.*

INTRODUCTION

I.1 CARACTERISTIQUES DE L'AGRICULTURE GUINEENNE

1. Située à l'ouest du continent africain, la République de Guinée couvre une superficie totale de 245.857 Km², dont environ le quart est cultivable. Le climat est dans l'ensemble de type tropical semi humide, soudano guinéen, avec une saison pluvieuse de mai à octobre. Il est caractérisé par deux saisons bien distinctes : une saison sèche de 4 à 7 mois et une saison pluvieuse de 5 à 8 mois selon les régions. La pluviométrie varie en moyenne de 1 200 à 4 200 mm par an.

2. Le système de culture dominant est de type traditionnel. Il est basé sur le défriche brûlis et fait appel à une jachère naturelle plus ou moins longue selon les régions. Il s'agit d'une agriculture largement extensive et dominée par les cultures vivrières : céréales et tubercules principalement.

3. Le nombre d'exploitations agricoles est élevé et atteint le chiffre de 840.454. Chaque exploitation fait vivre en moyenne 8 personnes dont 5 actifs. La petite exploitation domine : 64 % des exploitations ont moins de 2 ha et uniquement 4 % s'étendent sur plus de 7 ha. En général, il s'agit d'exploitations peu équipées dans lesquelles les travaux sont exécutés essentiellement par une main d'œuvre familiale utilisant des instruments rudimentaires. La proportion de femmes qui travaillent dans le secteur agricole est légèrement supérieure à celle des hommes : 78,2% contre 49,3 %.

4. Les cultures de rente sont représentées par le coton, le café, les fruits et les légumes. L'élevage tient un rôle essentiel avec plus de 2.876.000 bovins, 846.000 ovins, 1.008.000 caprins, et plus de 59.000 porcins recensés en 2000. Par ailleurs, avec une superficie d'environ 14 400 000 ha (60 % du territoire national) les formations végétales jouent un rôle socio-économique de premier plan et s'intègre, comme l'élevage dans plusieurs systèmes de production.

5. La Guinée dispose de quatre grandes régions agro écologiques du pays :

- **La Basse Guinée ou Guinée maritime** dont les sols sont le plus souvent argileux et assez fertiles (sols de mangrove, localement salés) dans les parties basses de la région ; dans les zones de piémont, la fertilité est plutôt réduite. Le potentiel hydro agricole s'élève à 800 ha de bas-fonds (36 % du potentiel national) et 45 000 ha de plaines (28 % du potentiel national). La Basse Guinée est une région à grandes potentialités agricoles. Sa contribution dans la production agricole nationale de plusieurs produits est très importante comme : l'ananas, la banane douce, l'arachide, la mangue, le riz.
- **La Moyenne Guinée** dispose de 14 % du potentiel national en bas-fonds et de 18 % en plaines. Les activités agricoles se concentrent sur l'élevage dans les piémonts, et sur les productions végétales dans les bas-fonds. La contribution de la Moyenne Guinée dans la production nationale est particulièrement importante pour certains produits comme la pomme de terre, l'oignon, le maïs et le fonio. L'élevage constitue une activité cruciale dans la région et occupe plus de 70% de sa population rurale.
- **La Haute Guinée** : les sols sont riches, en général, et la région dispose d'un important potentiel en eaux de surface et souterraine. La région a une vocation essentiellement agricole. Sa contribution dans la production nationale de plusieurs espèces vivrières et de rente est très importante, (coton, igname, manioc, fonio, arachide, maïs,). Son cheptel bovin représente 34 % du cheptel national, celui des ovins, 25 % et celui des caprins 17 %.
- **La Guinée Forestière** : les sols sont en général ferrallitiques acides peu fertiles. Cependant, des sols bruns jouissant de très bonnes caractéristiques agronomiques se rencontrent sur les sommets des collines. La Guinée Forestière est essentiellement une région à vocation agricole. La quasi totalité du café et l'essentiel de la production du cola et de l'huile de palme du pays sont y produits. Sa contribution dans la production nationale des autres produits

agricoles porte essentiellement sur : le riz, le manioc. l'élevage porcin avec 91 % de l'effectif national, y est important.

I.2 JUSTIFICATION DE LA LPDA2

6. Consécutivement à la mise en œuvre de LPDA1 qui a été adoptée en 1991, le Gouvernement guinéen s'est doté en 1998 d'une Lettre de Politique de Développement Agricole réactualisée intitulée LPDA2. Elle fut approuvée par le Gouvernement en mars 1998 et présentée aux partenaires au développement en octobre de la même année dans le cadre d'une Table ronde des bailleurs de fonds sur le développement agricole organisée par le Gouvernement. Depuis lors la LPDA2 est considérée comme le document de référence pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes, projets et actions visant le développement rural, de même que le cadre privilégié de dialogue entre le Gouvernement et l'ensemble de ses partenaires au développement.

7. La LPDA2 avait pour objectifs politiques stratégiques: (i) assurer la sécurité alimentaire de la population guinéenne à travers une amélioration de la production et de la productivité des exploitations agricoles, une diversification de la production, et une amélioration des circuits de distribution ; (ii) contribuer à la croissance économique et aux recettes d'exportation ; (iii) améliorer les opportunités de revenus des populations et promouvoir les investissements privés dans le secteur rural ; (iv) protéger l'environnement et assurer une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles.

8. Après sept années de mise en œuvre de cette politique, il faut certes l'évaluer par rapport à ses objectifs mais il faut surtout aller au-delà et répondre aux questionnements qui convoquent son adaptabilité par rapport aux mutations politiques, sociales, institutionnelles, économiques et financières considérées aussi bien sous l'angle national qu'international.

9. Le secteur rural en Guinée a subi les effets des évolutions macroéconomiques politique et social de l'économie guinéenne. Sur le plan macroéconomique, l'économie guinéenne reste marquée par la faible mobilisation des ressources intérieures doublée de la rupture fréquente des programmes avec les partenaires au développement affectant ainsi les allocations au secteur rural. Selon le DSRP, la croissance lente de l'économie de l'ordre de 4% par an est liée à l'incapacité de la Guinée à mobiliser plus de 12% du PIB en recettes fiscales, limitant ainsi la capacité à financer les secteurs prioritaires comme l'agriculture. Ainsi le déséquilibre dans les parts affectés à l'agriculture respectivement dans le budget d'investissement (environ 30 %) pour un budget de fonctionnement de l'ordre 5 %, ne contribuent guère à une bonne mise en œuvre d'une politique agricole.

10. La difficulté de mobilisation de l'épargne notamment rurale par les systèmes existants, les faiblesses du système d'intermédiation financière et le coût élevé des taux d'intérêt rendent difficile l'accès au crédit des producteurs et autres opérateurs ruraux. La politique monétaire, bien que caractérisée par le contrôle de l'inflation et la stabilité du franc guinéen par rapport au dollar, se traduit toujours par un coût élevé du crédit (de plus 20 à 30 %) pour le secteur agricole suivant le type de crédit ; ce qui constitue un frein à l'émergence d'un secteur privé dynamique dans l'agriculture.

11. La productivité de la main d'œuvre dans le secteur en Guinée est l'une des plus faibles de la sous région : bien que constituant 85% de la main d'œuvre nationale, elle ne génère en moyenne que 18% seulement du PIB et ce, malgré une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 5%.

12. Le taux de croissance réalisé durant la période LPDA 2 a été d'environ 4% alors qu'au début de la LPDA 2 il était de 4,5%. Cette régression s'expliquerait, entre autres, par les méfaits des incursions rebelles perpétrées en Guinée en 2000 et surtout par la forte dépréciation du franc guinéen par rapport aux monnaies étrangères. Pour atteindre ses objectifs, la LPDA2 préconisait un accroissement du PIB agricole de 6% en 2000 et de 10% en 2005.

13. Le taux de croissance du secteur du secteur primaire connaît une baisse depuis 2001, passant de 6% en 2001 à 2,9% en 2004, soit une baisse relative de plus de 50%. Le taux de croissance

estimé en 2004 se situe à un niveau inférieur au taux d'accroissement démographique qui se situe à 3,1%.

14. La tendance observée au niveau du taux de croissance du secteur agricole se répercute sur sa contribution dans le PIB. Mais si la tendance générale est à la stabilisation de la part du secteur aux alentours de 20% dans le PIB, on note une part plus faible en 2002 par rapport aux années antérieures.

15. La faible performance du secteur agricole provient en grande partie, selon les analyses macro-économiques, de la faible rentabilité des filières agricoles où les exploitations agricoles sont encore de faibles consommatrices d'intrants et où l'agriculture extensive basée sur la petite exploitation traditionnelle reste encore dominante. A cela s'ajoute le coût élevé des intrants, consécutif à l'inflation galopante. La conjugaison de ces facteurs a empêché en grande partie l'application des mesures de politique sous sectorielles. L'analyse du bilan par filière de production permettra de déterminer le niveau d'application des mesures de croissance par sous-secteur et par filière de production.

16. En dehors du sous-secteur de l'élevage, il n'y a aucune source fiable ni durable pour la fourniture des intrants agricoles en Guinée. Très peu d'intrants modernes utilisés dans le secteur rural en Guinée sont fabriqués en Guinée.

17. Selon la F.A.O, les termes du commerce agricole de la Guinée se sont détériorés au cours des dix dernières années, tandis que les importations ont été peu significatives, les exportations ont chuté de 16%.

18. La croissance annuelle moyenne des importations guinéennes de produits agricoles est nettement inférieure à la moyenne de l'Afrique de l'ouest de 9,2%. Les taux de croissance les plus élevés de l'importation en Guinée portent sur les produits alimentaires : le riz brisé, les huiles alimentaires et l'ail malgré une faible de production.

19. La croissance annuelle moyenne des exportations de produits agricoles de l'Afrique de l'ouest est de 7%, tandis que celle de la Guinée a connu une chute de 16%. Seul le café persiste en termes de volumes exportés (près de 16000 t). D'autres produits sont exportés en volumes très faibles : le coton, l'ananas et l'huile de palme.

20. L'une des faiblesses majeures de la LPDA a été de définir une politique nationale de sécurité alimentaire centrée sur l'autosuffisance dans la production de riz. La production rizicole qui repose sur les pratiques traditionnelles est préjudiciable à la gestion des ressources naturelles. Plus de 65% du riz produit en Guinée est cultivé sur les montagnes et causent de graves problèmes écologiques dans les pays voisins, en aval.

21. Bien que le riz local ne représente qu'à peine la moitié de la ration calorifique de la Guinée, la politique alimentaire et le développement agricole tournent essentiellement autour du riz.

22. Un potentiel de développement énorme et mal exploité : le secteur agricole guinéen ne présente relativement que très peu de risques grâce à des précipitations abondantes et des terres arables qui conviennent à une grande variété de systèmes de culture.

23. En dépit du faible soutien au développement du secteur rural, la croissance du secteur agricole a tout de même atteint une moyenne de 4% au cours des cinq années (1997-2002). Au cours des sept dernières années, selon le Service National des Statistiques Agricoles (SNSA), la production agricole a progressivement augmenté tous les ans. La production de coton a été multipliée par huit et la production de mangue a triplé. L'augmentation de la production de plusieurs produits (sorgho/mil, arachides, ignames/taro, pommes de terre, oranges et cacao) a doublé au cours de la même période.

24. Un contexte en mutation : face au processus de globalisation des économies et des échanges qui progresse rapidement, la Guinée est réellement confrontée à un risque de marginalisation croissante si ses principaux secteurs économiques dont essentiellement l'agriculture, ne s'inscrivent pas dans une perspective d'intégration régionale et internationale.

25. A l'horizon 2015, la Guinée comptera plus de 10 millions d'habitants dont vraisemblablement plus de 50% vivront en milieu urbain. La reconquête du marché national des produits alimentaires par les producteurs guinéens semble constituer une option importante des stratégies de développement agricole de la Guinée. Mais la pertinence de cette option n'est pas évidente. Les consommateurs sont avant tout préoccupés d'accéder à une nourriture adéquate et au moindre coût. Ils peuvent être amenés à privilégier les importations alimentaires, si elles sont plus intéressantes que les productions nationales. Par ailleurs les intérêts des producteurs vont vers des stratégies qui minimisent les risques et maximisent les marges de production, ce qui peut les conduire à privilégier les productions destinées à l'exportation.

26. Les pays et les acteurs sociaux sont engagés aux côtés de la Communauté internationale dans les stratégies de lutte contre la pauvreté, dans le cadre des Engagements du Millénaire. Dans un pays où l'agriculture occupe la presque totalité de la population, (les activités agricoles constituent la principale source de revenu avec 79% du revenu total du ménage), il ne peut y avoir de stratégie sérieuse de lutte contre la pauvreté, qui ne traite pas explicitement et prioritairement des questions liées au développement économique de l'agriculture et au développement social des populations qui tentent d'en vivre. Or, à l'évidence, les perspectives du secteur agricole ne peuvent être envisagées à la seule échelle nationale, tant les interdépendances régionales et internationales sont fortes.

27. La lutte contre la pauvreté en milieu rural appelle l'émergence d'un environnement économique, commercial, institutionnel cohérents et incitatifs (financement, accès aux intrants, accès à la formation et à l'information, accès aux résultats de la recherche...) qui sont déterminants pour progresser dans la voie d'un accroissement de la productivité et d'une transformation durable de l'agriculture.

28. Les acteurs économiques et les organisations paysannes se structurent et développent leurs activités à l'échelle nationale et de la région. Ils sont de plus en plus impliqués dans les décisions nationales et régionales. La structuration informelle de réseaux commerciaux qui découlent de dynamiques de certains groupes ethniques du Fouta Djallon, organisés est ancienne mais ont constitué des exemples pour certains réseaux d'opérateurs commerciaux plus formels ou d'organisations paysannes. Ces acteurs, s'ils bénéficient d'un environnement exempt de distorsions des monopoles publics ou privés, sont des vecteurs puissants des dynamiques d'ouverture de l'agriculture guinéenne sur le marché régional et international qui doivent donc jouer un rôle très important dans le processus de concertation mais aussi, dans la négociation

29. L'agriculture guinéenne mobilise le potentiel offert par les ressources naturelles (exploitation « minière»). Les équilibres écologiques qui permettaient de maintenir la fertilité des sols sont rompus dans de multiples situations d'une part sous l'action des hommes confrontés à des densités croissantes (plus de 40 % des cultures pluviales sont situées sur les collines ou montagnes et 30% sur le plateau et les bas-fonds et mangroves sont faiblement exploités), d'autre part en l'absence d'une maîtrise de l'eau. En l'absence d'une transformation radicale des systèmes de production, une part importante des terres est confrontée à une diminution de la fertilité voire à des formes d'aridification.

BILAN DE LA LPDA2

2.1. RAPPEL DES POLITIQUES ET STRATEGIES DU GOUVERNEMENT

30. Dans le cadre du développement économique et social du pays, le Gouvernement a élaboré plusieurs documents de politique et de stratégie sous sectorielle dans la perspective de développement du secteur rural.

31. Il s'agit notamment des documents de politique et de stratégie suivants :

- Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) en 2003;
- Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en 2002;
- Programme -Cadre Genre et développement Agricole (PCGDA) en 2002 ;
- Programme National d'Investissement du Secteur Agricole dans le cadre du NEPAD en 2004 ;
- Stratégie Nationale de Développement de la Petite Irrigation (SNDPI) en 2001;
- Guinée : Vision 2010 en 1998;
- Stratégie Nationale de Développement agricole - Horizon 2010 (1997, réactualisée en 2001 à l'horizon 2015) ;
- Plan stratégique de la recherche agricole guinéenne 1995-2005 ;
- Plan National d'Actions pour l'Environnement et une Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique (2001) ;
- Lettre de Politique de Développement Institutionnel (LPDI) ;
- Lettre de Politique de Développement de l'Elevage (LPDE) en 1998 ;
- d'un document « Stratégies et Plans d'Actions de Développement de l'Elevage à moyen et Long Terme » en 1997 ;
- d'un document « Programme Cadre du Sous-secteur de l'Elevage Horizon 2010» en l'an 2000.

32. Malgré la volonté affichée des autorités guinéennes de doter le secteur rural et ses sous secteurs de documents d'orientations stratégiques, il convient de noter que leur impact sur la sécurité alimentaire des populations s'est avéré limité à cause d'un faible niveau de diffusion, de mise en œuvre et de suivi, mais surtout à cause de leur faible appropriation par les acteurs à la base.

2.2. TENDANCES RECENTES DU SECTEUR AGRICOLE

2.2.1. Cadre Macroéconomique du secteur agricole

33. Les résultats du secteur agricole ont été influencés au cours de la période de la LPDA2 (1998-2005) par un certain nombre de variables macroéconomiques, ainsi que par les programmes de libéralisation des échanges qui ont été mis en place dans le secteur et dans l'ensemble de l'économie. Les principaux facteurs macroéconomiques qui influencent de manière spécifique la production et l'environnement des échanges sont notamment la libéralisation des échanges extérieurs, les mouvements des taux d'intérêt et l'évolution de l'inflation.

34. De 1998 à l'an 2004, le taux de change du dollar des E.-U. par rapport au franc guinéen est passé de 1 232 à 2 466, soit une hausse d'environ 100 pour cent ; ce taux a atteint 4 200 en 2005. Cette situation a été favorable à l'économie par l'accroissement des exportations des produits agricoles mais pénalisante pour la productivité du fait du renchérissement des coûts de production notamment, les prix à l'import des engrais, pesticides et autres matières premières destinées au secteur agroalimentaire.

35. Le taux d'inflation a augmenté, passant de 5,1 pour cent en 1998 à des niveaux à deux chiffres en 2003 et en l'an 2004 (12,9 pour cent et de 17,5 pour cent respectivement). La relance de l'inflation n'est pas de bon augure pour l'économie, car elle crée de l'incertitude, et celle-ci diminue la rentabilité des projets d'investissement et retarde leur mise en œuvre.

36. Le taux moyen de prêt bancaire est un facteur significatif influençant la production du secteur. Le canal de transmission entre ce taux et la production des paysans passe par le crédit que leur

accordent les exportateurs, les institutions de microfinance et les organisations paysannes. Entre 1998 et 2002, le taux bancaire moyen de prêt s'est stabilisé à un niveau très supérieur au taux d'inflation (autour de 19 pour cent contre un taux d'inflation de moins de 7 pour cent). On considère sur cette période, qu'il s'agit d'un taux élevé pour de nombreux exportateurs, organisations paysannes et institutions de microfinance et cela décourage le financement de la production paysanne. Compte tenu de la poussée inflationniste, depuis 2003 le taux d'intérêt n'a cessé. Ainsi, le risque de voir les taux d'intérêt négatifs décourage l'intermédiation financière.

37. Afin de régler la situation relative à l'élévation du risque macroéconomique, le gouvernement compte relancer les réformes structurelles, maîtriser le déficit budgétaire (qui avait progressé de 5,3 pour cent à 7,5 pour cent entre 1999 et 2004 sur la base des engagements et hors dons) et s'attaquer à l'inflation, qui s'accélère depuis 2003 en raison d'une création monétaire excessive, d'une détérioration des revenus provenant de l'exportation de la bauxite et du poids très important du service de la dette extérieure du pays.

2.2.2. Contribution du secteur primaire au développement économique

38. Le secteur primaire qui a contribué pour 18,7 pour cent au PIB nominal en 2004, constitue la principale source de revenus et d'emplois pour près de 54 pour cent des personnes actives (EIBEP). Au cours de la période 1999-04, la croissance en termes réels de ce secteur s'est établi à 4 pour cent en moyenne, supérieure à celle du PIB national (3,1 pour cent), mais elle connaît des variations annuelles importantes en vertu des conditions climatiques. Les agriculteurs constituent l'essentiel de la population pauvre (81 pour cent), même dans le cas des agriculteurs pratiquant des cultures d'exportation. Par conséquent, le développement rural constitue un des axes centraux du DSRP.

39. La Guinée comprend quatre régions naturelles : la Guinée Maritime, la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée Forestière. Le secteur primaire est dominé par l'agriculture, qui a contribué pour 65 pour cent à la formation du PIB nominal de ce secteur en 2003, par l'élevage (19 pour cent), et la forêt (12 pour cent), la pêche ne fournissant qu'une contribution modeste (4 pour cent).

40. Selon les données de l'EIBEP (datant de 2002-2003), les agriculteurs constituaient 54 pour cent de la population totale, dont une forte proportion était engagée dans une production de subsistance et assez peu pour les échanges et le marché. La superficie des terres à vocation agricole est évaluée à environ 7,5 millions d'hectares (35 pour cent du territoire national), dont 3 millions d'hectares sont cultivés, un million en moyenne annuellement. Les superficies inondables sont évaluées à environ 180 000 hectares.

41. Le nombre des exploitations agricoles est de 840 000 dont la superficie moyenne est de 2,03 hectares. Environ 80 pour cent d'entre elles s'adonnent à la riziculture. Le mode d'exploitation est traditionnel en raison de l'utilisation insuffisante d'intrants et d'outils modernes de production (machines agricoles, semences sélectionnées/améliorées, engrais, pesticides). Selon l'EDIC, ceux-ci restent trop chers pour être accessibles aux agriculteurs. Le crédit n'est utilisé que par environ 20 pour cent des exploitations. Le riz, principale culture du pays, domine la production céréalière.

42. Le taux de croissance estimé du secteur agricole dans son ensemble se présente comme de 2001 à 2004 :

Tableau n°1 : Taux de croissance du secteur primaire guinéen de 2001 à 2004

Sous-secteurs du secteur primaire	Taux de croissance (%)			
	2001	2002	2003	2004
Agriculture et chasse	6,7	6,0	2,9	2,8
Sylviculture et forêts	7,3	3	1	3,2
Elevage	3,5	3,8	4	3,2
Pêche	9,7	3,6	3,7	2,4
Total secteur primaire	6,3	5,1	3,5	2,9

Source : Cadrage macro-économique annuel 2004 Provisoire : DNP Mars 2005.

43. Pour atteindre ses objectifs, la LPDA2 préconisait un accroissement du PIB agricole de 6% en 2000 et de 10% en 2005, Le taux d'accroissement du PIB agricole a été d'environ 4% alors qu'en 1999, il s'était situé à 4,5%. Cette régression s'expliquerait par les méfaits des incursions rebelles perpétrées en Guinée en 2000 et surtout par la très forte dépréciation du franc guinéen par rapport aux monnaies étrangères.

44. Le taux de croissance du secteur du secteur primaire connaît une baisse depuis 2001, passant de 6% en 2001 à 2,9% en 2004, soit une baisse de plus de 50%. Le taux de croissance estimé en 2004 se situe à un niveau inférieur au taux d'accroissement démographique qui se situe à 3,1%.

45. Concernant les sous-secteurs, le sous-secteur de l'élevage connaît moins de perturbation, passant de 3,5% en 2001 à 3,2% en 2004. Il a connu le taux de croissance le plus élevé en 2003 avec 4%. Les autres sous-secteurs ont connu de sérieuses perturbations, notamment le sous-secteur agriculture et chasse où le taux de croissance passe de 6,7% en 2001 à 2,8% en 2004, celui de la sylviculture et forêts est passé de 7,3% en 2001 à 3,2% en 2004.

46. Malgré cette situation, le taux de croissance contrasté du secteur agricole dépasse légèrement celui du PIB national selon les estimations macroéconomiques et se situait à 3,8% en 2001, 4,2% en 2002, 1,2% en 2003 et 2,7% en 2004.

2.3. LE BILAN DE LA LPDA2

2.3.1. RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET SPECIFIQUES DE LA LPDA2

47. La LPDA2 a accordé à l'agriculture un rôle moteur dans l'économie nationale avec un objectif de croissance annuel du PIB agricole de 6% en 2005 pour atteindre 10% en l'an 2010.

48. Les objectifs stratégiques de la LPDA2 sont : (i) assurer la sécurité alimentaire de la population guinéenne à travers une amélioration de la production et de la productivité des exploitations agricoles, une diversification de la production, et une amélioration des circuits de distribution ; (ii) contribuer à la croissance économique et aux recettes d'exportation ; (iii) améliorer les opportunités de revenus des populations et promouvoir les investissements privés dans le secteur rural ; (iv) protéger l'environnement et assurer une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles.

49. Au total Neuf Objectifs spécifiques (axes stratégiques) avaient été assignés à la LPDA2 qui sont :

- poursuivre la politique de sécurité alimentaire notamment par l'appui à l'augmentation de la productivité et de la production agricole et rizicole en particulier, la promotion des productions vivrières de substitution et les actions en faveur de la diversification de la consommation alimentaire;
- développer les exportations agricoles et réduire les importations alimentaires en vue de résorber, à terme, le déficit de la balance commerciale agricole. Les progrès déjà sensibles réalisés dans l'accroissement des exportations agricoles (café, coton, fruits et légumes) et la tendance à la baisse des importations alimentaires de ces dernières années justifient cette option;
- favoriser le développement d'un secteur agricole privé dynamique en améliorant les outils de financement ainsi que l'environnement législatif et réglementaire;

- améliorer les infrastructures socio-économiques du monde rural et, notamment, le réseau de pistes rurales, l'hydraulique villageoise, les aménagements hydroagricoles et les marchés ruraux;
- poursuivre la politique de désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation de produits agricoles et de réalisation de travaux et améliorer l'efficacité des services et projets agricoles;
- améliorer la productivité de l'exploitation agricole par une politique d'encouragement à l'utilisation des semences et plants sélectionnés ou améliorés ; des fertilisants et produits de traitement phytosanitaires, ainsi que d'une mécanisation agricole adaptée ;
- développer des activités agricoles à forte potentialité de création d'emplois, essentiellement dans les zones pauvres;
- assurer la protection de l'environnement et promouvoir une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles.

2.3.2. Evaluation des objectifs stratégiques de la LPDA2

2.3.2.1. L'objectif de sécurité alimentaire :

Malgré une augmentation du taux de croissance du secteur agricole, l'objectif d'améliorer la sécurité alimentaire de la population guinéenne n'a pas été atteint

50. Malgré les investissements importants alloués au secteur agricole et rural et en dépit des conditions agro-climatiques favorables dont jouit la Guinée, la situation alimentaire et nutritionnelle ne cesse de se dégrader. Selon la FAO, la Guinée fait partie des Pays à Faible Revenu et à Déficit Vivrier et est classée à l'échelle 4 qui en compte 5. Ainsi des études récentes conduites dans le cadre du profil de pauvreté (QUIBB, 2002/03) et de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) en 2003 ont mis en évidence la dégradation de la situation alimentaire et nutritionnelle. Ainsi il apparaît que la proportion de la population qui souffre de faim et de malnutrition est passée de 25% en 1992 à 34% entre 1997-2000 et qui varie entre 44 et 85% en 2002/2003¹. Parmi les 85% de la population ayant des difficultés à se nourrir, 7% en ont régulièrement, 22,8% en ont souvent, 43,2% rencontrent quelques fois des difficultés alimentaires et 12% en ont rarement. La sous-alimentation est plus accentuée en milieu rural. En effet, 90% des personnes souffrant de faim et de malnutrition vivent en milieu rural dont 36,2% des ménages sont confrontés à une malnutrition sévère. Les régions les plus touchées sont : N'Zérékoré (54,2%), Kankan (42%) et Faranah (38%).

51. L'incidence de la pauvreté en milieu rural est plus élevée, avec près de 56% de pauvres dont 36,5% vivent dans une pauvreté extrême les mettant dans une incapacité d'assurer une alimentation saine et nutritive. Les régions les plus touchées sont celles de N'Zérékoré (66,7%) et de Faranah (61,6%). Ces taux sont loin des objectifs du DSRP et de ceux du millénaire.

52. Cependant la disponibilité alimentaire per capita est restée stable au cours des 30 dernières années avec environ 2 220 kilocalories par personne et par jour contre une norme admise de 2400 kilocalories. Si la production nationale suffit à couvrir la demande de nombreux produits, on relève des déficits relativement importants en ce qui concerne les produits alimentaires de forte consommation comme le riz (25%), les produits de la mer (19%) et les produits laitiers (20%).

53. Par rapport aux objectifs de production de la LPDA2, l'évaluation des productions vivrières pour la période de 1998 à 2005 montre que des progrès ont été réalisés comme suit :

- Riz : 95 % (production de 1.207.956 sur une prévision de 1.272.415 t) ;
- Maïs : 70,9 % (production de 460.994 t sur une prévision de 894. 000 t) ;
- Fonio : 99,5 % (production de 208.381 t sur une prévision de 381. 000) ;
- Manioc : 90 % (production de 968.795 t sur une prévision de 1.662.409 tonnes en l'an 2005).

¹ Il s'agit des résultats de l'enquête sur les indicateurs de base (QUIBB/SRP) réalisée en 2002/2003 par le ministère du Plan

54. Ainsi selon les estimations du SNSA les productions relatives à ces cultures ont augmenté : la production de patate douce et de taro a augmenté de près de 68% entre 1998 et 2002, la production de mil a connu une augmentation de 11% entre 1998 et 2003 et la production de sorgho s'est accrue de près de 6% de 1998 à 2004. Toutes ces productions ont été obtenues sans aucune mesure d'intensification mise en œuvre, cela dénote d'un accroissement des superficies.

L'augmentation de la production est due essentiellement à l'accroissement des superficies cultivées.

55. A l'échelle du pays l'évolution de la production enregistrée est due essentiellement à l'augmentation des superficies cultivées. Elles augmentent d'année en année. Les taux d'accroissement de 1991 à 2002 dépassent 37 % pour le riz, 15 % pour le maïs, 9 % pour le fonio, 68 % pour l'arachide et 153 % pour le manioc. Selon le SNSA les rendements ont ainsi évolué : pour le riz : de 1,38 t/ha entre 1991 à 1995 à de 1,4 à 1,5 t entre 1997 à 2001, le maïs : de 1 à 1,1 t/ha, l'arachide : de 0,8 t à 1,2 t/ha, le fonio : de 0,6 t à 0,9 t/ha, le manioc : de 6,5 à 15 t, la patate douce : de 4 à 17 t, la pomme de terre : de 7,5 à 15 tonnes.

56. Cependant force est de constater que les objectifs de promotion de la consommation de produits de substitution autres que le riz n'ont pas été atteints parce que l'on observe une évolution de la consommation du riz par rapport à un objectif LPDA2 de réduction à 83 Kg en 2005. La consommation des autres produits vivriers est en baisse représentant respectivement 9% pour le maïs, 8% pour le fonio et de 38% pour le manioc sec.

57. L'analyse du bilan alimentaire confirme que le riz est le principal produit alimentaire du pays puisqu'il représente 61 à 69 % des disponibilités céréalières. La part des céréales dans les disponibilités totales est en baisse (de 54 % en 1995/1996 à 42 % en 2000). Ce qui dénote que la consommation des autres cultures vivrières, notamment les tubercules est en hausse. La part du riz importé dans le disponible total de riz est passée de 44 % en 1995/1996 à 25% en 2000 avant d'atteindre les 40% en 2003.

58. Quant à la consommation alimentaire per capita, les études récentes menées par le Projet Dynamisation des filières vivrière, la moyenne nationale se situerait à 92 Kg/hbt en 2005 contre 82 Kg entre 1996-99. Cependant on constate des disparités entre la capitale et les régions naturelles. A Conakry, elle culmine à 126 kg/hbt/an et se situe environ autour de 110 kg/hbt/an en Guinée Maritime et en Guinée Forestière. Par contre pour la Moyenne Guinée et la Haute Guinée, où les régimes alimentaires plus diversifiés existent, cette consommation se situe respectivement de 69 à 52 kg/hbt/an.

59. **La stabilité des approvisionnements alimentaires pose également problème.** En effet, bien que les disponibilités soient relativement importantes, la prédominance des méthodes traditionnelles de récolte, de stockage/conservation et de transformation engendrent des pertes post récoltes considérable (riz : 10%, maïs : 15-20%, racines et tubercules : 20- 45%, fruits et légumes : 30-60%). En outre, les conditions d'écoulement des produits agricoles entre les zones de production et de commercialisation demeurent précaires. Les activités de transformation et de conservation des produits agro-alimentaires sont encore très peu développées. La transformation artisanale est essentiellement du ressort des femmes, organisées en groupements et associations en milieu rural et urbain. Elle concerne quelques technologies alimentaires très limitées dans le temps et dans l'espace avec de nombreuses difficultés liées au manque d'équipement adéquats et de compétence des acteurs. La conservation est surtout confrontée à des problèmes d'infrastructures et de compétence dans la conduite des opérations techniques et de gestion des stocks. La stabilité des approvisionnements en produits périssables comme ceux de la mer des zones côtières vers les zones continentales s'avère très faible.

Plus que la disponibilité, l'accessibilité constitue en Guinée l'obstacle le plus sérieux à la garantie de la sécurité alimentaire des ménages.

60. La crise du riz observée en 2004 a aggravé les conditions d'accès à cette denrée de base. Les revenus des ménages continuent de baisser en terme réel du fait de l'inflation galopante et la plupart

d'entre eux ont dû renoncer à une partie de leurs consommations, plaçant ainsi les plus défavorisés dans l'impossibilité de s'offrir une alimentation de base suffisante. A cela s'ajoutent les contraintes d'accessibilité physique marquées par la dispersion géographique de la production, l'enclavement ainsi que l'inorganisation des filières de distribution et de commercialisation.

- ***L'objectif de diversification alimentaire à travers la promotion d'autres cultures vivrières traditionnelles comme la patate douce, le taro, le mil et le sorgho n'ont pas fait l'objet de mesures spécifiques d'incitations :***

61. Ainsi selon les estimations du SNSA les productions relatives à ces cultures ont augmenté : la production de patate douce et de taro a augmenté de près de 68% entre 1998 et 2002, la production de mil a connu une augmentation de 11% entre 1998 et 2003 et la production de sorgho a s'est accrue de près de 6% de 98 à 2004. Sans aucune mesure d'intensification mise en œuvre cela dénote d'un accroissement des superficies.

- ***Le combat mené pour développer les filières de substitution du riz a été faible en termes de ressources techniques, matérielles et financières consenties.***

62. Dans l'ensemble les objectifs de promotion de la consommation de produits de substitution autres que le riz n'ont pas été atteints parce que l'on observe une évolution de la consommation du riz dans la ration alimentaire passant de 82 % (1996-99) à 92% à 2005 par rapport à un objectif LPDA2 de réduction à 83 % en 2005. La consommation des autres produits vivriers est en baisse représentant respectivement 9% pour le maïs, 8% pour le fonio sauf pour le manioc et de 38% pour le manioc sec.

63. Bien que les données relatives aux importations de farine, de blé, d'huiles alimentaires et de sucre soient à la baisse en 2004, la tendance générale pendant la période LPDA2 a été à la hausse. Les importations de blé sont passées de 54.000 tonnes en 1998 pour remonter à 110.000 tonnes en 2003 pour se situer à 79.000 tonnes en 2004. Quant aux huiles alimentaires, elles ont été de 20.000 tonnes en 1998 pour se situer à 31.000 tonnes en 2003 et 22.000 tonnes en 2004. En ce qui concerne le sucre c'est en 2002 que son importation a atteint leur pic en se situant à 103.000 tonnes contre 61.000 tonnes en 1998.

64. Quant à la consommation alimentaire per capita, les études récentes menées par le Projet Dynamisation des filières vivrière, la moyenne nationale se situerait à 92 Kg/hbt en 2005 contre 82% entre 1996-99. Cependant on constate des disparités entre la capitale et les régions naturelles. A Conakry, elle culmine à 126 kg/hbt/an et se situe environ autour de 110 kg/hbt/an en Guinée Maritime et en Guinée Forestière. Par contre pour la Moyenne Guinée et la Haute Guinée, où les régimes alimentaires plus diversifiés existent, cette consommation se situe respectivement de 69 à 52 kg/hbt/an.

2.3.2.2. L'objectif de relance des exportations agricoles :

65. D'une manière générale les exportations agricoles ont évolué en dent de scie avec une reprise effective pendant les deux premières années qui s'est manifestée par une amélioration de la part du secteur (% du PIB) qui est passée de 1,9 en 1996 à 4,9 en 1998 avant de chuter à 1,8 en 2001. Cette situation est aggravée par la crise des filières coton et café, qui représentaient à deux, près de 40% du total des recettes d'exportation en 2000.

66. Cependant depuis 2001 on constate un certain dynamisme des exportations agricoles sur le marché sous régional avec en moyenne 1 500 tonnes d'ananas, 2 500 t de mangue et 1 500 t de pomme de terre.

A- BILAN PAR FILIERE DE PRODUCTION

1. ANALYSE DES FILIERES VIVRIERES

1.1. FILIERE RIZ

67. **Rappel des principaux objectifs et mesures de la LPDA2** : Le développement des cultures vivrières est un axe stratégique de la LPDA2 pour la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire de la Guinée. **La LPDA2 s'était fixée comme objectif dans le domaine des productions vivrières l'autosuffisance en riz en 2005.** Une telle option est fondée dans la LPDA2 sur le fait que le riz est l'aliment de base de la population guinéenne en tant que denrée stratégique et deuxièmement les systèmes rizicoles guinéens présentent des avantages comparatifs par rapport à ceux des pays limitrophes. A cet effet il était prévu un taux de croissance de la production rizicole de 7,3% basé sur une extension des superficies de l'ordre de plus 5% en moyenne par an et d'un accroissement des rendements de 2,3 % par an pour la période 1998-2005.

68. **Les mesures envisagées** portaient entre autres sur : (i) la mise en place d'un mécanisme de protection tarifaire avec une taxation variable des importations, (ii) le soutien à une augmentation de la production du riz pluvial qui occupe 60% des superficies rizicoles, (iii) l'intensification de la riziculture aquatique par une accélération du rythme des aménagements hydro-agricoles de 5 000 ha par an , (iv) la consolidation de la compétitivité du riz local par un meilleur accès aux zones de production grâce à une modernisation et une structuration des filières de commercialisation et une meilleure intégration des producteurs à l'aval des filières.

Bilan de la Filière Riz

La bataille pour la sécurité alimentaire a été, avant tout, celle du riz

69. Pour y parvenir, le Ministère de l'agriculture avec l'appui des partenaires au développement, a mis en œuvre plusieurs programmes et projets de développement de la riziculture dont le leadership est assuré de loin par l'aide française surtout dans les régions de la Guinée maritime et de la Guinée Forestière, qui constituent de nos jours les plus grands bassins de production rizicole. Dans ce cadre on peut citer les projets successifs de développement de la riziculture de mangrove (PDRI-GM) et de la riziculture de bas-fonds en Guinée Forestière (PDRI-GF). Après l'Aide Française, la Banque Africaine de Développement vient en deuxième position dont les interventions sont axées essentiellement sur le développement de la riziculture des plaines alluviales de la Haute Guinée par la mise en œuvre de projets successifs dans la préfecture de Kouroussa (ODRIK puis PADER-HG) et dans la préfecture de Siguiri (PDRS-II puis PADER-HG). Dans le domaine de l'appui à la commercialisation, on note la mise en œuvre des projets PASAL puis de DYNAFIV qui ont permis d'améliorer les volumes commercialisés.

70. Par rapport aux objectifs de production de la LPDA2, l'évaluation de production du riz pour la période de 1998 à 2005 montre que les objectifs ont été atteints à 95 % avec une production de 1.207.956 sur une prévision de 1.272.415 t comme le montre les données du Service National des Statistiques Agricoles (SNSA) la production aurait évolué comme suit :

Tableau n° 2 : Evolution de la production du riz de 1998 à 2005

Campagnes	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Surface	480000	503 000	526000	476000	573 779	601 091	629 703	659 677	691 077
Rendement	1,49	1,52	1,55	1,55	1,71	1,72	1,73	1,74	1,76
Production de paddy	716000	764 000	815000	739000	981 162	1033 519	1 088 669	1 146 743	1 207 956
Production estimée LPDA2	726 061	779 136	836 091	897 209	962 795	1 033 176	1108701	1189747	1.276.717

71. **L'analyse des données du tableau montre que les objectifs de production en riz fixés par la LPDA2 ont été atteints à 94% tandis que l'évolution des rendements est atteinte à 98%.** La baisse constatée en 2000 est à lier aux attaques rebelles aux frontières sud-est et sud de la Guinée de septembre 2000 à janvier 2001. D'après les statistiques du SNSA, la production nationale en riz serait en constante progression principalement due à l'accroissement des superficies cultivées. L'on note une amélioration des rendements moyens au plan national qui passent de 1,47 à 1,74 T/ha de 1997 à 2004.

Evaluation des mesures et actions :

Les mécanismes de taxation variable des importations en riz

72. La LPDA2 avait préconisé de mettre en place une stratégie de protection basée sur «une protection modulable permettant le développement des productions nationales pour lesquelles il existe des potentialités sous valorisées et des perspectives de compétitivité par rapport au marché régional ». Elle prescrit surtout de *fixer la protection tarifaire à un niveau suffisant, pour garantir des prix minima aux producteurs et de proposer un mécanisme pour atténuer l'effet des fluctuations des prix du marché mondial sur la production nationale.*

73. Ainsi en 1999/2000, le Ministère de l'Agriculture, en collaboration avec les Ministères des chargés des Finances, du Commerce et la Banque centrale, a engagé une réflexion s'appuyant à la fois sur l'expérience de certains pays (Maroc, Sénégal, Mali et Burkina) et sur un éventail de mécanismes de taxation des importations vivrières.

74. Sur cette base, le mécanisme de l'équivalent tarifaire a été retenu parce que garantissant trois objectifs à savoir : la possibilité d'une bonne rémunération du travail des producteurs, des prix accessibles et relativement stables pour les consommateurs et des rentrées fiscales budgétairement intéressantes pour l'Etat. **Cependant force est de reconnaître que ce dispositif n'a pas été appliqué.**

75. L'analyse comparée des prix du riz importé et du riz local a montré que jusqu'en 2000, **la fixation du prix du riz local sur les marchés de détail suit l'évolution des prix du riz importé.**

76. On observe que le prix du riz local augmente plus vite que celui du riz importé. Cette situation traduit une segmentation du marché et qui indique que les 2 produits ne se substituent pas nécessairement l'un à l'autre depuis environ 4 ans.

77. L'exonération de quantités importantes de riz à l'importation a occasionné des pertes de recettes fiscales et n'a pas permis de protéger suffisamment la production locale. Exemple, pour les années 1999 et 2000, près de 32 000 et 27 000 tonnes auraient été détaxées, soit respectivement 19,6 et 21,5% du volume total importé. Le niveau des importations du riz dépend soit des mesures incitatives soit des mesures restrictives et selon les circonstances. Ainsi la fixation des droits et taxes de douane à 58 752 FG par tonne en 1998.

Plus récemment, dans un contexte de hausse des prix du riz à la consommation, l'Etat a tenté de subventionner les importations afin d'atténuer l'impact de cette augmentation sur les populations urbaines :

- 4^{ème} trimestre 2003, début 2004 : exonération des droits de douane sur une grande partie des quantités de riz importé ;
- 2^{ème} trimestre 2004 : distribution de 20.000 tonnes de riz importé subventionné (80% du prix CAF) dans les quartiers de Conakry ;
- 3^{ème} trimestre 2004 : négociation avec les importateurs afin de limiter la hausse des prix du riz importé au détail, suite à la conjugaison d'une hausse des prix CAF et de la dépréciation du franc guinéen.
- A partir de 2005, un nouveau tarif de 12,5% a été retenu

78. En 2004, il a été créé au sein du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME :

- Un Comité National Consultatif sur les prix des produits stratégiques ;
- Un observatoire des prix ;
- Un service de contrôle des prix.

79. Malgré toutes ces dispositions, les prix négociés entre l'Etat et les importateurs de riz n'ont pas été appliqués.

80. Ainsi, après des décennies d'efforts infructueux, l'intégration régionale a marqué de progrès en Afrique de l'Ouest. C'est à ce titre que la Guinée a adhéré à l'initiative du Tarif Extérieur Commun (TEC) en 2005. Si les dispositions de cet engagement introduisent la notion de taxe conjoncturelle à l'importation, elles ne mettent pas fondamentalement en cause la maîtrise du système de taxation variable en ce sens que le TEC de l'UEMOA est lui-même actuellement en révision. L'adoption du TEC de l'UEMOA par la Guinée répond aux exigences d'harmonisation des droits et taxes appliqués au niveau de la sous région pour une intégration de plus en plus soutenue.

Le soutien à une augmentation de la production du riz pluvial

81. Les mesures mises en œuvre ont porté essentiellement par le développement de la recherche sur la riziculture pluviale conduite par l'IRAG et des programmes de transfert de technologie et de vulgarisation menés par le SNPRV et d'autres projets de développement agricole et ONG.

82. Dans ce cadre sur financement de la Banque mondiale et de la Coopération Française, un projet d'amélioration de la riziculture de coteau en Guinée Forestière a été mis en œuvre basé sur l'introduction des plantes de couverture (*Pueraria javanica*) dans le système de culture sur défriches-brûlis à travers le Point d'Etudes Système (PES) de Gbaya et son réseau de paysans expérimentateurs. Ce projet a abouti à des résultats scientifiques et techniques intéressants par l'édition d'une fiche technique et de plusieurs articles scientifiques.

83. Des opérations tests de diffusion ont été réalisées en Guinée Forestière notamment par le PDRi-GF à travers un réseau de paysans expérimentateurs et qui ont donné satisfaction aux paysans en ce qui concerne l'amélioration de la fertilité des sols et ses effets positifs dans la lutte contre l'érosion et les rendements des cultures vivrières (riz, maïs, etc.). Cependant des contraintes à l'adoption se sont révélées liées aux coûts élevés de la main d'œuvre et/ou des herbicides. Pouvons-nous espérer que la PDA en fera une priorité pour la région forestière dont la préservation des ressources est plus qu'une nécessité.

84. Aussi il convient de noter la mise en œuvre d'un programme de transfert de technologies rizicoles en milieu paysan par l'IRAG et le SNPRV en partenariat avec l'ADRAO, la Banque mondiale et SG-2000 qui a abouti au financement par le PNUD du Projet de Production communautaires de semence de riz NERICA dénommé (CBSS). **Le Projet CBSS du NERICA** : avait pour objectif la diffusion des meilleures variétés de riz nERICA à travers la mise en place rapide d'un système de production et de multiplication de semences communautaires avec l'appui technique de l'ADRAO et financier du PNUD et du Japon. Le coût total du projet était de 600 000 \$USD pour une durée de 3 ans.

85. **Réalisations du Projet CBSS** : La Guinée est le pays leader dans la diffusion du NERICA en Afrique. Il connaît un impact grandissant. En 2000, les cinq variétés de riz NERICA homologuées ont

été cultivées sur environ 8 000 ha. La production de riz nerica en 2001 est estimée à 13 104 tonnes de riz pour une superficie de 3 276 ha et ce chiffre avoisine les **15 000 en 2005** sur un potentiel en riz pluvial de 567 000 ha pour 400 000 paysans. Au total 1750 kg de pré-base ont été multipliés dans 33 préfectures pour 1000 paysans semenciers. Le rendement moyen avec engrais est de 4.0 t/ha comparé à ceux d'autres pays (Bénin, Côte d'Ivoire et Togo 3 t/ha et Nigeria 2,5 t/ha).

86. **En conclusion** on peut retenir que contrairement aux autres types de riz, la riziculture pluviale n'a bénéficié d'aucun projet de développement important malgré son importance en terme de superficie et de production (60% environ). Conformément à la LPDA2, le BCEPA avait identifié un projet d'amélioration de la riziculture pluviale dans la région pré-forestière (Kissidougou et Beyla-Sinko) mais qui n'avait pas été financé. Aucun investissement d'envergure n'a été mis en œuvre pour un développement de la riziculture pluviale qui représente à elle seule, 60% des productions nationales. Pouvons-nous espérer que le nouveau projet multinational « Initiative pour le Riz Africain » en abrégé « ARI » en cours de négociation avec la BAD puisse améliorer la productivité de la riziculture pluviale. L'objectif visé pour la Guinée à moyen terme est d'atteindre 124 800 ha pour une production de 499 000 tonnes équivalent de 45 millions de dollars américains.

Mesures d'intensification de la riziculture aquatique :

87. La LPDA2 avait misé sur une intensification de la riziculture aquatique par une accélération du rythme des aménagements hydro-agricoles de 5 000 ha par an. Ainsi il était prévu l'aménagement de 40 000 ha entre 1998 et 2005 dont 10 000 ha en mangrove, 14 000 ha en plaine et 16 000 ha en bas-fonds. Les projets instruits pendant la même période ont prévu en fait l'aménagement de près de 16 500 ha, soit 40 % des objectifs (8500 ha de bas-fonds, 3000 ha de plaines et 5000 ha de mangrove).

88. Ces mesures ont concerné la réalisation des aménagements hydro-agricoles dans la zone de mangrove avec la mise en place du PDri-GM sur financement de l'aide Française et en Haute Guinée au niveau des plaines alluviales avec des projets ODRIK à Kouroussa, PDRS-II à Siguiri et enfin du PADER-HG qui est la suite des 2 autres sur financement de la BAD. Parallèlement un important programme de recherche et de vulgarisation a été mis en place à travers le PNSA sur financement de la Banque mondiale d'une part et de la Coopération française d'autre part.

Bilan global des aménagements rizicoles :

89. Selon les données figurant dans le document de Stratégie Nationale de Développement de la Petite Irrigation élaboré par le MAEEF avec l'appui de la FAO », la situation des terres aménagées est de 30 200 ha sur un potentiel aménageable de 362 000 ha soit 8%. Le tableau suivant fait le point sur ce potentiel aménageable (source : SNDPI FAO/DNGR, 2001).

Tableau n° 3 : Situation des aménagements hydro-agricoles en Guinée

Type de système	Etendue cultivable	Potentiel aménageable	Superficie actuellement aménagée	% aménagé/potentiel
Bas-fonds	80 000 ha	42 000 ha	8 500 ha	20%
Plaines intérieures	120 000 ha	120 000 ha	7 700 ha	6%
Plaines d'arrière mangrove	120 000 ha	80 000 ha	2500 ha	3%
Plaines de mangrove	150 000 ha	120 000 ha	11 500 ha	10%
Totaux	470 000 ha	362 000 ha	30 200 ha	8 %

Source : SNDPI FAO/DNGR, 2001.

90. On voit que le potentiel de croissance de la riziculture en zone humide reste très important, pourvu que les financements pour les premiers travaux soient disponibles et que l'entretien de ces aménagements reste à la portée des producteurs (ou soit assuré par l'état).

91. Le bilan² des réalisations physiques des différents projets et programmes mis en œuvre durant l'exercice de la LPDA2 en matière d'aménagements hydro agricoles est le suivant :

- 13.189 ha en bas-fonds aménagés durant l'exercice de la LPDA2 par des projets et programmes développant des composantes sous tutelle technique de la DNGR,
- Aménagements de 2.854 ha de bas-fond en zone mangrove ;
- Réhabilitation de 1.667 ha en plaines intérieures en Guinée Forestière.

92. En fonction des données disponibles les taux de réalisation des objectifs opérationnels sont de :

- 51,71% pour l'aménagement de bas-fonds en travaux neufs ;
- 108% pour les bas-fonds en amélioration ;
- 100% pour les plaines côtières et,
- 94,2% pour les plaines intérieures.

Bilan des actions et mesures d'appui à la transformation et commercialisation du riz :

93. Par rapport à la transformation et à la commercialisation des efforts importants ont été menés : Dans le cadre de son appui aux opérateurs économiques des filières vivrières, le programme PASAL/DYNAFIV a développé en collaboration avec certains partenaires financiers, le Crédit Rural de Guinée (CRG) et la Maison Régionale de l'Entrepreneur (MRE), un programme de crédit de transformation (acquisition d'étuveuses améliorées et de décortiqueuses mécaniques) qui a permis de passer de 200 en 1996 à 1000 étuveuses en 2004 permettant d'étuver des quantités plus importantes de riz et d'obtenir une meilleure qualité de riz.

94. Les crédits à la commercialisation ont permis de drainer des quantités importantes de riz vers les zones de consommation. Les récentes études réalisées par le projet Dynafiv sur la filière riz indiquent que la proportion de riz destinée à la commercialisation est d'environ 25 à 30% des disponibilités. A l'échelle du pays, 120.000 tonnes de riz net sont mises en marché par les producteurs contre 30.000 à 50.000 tonnes, il y a 10 ans.

95. L'organisation des acteurs de la filière riz reste encore embryonnaire : les différents maillons de la filière riz local sont peu organisés à l'heure actuelle. En dehors des organisations de riziculteurs, peu de structures ont réellement développé des services liés au riz. Ainsi on peut mentionner l'existence de 33 Associations de Caution Mutuelles (ACM) initiées par le Pasal/Dynafiv et le Crédit Rural de Guinée, l'existence de l'Union Boora Malé (UBM), qui est une structure de commercialisation travaillant avec diverses unions de producteurs de la zone de mangrove en Guinée Maritime. On note des efforts d'organisation au niveau de la transformation avec des associations ou des « syndicats » de décortiqueuses comme à Sangarédi en Basse Guinée.

<i>Des avancées enregistrées en termes de transparence, de fluidité et de connaissance des marchés vivriers</i>
--

96. Plusieurs études ont été réalisées sur les systèmes de production rizicoles, les filières de commercialisation, la consommation avec l'appui du projet d'appui à la dynamisation des filières vivrières (Dynafiv). Les systèmes d'information visant à assurer le suivi d'un certain nombre d'indicateurs de l'état de la filière ont été aussi intégrés : suivi des importations de riz, suivi des coûts de transaction, suivi des prix sur les marchés par le SIPAG dans le cadre de l'Observatoire Riz en Guinée visant à capitaliser et diffuser les données existantes sur la filière.

97. Le prix moyen de détail du riz local a connu une évolution à la hausse de 141% en 8 ans (1996-2004). Les prix du riz importés ont été plus stables jusqu'en 2001 et ont connu une hausse jusqu'en 2004. Le ratio prix du riz local/prix du riz importé qui est passé à Conakry de 1,50 en 1996 à 1,64 en 2003 rend le riz local moins accessible depuis trois campagnes dans les marchés terminaux de Conakry, Kankan et Labé. Au-delà des incursions rebelles en zone de production, les moindres performances des systèmes de production sur coteau expliquent plus structurellement probablement les tensions observées sur les prix.

² Ces données sont tirées du rapport sur les infrastructures rurales PNDA de M. Abdoulaye DIALLO

98. **Quant à la commercialisation du riz local**, l'on note des performances dans le volume commercialisé qui est passé de à 30% de la production nationale de riz grâce à la mise en œuvre de différents projets d'appui à la commercialisation en terme de production et de diffusion de connaissances et d'informations statistique sur les prix, les quantités importées ainsi que l'évolution de la consommation alimentaire des différents produits vivriers. Ainsi le parc des décortiqueuses est passé de 200 à 1 000 unités au cours de la période de la LPDA2 permettant de décortiquer 30% de la production nationale en 2003 contre 22% en 1999. Les fonds de commercialisation octroyés aux Associations des Cautions Mutuelles (ACM) pilotées par les femmes s'élevaient à plus 3 milliards de Francs Guinéens.

99. **Un accroissement très sensible des coûts de transport des produits vivriers les 10 dernières années** : D'après le DYNAFIV, en 2005 le coût du transport des sacs de riz représente 35% des coûts sur les circuits longs, 24% sur les circuits courts. Ce renchérissement est dû en partie aux frais directs imputables aux véhicules (amortissement, entretien, carburant, rémunération du chauffeur, taxes routières) aux augmentations enregistrées ces 2 dernières années sur le prix des produits pétroliers mais aussi à la demande qui est largement supérieure à l'offre dans certaines zones mal desservies du point de vue des infrastructures rurales.

1.2. FILIERE MAÏS

100. **Concernant le maïs, la LPDA2 avait confirmé les objectifs de la LPDA1 à savoir porter la production nationale actuelle de 80 000 tonnes en 1997 à 130 000 tonnes en 2005.** A court terme il s'agissait de réaliser des études de filière relatives à la production, aux itinéraires techniques disponibles, à la commercialisation et à la consommation du maïs dans le pays; ceci pourra être l'une des tâches du PASA, d'étudier le degré de substitution potentielle du maïs au riz, en zone urbaine et d'étudier le marché de l'alimentation animale. A moyen/long terme, il s'agit d'accompagner le développement de la filière dans les régions et sur les segments de marché où elle a un avantage comparatif.

101. **L'analyse de la production fait apparaître que le bilan est largement positif au niveau de la filière car la production a été multipliée par 4, dépassant de loin les objectifs de la LPDA2 (423 295 tonnes contre 130 000).** Cet accroissement concerne tant les superficies que les rendements. Cette augmentation de la production s'explique en partie par le marché créé par l'alimentation des fermes avicoles, qui reste déficitaire d'au moins 50 000 tonnes. Sur le plan régional, la Guinée Forestière vient en tête avec 85 000 t, suivie par la Moyenne Guinée et la Haute Guinée (30 113 t). Selon le RNA, on évalue le nombre d'exploitations agricoles qui cultive le maïs à près de 144 512 sur les 867 172 exploitations, soit 17%.

102. Dans le domaine des études sur la filière maïs, trois (3) ont été réalisées dont pour le compte du Projet PASAL du BCEPA ayant porté sur **le diagnostic des systèmes de production à base de maïs** en 1998 et l'étude sur **l'aval de la filière maïs et troisième étude a concerné l' « Etude de marché sur les filières porteuses** dont le maïs, préparée en 2005 par le Bureau d'étude AGRIMEX dans le cadre de la préparation du PACv2. Ces différentes études ont abouti à la conclusion que la filière maïs constitue une filière très porteuse pour les communautés productrices en raison : (i) des potentialités de développement de la production agricole (taux d'accroissement des superficies de l'ordre de 114% de 199(à 2001) avec des marges de progrès importants (passage du rendement de 1,1 à 2,5) ; (ii) du nombre important d'exploitants ruraux de maïsiculteurs de l'ordre de 867 112 ; (iii) des débouchés de commercialisation importants pour la filière avicole (50 000 tonnes et 15 000 tonnes en brasserie) et (iv) de valeur ajoutée importante perçue à tous les stades de la filière.

103. Durant la période couverte par la LPDA2 (1998-2005), à l'exception de certains projets qui ont eu des volets d'accompagnement visant des segments de la filière maïs (parmi lesquels on peut citer le PNSA3, le PCK et le PASSAGES), aucun projet spécifique de développement de la culture du maïs

³ Projet National des Services Agricoles/SG -2000 financé par l'IDA a appuyé la recherche développement du maïs en amélioration variétale et en post-récolte.

n'a été identifié et mis en œuvre. Néanmoins la connaissance de la filière a été largement améliorée du fait des études réalisées par le BCEPA dans le cadre du projet PASAL et par le PACV.

104. ***Cependant la filière maïs, malgré son énorme potentiel, souffre d'un mode d'exploitation traditionnel*** : La filière maïs recèle de potentialités de développement importants avec des marges de progrès importants (passage du rendement de 1,1 à 2,5 tonne/ha) et l'existence de débouchés de commercialisation importants (alimentation humaine, filière avicole et brasserie). Néanmoins elle fait face à des contraintes dont principalement : i) la faible disponibilité des décortiqueuses et des moulins à maïs (1 moulin pour 71 000 guinéens, pièces de rechange difficiles à trouver), ii) Les défaillances en énergie électrique et son prix, iii) le manque d'aires de stockage dans les centres de regroupement et de vente (marchés hebdomadaires, marchés urbains et marchés agricoles de Conakry), iv) L'accès difficile au crédit pour la commercialisation, l'achat et le transport, v) l'enclavement des zones de commercialisation, vi) la disparité des unités de marchés et le manque d'informations fiables sur les marchés.

1.3. FILIERE FONIO

105. ***La filière fonio n'a pas bénéficié de mesures spécifiques pour son amélioration*** : En dehors des efforts limités du projet « Amélioration des technologies post-récolte du fonio » qui a permis, au cours des quatre années d'exécution, de mieux connaître le fonio dans ses caractéristiques variétales, technologiques, organoleptiques et culinaires et de mettre au point quelques équipements pour mécaniser les opérations de battage, de nettoyage et de décorticage aucune mesure spécifique permettant de donner suite à ce projet en développant la filière n'a été prise.

1.4. FILIERE MANIOC

106. ***La filière manioc ne tire pas profit de tous les atouts et du potentiel de production de la Guinée*** : Le manioc est bien adapté à chacune des quatre régions de Guinée. Il tolère des sols pauvres et la sécheresse. Il représente la plus importante culture de racine et de tubercule Néanmoins l'augmentation des productions dépend dans une large mesure de l'extension des superficies cultivées bien que les marges de progrès sont importantes car les résultats des essais en milieu réel atteignent en moyenne 25 tonnes à l'hectare sans engrais avec les variétés améliorées de la série des TMS et les revenus bruts du manioc par hectare sont également plus élevés que ceux du riz et du coton et trois fois ceux du fonio (PASAL, 2001). les principales contraintes techniques de la filière demeurent notamment : l'utilisation de variétés traditionnelles à faible productivité (de l'ordre de 3-6 t/ha), les attaques causées par la mosaïque et les difficultés de conservation qui occasionnent des pertes élevées de près de 60% de la production.

1.5. FILIERE BANANE

107. ***La filière banane et plantain souffre de l'absence d'une organisation en filière permettant une intégration de ses différents segments*** : Par rapport aux objectifs fixés dans le cadre de la LPDA2 plusieurs efforts ont été fournis portant notamment sur l'amélioration des connaissances de la filière à travers les études réalisées portant sur « Commercialisation de la Banane et du Plantain en Guinée Forestière, sur la mise en œuvre de divers projets dont le Projet Guinée Maritime-2 sur financement de l'U.E qui a introduit des vitro-plants ainsi que des essais d'évaluation des variétés de plantain, Le Projet National des Services Agricoles (PNISA) qui a financé des actions de diffusion du plantain, la Coopérative des Producteurs de Banane de Coyah (COPBAC) et l'Union des Producteurs de fruits de la Guinée Maritime. Néanmoins la filière souffre de contraintes techniques dont l'utilisation de méthodes traditionnelles de culture, les pathologies non maîtrisées des cultures et notamment de contraintes socio-économiques liées à la faiblesse de l'organisation et des capacités des acteurs de la filière.

108. La filière banane a bénéficié de quelques projets d'appui notamment :

- le Projet CFC Banane piloté par la DNA et le Ministère du Commerce ;

- le Projet de Relance de la Culture Bananière en Guinée financé par le CFC avec l'appui de l'UNOPS avec comme opératrice la SITEB ;
- le Projet Fruits et Légumes dans les régions de Kindia et de Mamou (PROFEL) financé par la BADEA ;
- Le Projet d'Evaluation participative de 11 meilleures variétés de banane exécuté par l'IRAG et l'Union des Producteurs de Fruits de la Guinée Maritime.

109. Le **Projet de relance de la culture bananière en Guinée**, initié par la SITEB, a été lancé en avril 2003 avec un financement du CFC (Fonds Commun des Produits de Base) de l'ordre de 1 445 000 \$US et avec l'appui technique de l'UNOPS (United Operations Projects Services). Ce fonds comprend une contribution financière de 703 000 \$US par la SITEB, 636 000 \$SD du gouvernement et 119 000 \$US par les petits planteurs sous forme de main d'œuvre. Ce projet vise à appuyer le secteur privé constitué par la SITEB S.A. et les petits planteurs au nombre de 53 petits principalement dans la région de Coyah sur une superficie totale de 75 ha. L'objectif à court terme est de mettre sur le marché 2 250 tonnes de banane par an. A moyen terme cette production atteindra 11 250 tonnes destinées essentiellement à l'exportation sur environ 37 ha. Il est prévu la construction d'un centre de conditionnement d'une capacité de la récolte de 100 ha de banane qui sera implanté sur le site de la SITEB à Galankhouré.

110. **Les principales réalisations concernent :** (i) l'organisation des 52 planteurs en Coopérative (COPBAC), (ii) l'importation de 150 000 vitroplants, (iii) la mise en place de 50 ha emblavés en vitroplants, (iv) la réalisation d'une étude sur le marché intégré de la Banane, (v) l'organisation des sessions de formation en faveur des petits planteurs sur les itinéraires techniques de la culture de la banane et leur suivi par les chercheurs du Centre de recherche de Foulaya, (vi) l'organisation de voyages d'étude pour 2 petits planteurs en Côte d'Ivoire, (vii) l'assistance à la réhabilitation des aménagements hydro-agricoles des anciennes exploitations bananières.

Analyse des contraintes au niveau des cultures vivrières

111. **Les mêmes contraintes de la LPDA2 persistent toujours malgré les efforts déployés par le Gouvernement, les partenaires au développement et l'émergence d'organisations professionnelles agricoles.**

112. Des défis importants restent à relever pour améliorer la production vivrière : i) baisse de la fertilité naturelle des sols, ii) manque de mécanismes de financement approprié pour le secteur privé rizicole (semences, engrais et pesticides, équipements agricoles, devises pour les importateurs....) , iii) difficultés de fonctionnement des services de recherche et de vulgarisation d'informations agricoles, iv) faiblesse des dispositifs de gestion des calamités, v) la dégradation des sols, v) faible professionnalisation des acteurs des filières, vi) manque et faible durabilité des aménagements hydro-agricoles.

Analyse des atouts et enseignements au niveau des cultures vivrières

113. **Les atouts de la Guinée en matière de production vivrière sont très appréciables :** i) Existence d'un potentiel de production agricole important caractérisé par un climat favorable, en particulier une bonne pluviométrie, offrant la possibilité de diversification des cultures, ii) remarquable compétitivité de certaines sous filières de la riziculture guinéenne peu consommatrices d'intrants chimiques et tirant profit du glissement du franc guinéen par rapport aux devises. Ainsi Les coûts de production des principaux systèmes de culture se situent entre 30 et 50 francs CFA le kilo de paddy. Ce qui est très inférieur aux coûts de production de certains pays de la sous région (65 à 70 FCFA par kilo de paddy en zone Office du Niger au Mali ou encore 60 à 65 FCFA par kilo de paddy en zone SAED au Sénégal).

114. **En conclusion :** Il est aisé de noter que l'accent trop mis sur le développement de la filière riz qui est la principale denrée de base des populations guinéennes n'a pas permis de développer les autres productions vivrières pour assurer la diversification alimentaire. En dehors des efforts de la

recherche agricole sur le maïs et le manioc, les technologies n'ont pu être bien vulgarisées du fait de la faible capacité d'intervention actuelle (financière et humaine) du Service National de la Promotion Rurale et de la Vulgarisation (SNPRV) et des études thématiques réalisées sur la filière maïs, manioc et fonio (2000 et 2001) et huile de palme (2003). Les différentes études réalisées n'ont pas été suivies d'actes concrets (projets ou programmes).

2. ANALYSE DES FILIERES OLEAGINEUSES

2.1. Rappel des objectifs et mesures de la LPDA2 :

115. Ils sont résumés comme il suit par spéculations.

- **Pour le palmier à huile:** la reconquête du marché intérieur sera poursuivie; à cet effet, il est envisagé la poursuite des extensions au niveau de la SOGUIPAH en privilégiant les plantations familiales ;2.500 ha de plantations familiales supplémentaires d'ici l'an 2000, ce qui viendrait s'ajouter aux 1.500 ha de plantations industrielles et 1.300 ha de plantations familiales en exploitation au 31/12/96, de nouvelles plantations industrielles n'étant plus envisagées et le lancement d'un programme de palmiers industriels en Basse Guinée et en Guinée Forestière par des opérateurs privés pour environ 10.000 ha;
- **Pour l'arachide:** l'objectif est d'accompagner la croissance de la demande intérieure et des pays voisins (Guinée Bissau) qui est de l'ordre de 6%/an. La production d'arachide coque sèche devrait ainsi passer à 167.000 tonnes dès l'an 2000 à 507.986 t en 2015 ;
- **Pour l'anacarde,** la mise en place d'un programme d'appui à la plantation de 5.000 hectares par an de plantations familiales d'anacardier d'ici à partir de 2000 jusqu'à 2015.

2.2. Bilan des réalisations :

1.6. FILIERE PALMIER A HUILE

116. **L'huile de palme : Une filière dynamique malgré la faible productivité des palmiers naturels :** La production d'huile de palme est estimée actuellement à 50.000 tonnes par an dont plus de 80% proviennent de la production artisanale à partir des plantations naturelles de la variété locale (Dura) et le reste, environ 9 000 tonnes, est produit par la SOGUIPAH à partir de la variété améliorée (Tenera). Il est à remarquer que des superficies considérables sont mises en valeur dans le pays et sont estimées à 200.000 ha de verger naturel avec la variété Dura et environ 150.000 ha en plantations industrielles et semi. La majorité de cette production nationale d'huile de palme (environ 95 %) est destinée au marché, notamment aux zones urbaines du pays et en premier lieu Conakry. Toutefois, une partie non négligeable de la production commercialisée (environ 9 000 tonnes en 2002) est destinée aux marchés gambien, sénégalais, malien et parfois américain, saoudien et français.

117. Selon les statistiques du SNSA la part de la production d'huile de palme dans la production nationale de l'oléagineux a légèrement baissé ces 30 dernières années au profit de la pâte et de l'huile d'arachide. La croissance de la production est passée de 62 % en 1961/65 à 55,7 % en 1995/99 , alors que pour la pâte et l'huile d'arachide, sur la même période considérée, la croissance de la production est passée de 28,9 % en 1961/65 à 38 % en 1995/99 . Les importations d'huile de palme ont augmenté en moyenne de manière considérable au cours de la décennie de 1994 à 2003 avec une croissance d'environ 165% par an prenant la même tendance que celle des huiles végétales : plus de 19.000 tonnes métriques (MT) ces dernières années et les prix de l'huile de palme ont nettement grimpé ces derniers mois.

118. La filière fait face à des problèmes techniques dont notamment : i) La faible productivité des palmiers naturels qui représentent 90% des palmiers à huile (5 l par arbre/an contre 30 à 40 l pour le palmier amélioré, ii) les techniques d'extraction d'huile sont dans la quasi-totalité traditionnelles (rendements faibles : 8% en moyenne par rapport au poids du régime, contre 25% pour les méthodes améliorées.

119. Malgré l'existence de certaines contraintes, il faut noter que la filière d'huile de palme a connu un réel dynamisme aussi bien en termes d'amélioration de la productivité des palmiers à huile par l'introduction des variétés améliorées, en termes de structuration et d'organisation des opérateurs de

production et de commercialisation. L'extraction d'huile de palme est devenue une activité très importante dans la majorité des familles de la Guinée Forestière et de la Guinée Maritime. Elle est devenue la première source de revenu dans les exploitations agricoles de ces deux zones.

120. **Le palmiste : une filière embryonnaire** : selon les estimations du projet DYNAFIV, la production d'huile de palmiste a peu évolué et se situe autour de 4500 t/an. Les prévisions de la LPDA2 portaient sur une production de 40.000 tonnes en 2000 soit en théorie une production de 10.000 à 15.000 t d'huile de palmiste selon la méthode d'extraction artisanale de cette huile. La filière est très peu maîtrisée (quasi absence de données statistiques) et n'a pas bénéficié d'investissements ou de mesures d'amélioration.

121. Malgré son potentiel de production important, La filière est relativement embryonnaire bien que suscitant beaucoup d'intérêt auprès des populations de la Guinée forestière et de la Basse Guinée. Elle connaît les mêmes contraintes que la filière huile de palme.

1.7. FILIERE ARACHIDE

122. **L'huile d'arachide : Malgré une place importante en termes de production en Guinée, la filière est inorganisée** : les prévisions de la LPDA2 pour la production d'huile d'arachide portaient sur 167.000 tonnes (prévisions pour l'an 2000). L'arachide occupe la deuxième place après le riz en termes de superficie. Le rapport de la surface de culture de l'arachide par rapport à celle du riz est de 39% pour 2002-2003. La production nationale a plus que doublé passant de 104.000 TM à 248.000 TM de 1992 à 2003. Selon le SNSA les rendements sont passés au cours de cette même période de 0,88 TM/ha à 1,22 TM/ha en 2003. Néanmoins il s'avère que la majeure partie de la hausse de production devrait procéder de l'augmentation des superficies plutôt que d'une amélioration des rendements.

123. Pendant la période de la LPDA2, cette culture n'a pas bénéficié d'appuis spécifiques en termes d'investissement permettant de réduire ses principales contraintes dont notamment : i) le manque de variétés bien adaptées, ii) les maladies et attaques des parasites iii) le difficile accès au crédit de campagne et d'équipement pour les producteurs, iv) la faible utilisation d'intrants de qualité, v) la faiblesse des organisations de producteurs dans cette filière.

1.8. FILIERE ANACARDE

Une filière en pleine expansion.

124. **Potentiel et zones de production** : La production d'anacarde (noix de cajou) estimée à 9 000 tonnes actuellement contre 1 500 tonnes en 2001. En Guinée, cette culture est considérée comme un produit de diversification à fort potentiel d'exportation et générateur de revenus pour les planteurs de la Basse (Boké) et de la Haute Guinée (Siguiri, Mandiana, Dabola et Kouroussa). Le verger guinéen est relativement jeune et la production est appelée à augmenter. Sur les 25 000 hectares d'anacardiers, 18 000 ha sont en production effective.

125. La culture de l'anacarde occupe un grand nombre de planteurs (30 000). Le potentiel pour la pratique de cette culture touche près de 80% du territoire national. Les conditions climatiques sont dans l'ensemble favorables sur les zones de production.

126. **Potentiel de commercialisation et d'exportation** : les exportations d'anacarde se situeraient pour le moment dans l'ordre de 7 000 tonnes (2004), mais on peut estimer le potentiel d'exportation à 10 000 tonnes à l'horizon 2006. Les opérateurs intervenant au niveau de l'exportation d'anacarde en Guinée sont les mêmes que ceux présents en Côte d'Ivoire et en Guinée Bissau.

127. Les perspectives de développement en Guinée de la cajou culture sont plutôt positives. Si les efforts sont poursuivis, il n'est pas exclu que le pays figure parmi les cinq grands producteurs mondiaux à l'image du Vietnam surtout que les bénéfices induits sur les revenus des paysans sont importants du fait de la remontée des prix, de la présence des grands groupes internationaux et de la crise du coton en Haute Guinée.

3. ANALYSE DES FILIERES HORTICOLES

3.1. Rappel des objectifs et des mesures de la LPDA2 :

128. Dans le domaine des productions horticoles, la LPDA prévoyait en 1998, la relance des filières faisant l'objet de courants d'exportation et de quelques filières virtuelles, qui pouvaient faire l'objet d'exportation. Les objectifs visés à court terme, étaient d'identifier et de faciliter l'installation d'investisseurs professionnels internationaux susceptibles de mobiliser suffisamment de fonds et de renforcer les capacités techniques et commerciales.

129. En terme d'objectifs opérationnels, il était prévu à l'horizon 2000, i) l'exportation de 20.000 tonnes de fruits et légumes frais comprenant 15.000 tonnes d'ananas, 3.500 tonnes de mangue et 1.500 tonnes d'autres fruits ; ii) la mise en place d'un programme d'appui à la plantation de 6.000 hectares par an de plantations familiales d'anacardiens ; iii) la création avec les autres ministères concernés, des infrastructures nécessaires au développement des exportations (pistes, terminal fruitier de Benty, etc.).

3.2. Bilan des réalisations :

Amélioration du cadre des investissements

130. Des efforts importants d'amélioration du cadre des investissements ont été réalisés avec l'appui du Projet Cadre de Promotion des Exportations Agricoles (PCPEA) qui a mis au point, en concertation avec la profession, une convention d'établissement pour les investisseurs étrangers dans le domaine des fruits et légumes. Ce cadre ainsi défini, apporte des améliorations par rapport notamment au régime fiscal et douanier par le biais d'exonérations fiscales et douanières, assorties d'une clause de stabilisation des charges fiscales pendant une période de 10 ans. Dans ce cadre, quatre grandes (4) entreprises, à savoir la SIPEF, AIC, CMRA et SOBRAGUI ont bénéficié de ces avantages pour l'exportation de leurs produits.

131. Le PCPEA a organisé avec l'appui du gouvernement les journées des investissements directs étrangers (JIDEX), qui l'ont conduit à rencontrer douze (12) investisseurs potentiels en 1999 à Paris et à Anvers. Ces opérations ont eu un succès mitigé, puisque un seul investisseur (SIPEF) s'est implanté dans le secteur de la mangue suite aux campagnes de promotion organisées par le PCPEA. La SIPEF qui faisait partie de ce groupe exploite aujourd'hui le centre de conditionnement de Kindia. Après un investissement de 1 100 000 dollars, elle a exporté 550 tonnes de mangue vers l'Europe en 2004.

132. D'autres investisseurs (SOBRAGUI pour 2 milliards de franc guinéen et la Nouvelle Société Tropicale - NST) et AIC (pour plus de 3 millions de dollars) ayant une surface financière appréciable ou pour des raisons de stratégie commerciale se sont investis dans la production et la commercialisation de l'ananas et du melon.

133. Le Centre d'appui aux formalités d'exportation (CAFEX) en tant que guichet unique pour l'ensemble des formalités d'exportation des produits agricoles a appuyé plusieurs entreprises. Ce sont 8 entreprises en moyenne par an, qui ont bénéficié de cet appui entre 1998 et 2005. Par ailleurs des mesures de fluidification de la circulation des camions transportant les produits horticoles frais des lieux de production vers le port de Conakry et dans la sous région ont été prises.

134. La déclaration de politique foncière en milieu rural adopté en 2002 a permis de mettre à jour les principaux obstacles à l'amélioration des conditions de gestion et de sécurité d'exploitation durable de la terre. Ces mesures n'ont pas eu d'effets tangibles sur les investisseurs au point de s'installer en masse dans le secteur de la production de fruits et légumes.

135. En dépit de toutes les dispositions incitatives prises par l'Etat, seulement un petit nombre d'opérateurs véritablement professionnels, évoluent dans le secteur de la production et de la commercialisation de la mangue (SIPEF) et de l'ananas (SOBRAGUI, CMRA et la Nouvelle Société Tropicale). La plupart des autres acteurs à l'exportation sont des opérateurs occasionnels, exerçant

souvent l'exportation des fruits et légumes à titre accessoire, et ne disposant pas, de ce fait, du savoir-faire technique, des moyens financiers ou des contacts nécessaires dans les pays de destination pour atteindre la régularité, la fiabilité et la qualité demandées. Les effets des actions de promotion ont été limités par l'insuffisance des infrastructures, des structures de crédit aux échanges extérieurs et l'insuffisance d'informations commerciales.

Création d'infrastructures nécessaires au développement des exportations

136. Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante soutien à la production agricole, le PCPEA a réalisé ou réhabilité 170 km de pistes rurales dans les zones de production du bassin horticole de la Basse Guinée. En Haute Guinée, la Compagnie coton a réalisé des infrastructures d'accès aux différentes zones de production par la réhabilitation de 7 830 km de pistes. Ces réalisations ont largement contribué à la croissance des exportations de mangue vers le Mali et la Côte d'Ivoire (1 200T en 2004), sans qu'on ne puisse évaluer le niveau d'évolution depuis 1998, car à cette époque, aucune situation de référence n'avait été établie.

137. Le PCPEA a installé une station de conditionnement de mangues à Kindia actuellement exploitée par la SIPEF, un Terminal de produits périssables à l'aéroport international de Conakry et reconstruit le Quai fruitier de Fandjé. Des opérateurs privés (FUTUR-AGRI et Nabekam Bio) basés à Kindia, ont aussi installé des unités de conditionnement et de conservation. Une station de conditionnement a été installée dans les locaux de l'usine de jus de fruits de Kankan. Cette dernière, installée dans une zone à haute potentialité de production de mangue exportable (95 000 T, selon le Centre de recherche de Bordo) n'est pas fonctionnelle, en raison de pesanteurs administratives.

138. La réalisation de ces infrastructures a impulsé la production dans les zones concernées. Cependant, cette dynamique s'est vite estompée, car d'importantes quantités de produits frais sont restées invendues, faute de possibilités d'exportation par le quai fruitier de Fandjé qui n'était toujours pas desservi par les navires en partance pour l'Europe. Cette situation a contribué à la baisse de la production.

Autres mesures mises en œuvre pour la promotion des productions horticoles

139. Dans le cadre du développement de synergies entre les structures intervenant en appui à la production agricole des efforts conjoints des services de recherche et de vulgarisation ont permis d'aboutir à des thèmes techniques de production actuellement en diffusion malgré l'insuffisance de moyens matériels et humains. C'est le cas de l'introduction et la mise en évidence des caractéristiques de la variété d'ananas, la Queens Tahiti : court intervalle entre la plantation et le traitement d'induction florale, grand potentiel de production de rejets. La DNA et l'IRAG en synergie avec le Ministère du Commerce, les acteurs des filières horticoles, l'association des consommateurs, les producteurs, ont activement contribué à l'élaboration des textes normatifs régissant la production et le conditionnement des produits.

140. **La décision portant exemption de l'inspection SGS sur les importations d'emballages destinés aux opérations d'exportation des produits guinéens a atténué les contraintes sur les emballages.** La mise en œuvre de cette mesure a permis d'améliorer la présentation et la sécurisation des produits horticoles à l'export et l'introduction des emballages des produits de diversification. En 2002, le taux d'acceptation du marché de la mangue exportée par SIPEF a été de 99,96% et celui du Centre de conditionnement de Fandjé (écart de tri) a été de 63%.

141. **Au plan du financement du secteur privé,** la mise en place de crédits pour les entreprises exportatrices par la FICA et la BICIGUI, s'est avérée être un échec en raison des forts taux d'impayés et des détournements successifs des objets de crédits. Quant au volet petits prêts, la FICA a pu financer plusieurs projets, notamment le projet de professionnalisation de la filière karité, les groupements d'exportateurs de mangue de Kankan, le groupement maraîcher « Benkadi » de Kankan,....Ce fonds bien que constituant une importante aide à la promotion du secteur horticole, est destiné uniquement à la commercialisation et ne prend pas en compte les demandes de crédit d'investissement dans la production. En outre, une ligne de crédit du CFC de 650 000 USD destinée à la relance de la culture de la banane est domiciliée à la banque Islamique de Guinée. La Société

industrielle de transformation et d'exportation de la banane (SITEB) ainsi que la Coopérative des petits planteurs de banane de Coyah (COPBAC) en sont les bénéficiaires. On note également la participation de la BICIGUI depuis 5 ans, au financement des crédits de campagne de la Fédération des Paysans du Foutah, avec une moyenne de 800 millions de GNF par an. Il en est de même pour la Société Générale de Banques en Guinée qui finance les activités de la Fédération des Paysans du Foutah.

142. En dépit des opérations de financement effectuées par plusieurs institutions de la place, force est de constater qu'il n'existe pas encore au niveau national un système de crédit adapté au financement des activités de production et de commercialisation de produits horticoles d'exportation. L'avènement d'une banque spécialisée dans le financement du secteur rural et notamment de l'horticulture, pourrait sans nul doute améliorer l'accès au crédit par les opérateurs du secteur.

143. Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif d'information et de collecte de données sur les marchés européens et les marchés de la sous région des expéditions test ont été réalisées par le PCPEA pour 8 produits dans 5 pays différents : ananas, mangue, noix de cajou, avocat, noix et beurre de karité et haricot. Le PCPEA a également réalisé des études portant sur la compétitivité des produits guinéens en juin 2001 et une autre concernant les profils de marché de 11 produits guinéens (mangue, ananas, papaye, pastèque, haricot vert, tomate cerise, patate douce, manioc....).

144. La définition de standards de qualité et des itinéraires de production a été réalisée par l'IRAG, le SNPRV, la DNA et l'INM. Les programmes de recherche ont porté sur les ressources génétiques et l'amélioration végétale, les techniques culturales, la fertilisation des cultures, la défense des cultures et les technologies post- récolte. Dans les stations de recherche, des acquis en culture maraîchère ont évolué vers les milieux paysans et connaissent des résultats concluants.

145. Des textes normatifs relatifs à la production et au conditionnement de plusieurs produits horticoles, notamment la pomme de terre, la mangue, l'ananas, la banane, la tomate, le haricot, la banane, le melon et la pastèque, ont été élaborés à l'intention des professionnels de la filière. A la faveur de l'amélioration du conditionnement des produits, le pourcentage d'acceptation des produits emballés était de 92% en 2002, selon le PCPEA.

146. La Loi relative à l'homologation des pesticides en Guinée et celle instituant le contrôle des végétaux et des produits végétaux à l'importation et à l'exportation ont été promulguées. La mise en œuvre de ces mesures réglementaires a permis d'organiser le secteur. Il existe actuellement en Guinée, plus de vingt (20) opérateurs agréés pour l'importation et la distribution des pesticides et 33 agents privés de traitement phytosanitaire (AFTP) pour l'application sans risque des pesticides.

147. En matière de formation des formateurs, le Réseau Africain pour le Développement de l'Horticulture (RADHORT) et le projet d'Appui au Développement de l'Horticulture Urbaine et Périurbaine ont mis en œuvre entre 1998 et 2004 un programme de formation sur la diffusion des techniques de production et de protection intégrées (PPI) afin de réduire l'utilisation intempestive des pesticides et d'engrais minéraux dans les cultures maraîchères. Ces méthodes largement utilisées dans la culture de pomme de terre ont contribué à l'évolution des rendements de la pomme de terre qui sont passés de 11 T en 1998 à 30 T en 2005. La formation in situ a également favorisé la maîtrise par les paysans de Dunkimanya (Dalaba) de la conservation des semences de pomme de terre contre la teigne, ennemi redoutable de cette culture.

148. Afin d'assurer la transparence et l'équité dans les décisions de justice, pour rassurer les investisseurs notamment étrangers, une chambre arbitrale a été créée en 1998. Le règlement de la chambre arbitrale est conforme aux règlements-types élaborés par l'OHADA dont la Guinée est membre. Son impact réel est cependant difficile à apprécier, dans la mesure où les règles de confidentialité qui la régissent interdisent la collecte de statistiques sur le nombre de litiges soumis et tranchés, et sur l'exécution effective des décisions de justice.

3.1. FILIERE ANANAS

149. **L'ananas de Guinée souffre de la concurrence sur les marchés d'exportation** avec la présence des produits en provenance de la Côte d'Ivoire et du Costa Rica en raison des coûts de production, de transport terrestre, maritime et aérien plus élevés. La production totale est estimée entre 6 000 et 6 500 tonnes face aux objectifs de la LPDA qui étaient de 20 000 tonnes en 2010. Les rendements moyens sont compris entre 30 et 35 tonnes/hectare selon le CAFEX et n'ont pas particulièrement évolué. Les coûts de production largement supérieurs à ceux des autres pays dont la Côte d'Ivoire en raison du fait que les itinéraires techniques n'y sont pas encore optimisés. Le ¼ de la production est exporté vers le marché européen et le reste commercialisé sur le marché local ou sous-régional.

Tableau n°4 : Evolution des exportations de l'ananas /TM

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Commercialisation	555	720	321	666	172	485	138

Source : Douane-Sydonya

150. Les prévisions d'exportation d'ananas de la LPDA2 étaient de 15 000 tonnes à l'horizon 2 000. Selon les données disponibles à la Douane, les exportations d'ananas vers l'Europe et le Maroc ont évolué de façon irrégulière. Le volume global des exportations est passé de 555 T en 1998 à 138 T en 2004, soit une chute de 24%.

151. La baisse des volumes exportés depuis quelques années est le fait de la disparition des grandes exploitations agro- industrielles. En effet, la production des nuclei complétées par celles des paysans associés, devrait permettre d'atteindre la masse critique pour les exportations. Une hypothèse trop optimiste de l'accroissement de la production d'ananas (7,5% /an selon le PCPEA), la faible capacité technique et financière des PME du secteur et l'instabilité aux frontières depuis 2000, sont également des raisons de cette baisse observée.

152. Les principales contraintes demeurent : le faible niveau d'utilisation d'engrais par les petits planteurs, la mauvaise qualité du matériel végétal, le manque d'équipements agricoles adaptés (dessouchage, sous-solage, matériels d'irrigation), le faible niveau d'organisation des producteurs, l'insécurité consécutive aux agressions rebelles.

3.2. FILIERE MANGUE

153. **Les exportations de mangue sont faibles** et représentent moins de 1.000 T par an, ce qui est en deçà des prévisions de la LPDA2, qui prévoyait 3 500 tonnes d'exportation en 2 000. Les rendements sont faibles, de 2 à 5 T/ha, selon le CAFEX. Quant aux superficies, aucun inventaire des vergers existant sur le plan national, n'a été entrepris entre 1998-2005. Les contraintes portent principalement sur : i) le vieillissement des plantations sans entretien ni fertilisation, les pertes post-récolte de mangue très élevées par mévente ou de transformation dues à l'arrêt de l'usine de jus de fruits de Kankan (67% de perte à Kankan contre 95% à Mandiana et 94% à Siguiri), l'absence d'itinéraires techniques adaptés et appropriés ; ii) les difficultés d'accès au crédit et la main d'œuvre pour l'entretien des vergers.

Tableau n° 5 : Evolution des exportations de mangue/TM

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Commercialisation	1.048	325	550	114	490	445	560

Source : Douane-Sydonia

154. Les 4/5 de la production sont vendus sur le marché local, le 1/5 destiné au marché sous régional et international. Les exportations vers l'Europe ont porté sur près de 560 T en 2004 accusant une baisse de 53% par rapport à 1998. Cette baisse est liée principalement à la mauvaise gestion de la qualité des produits depuis la production (forte pression parasitaire) la cueillette (manque de

professionnalisme) en passant par la logistique de transport (faible utilisation de véhicule frigorifique et de centre de conditionnement) jusqu'au conditionnement. Les exportations guinéennes de mangues subissent la concurrence des arrivages des origines ivoirienne et malienne sur les marchés européens.

3.3. FILIERE MELON

155. La culture du melon a été entreprise avec peu de succès par les Sociétés Guinée Fleurs et AGRICO. Plusieurs autres sociétés se sont lancées dans la production de cette culture : CARIS, DIPAG, AIC,...En 1999, la société AIC installée à Fandjé, (Forécariah) pour un investissement de plus de 3 000 000 000 FG a produit à son plus haut niveau près de 2000 tonnes de melon ; les rendements exports moyens étaient de 25 tonnes/ha. Le melon était produit en contre-saison de la production européenne (hors zones ultrapériphériques), c'est à dire de décembre à mars. Selon les données de la Douane (Sydonnia), ce sont 3 750 tonnes de melon associé à la pastèque qui ont été exportées vers l'Europe en 1998 par A.I.C. Depuis 2002, cette société a fermé suite aux agressions rebelles en abandonnant toutes les infrastructures d'irrigation qui sont en bon état.

3.4. FILIERE FRAISE

156. La Guinée, en particulier les montagnes du Foutah Djallon ont une tradition de culture de fraise assez ancienne. De nos jours, un demi hectare est exploité pour la production du marché local dans la préfecture de Dalaba (Dounkimanya). Cette spéculation se fait à partir de vieilles variétés françaises dépassées techniquement. De nouvelles variétés à faible besoin en froid comme Chantier, Osso Grande ou Pajero ou de nouvelles variétés précoces pourraient permettre une relance de la production. Cependant, les conditions logistiques ne permettent pas à l'heure actuelle d'exporter de la fraise vers la sous région ou le marché européen. Par ailleurs, la fenêtre de commercialisation de la fraise sur le marché européen se réduit aujourd'hui à quelques semaines entre la fin des variétés remontantes début décembre et les premières fraises du Maroc ou du sud de l'Espagne fin janvier.

3.5. FILIERE BIOLOGIQUE

157. La production bio séchée en Guinée porte principalement sur la mangue, la banane et l'ananas en fruits frais et en fruits séchés ; ces derniers permettent de valoriser les écarts de triage des produits frais. Cette production est le fait d'une seule entreprise, la société Nabekam. Selon le PCPEA, il a été exporté de 1998 à 2001, respectivement : 286 t, 387 t, 551 t et 338 t de produits. Ces exportations ont cessé, suite au mauvais choix stratégique opéré par les promoteurs en investissant dans de nouveaux équipements surdimensionnés par rapport à la disponibilité de courant électrique et à la tentative de diversification vers les produits conventionnels.

158. Les contraintes portent principalement sur : le coût de la certification (40.000 FF/an), qui ne peut être supporté que par des opérateurs qui assurent un volume de commercialisation suffisamment important, l'inorganisation des acteurs pour assurer un meilleur accès au marché et l'exigence de traçabilité à laquelle les producteurs ne peuvent répondre pour le moment (identification des producteurs pour le contrôle des itinéraires techniques). L'IRAG a mis au point en 1998 des itinéraires techniques pour la banane (40 tonnes export/ha escomptées) et l'ananas (30 tonnes export/ha).

3.6. FILIERE POMME DE TERRE

159. **La pomme de terre : Les volumes produits sont en croissance constante ces 5 dernières années** : de 2.100 tonnes en 1996, on a atteint une production de près de 9 662 tonnes en 2002 selon le SNSA, ce qui correspond à un taux d'accroissement de 322 %. D'après le rapport (PRCC Satec mars 2003), la production de pomme de terre pour la campagne 2003/2004 a atteint 10 000 tonnes dont 10% et 21% ont été exportées respectivement vers le Sénégal et la Guinée-Bissau. Les rendements de la pomme terre sont passés de 11 t/ha en 1997 à 30 t /ha en 2002. Les progrès enregistrés dans la filière pomme de terre seraient largement liés la bonne structuration des producteurs au sein de la Fédération des Paysans du Foutah, qui a eu pour effet la maîtrise des activités en amont et en aval de la production.

160. Des mesures de protection totales ou partielles avaient été prises par l'Etat en faveur de la production locale pour réduire la concurrence des importations. Cette mesure a permis de garantir un marché local aux différents producteurs nationaux.

161. La production actuelle est quasiment destinée à la commercialisation intérieure, essentiellement vers les grands centres urbains où la consommation de pomme de terre se développe. Elle est pour l'essentiel organisée par la Fédération des Producteurs du Foutah. Les conditions de production et la situation du marché, permettent aux producteurs de réaliser des marges importantes, surtout en saison des pluies de l'ordre de 30%. C'est donc une filière qui est en pleine expansion et qui d'après la Fédération des Paysans du Foutah (FPDF) représente une activité génératrice de revenus pour 5.000 producteurs.

162. Le potentiel de production de la pomme de terre est encore sous exploité. En effet, la Guinée dispose encore d'importantes capacités de production non mises en valeur pour les terres cultivables sur les plateaux (150 000 ha). Les perspectives de développement de la production dépendent de la disponibilité des domaines irrigués (actuellement les surfaces cultivées par les membres de la Fédération des Producteurs du Foutah couvrent 32 ha en bas fonds et 42 ha en plaine). Il est important de noter que le plateau de Timbi Madina offre de très larges possibilités d'expansion de la culture. Les domaines aménageables de Dounkimanya (100 ha) également offrent des possibilités d'expansion de la culture.

3.7. FILIERE HARICOT VERT

163. Faute de statistiques, les volumes produits ne sont pas connus. Sa culture réussit à Kindia avec l'expérience de APEK-AGRICULTURE. La production est néanmoins très faible loin de satisfaire la consommation intérieure, encore moins la demande extérieure. Selon le CAFEX, ce sont 1 432 kg de haricot qui ont été exportés par voie aérienne vers l'Europe dans le premier semestre de 2004. De nombreuses questions liées au manque de matériel végétal performant, à la logistique post récolte et à la méconnaissance du marché extérieur limitent l'extension de cette culture.

3.8. FILIERE TOMATE CERISE

164. L'expérience de la Société Guinée Fleur de promotion de la tomate cerise dans la région de Mamou a révélé que la Guinée dispose d'avantages comparatifs par rapport aux autres pays producteurs notamment du fait de l'absence de pluies en décembre. Les rendements sont de l'ordre de 20 tonnes à l'hectare. Le coût de production observé par Guinée – Fleur était de 4,80 FF le kg, bord champ. Néanmoins l'expérience s'est arrêtée du fait de la disparition de Guinée Fleurs.

3.9. FILIERE OIGNON

165. Sa culture est largement répandue en Moyenne et en Haute Guinée. Le leader de la production nationale est la fédération des paysans du Foutah, qui produit à elle seule 1500 tonnes. L'essentiel de la production est destinée au marché intérieur. De faibles quantités sont exportées vers le Sénégal. A l'image de la pomme de terre des mesures de protection partielles sont prises par l'Etat en faveur de la production locale face aux importations.

166. **Autres légumes** : En Guinée, de nombreux légumes sont produits sur des périmètres réduits : le gombo, les aubergines, le gingembre, le litchi, mais ne font l'objet d'aucun suivi permettant un exercice de planification etc. La culture du piment commence à s'accroître en termes de superficies. Grâce à l'introduction de matériel végétal performant et à l'amélioration des techniques culturales, les rendements des cultures maraîchères ont significativement évolué ces dernières années. Selon une évaluation réalisée en 2002 par le RADHORT, les rendements de la tomate Roma sont passés de 15, 9 t/ha en 1998 à 28 t/ha 2002 ; les rendements de l'aubergine sont passés de 7 t/ha en 1998 à 24 t/ha en 2002 ; les rendements de la carotte (Nantaise) sont passés de 12, 5 t/ha en 1998 à 37,5 t/ha en 2002 ; les rendements du chou (Marché de Copenhague) sont passés de 20 t/ha en 1998 à 35 t/ha en 2002 . Des espèces non cultivées il y a 10 ans (ail, fraise, courgette, persil frisé), sont maintenant cultivées en raison de leur adaptabilité et de leur haute valeur ajoutée.

3.10. FILIERE FLEURS COUPEES

167. La production de fleurs et de plantes ornementales en Guinée est une activité marginale. Quelques sociétés (Guinée fleurs) s'étaient lancées dans la production de fleurs coupées et ont disparu du fait de contraintes spécifiques à cette spéculation : coût élevé des installations, faible niveau de technicité, etc. Aucun programme de promotion de la fleur coupée n'a été mis en œuvre depuis 1998. La production de plantes ornementales essentiellement destinée au marché local, est concentrée dans la banlieue de Conakry.

3.11. ENSEIGNEMENTS A TIRER DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES ET PROJETS AU NIVEAU DES FILIERES HORTICOLES

168. Force est de noter que les réformes entreprises ne semblent pas avoir apporté des résultats escomptés, car les nombreux projets et programmes mis en œuvre au cours de ces dernières années, n'ont pas encore réussi à lever l'essentiel des contraintes qui freinent le développement des filières horticoles. L'expérience montre que les résultats des différentes interventions des projets et programmes, même s'ils sont encourageants, se pérennisent difficilement au niveau des opérateurs qui souvent disparaissent dès que le soutien et l'encadrement cessent à la fin des projets.

169. On constate également la rentabilité faible des exportations des produits expédiés sous froid par voie maritime, du fait des faibles quantités traitées, qui ne permettent pas la mise en concurrence des transporteurs et conduisent à des surcoûts évidents par rapport aux origines concurrentes, d'où la nécessité impérieuse pour la Guinée de parvenir le plus rapidement possible à un volume de flux maximum d'au moins 250 conteneurs en fret.

170. Parallèlement à ce constat, on remarque *le taux élevé d'abandons et le turne ver important des opérateurs*, qu'ils soient nationaux ou étrangers. Ces échecs sont dus à la fois à l'insuffisance de professionnalisme des opérateurs, aux différentes contraintes identifiées, à la faible rentabilité des filières, vu les surcoûts qui pèsent sur les filières Guinéennes d'exportation maritime de produits réfrigérés, mais aussi à un environnement administratif et juridique encore fortement dissuasif.

3.12. LES ACQUIS DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS ET PROGRAMMES

171. Dans le cadre de l'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel, des efforts ont été déployés par les administrations concernées pour la mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce et des investissements agricoles d'exportation.

172. Pour faciliter le drainage des productions horticoles, on note la construction des infrastructures et le désenclavement des principales zones de production, dont l'impact a été décisif sur la compétitivité des entreprises d'exportation, notamment à travers le coût du transport qui a chuté de moitié avant les dernières hausses de prix du carburant.

173. Pour la recherche de débouchés, des expéditions test réalisées pour 8 produits différents dans 5 pays, ont consolidé les avantages comparatifs des produits Guinéens sur ses marchés traditionnels, mais aussi permis d'identifier de nouveaux marchés pour d'autres produits.

174. Dans le cadre de la professionnalisation des filières horticoles, les producteurs se sont regroupés au sein d'OP : UGPAM à Mafèrinya, Union des producteurs de mangue à Kankan, Union des Producteurs des Fruits de Basse Guinée,..., dont les responsables ont acquis des capacités de négociation avec les partenaires internes et externes.

175. L'identification des variétés d'exportation est établie par la Recherche. La production des Variétés précoces (mars à mai) : Irwin, Zill, Haden et Amélie rencontre le pique de consommation européenne de Pâques ; celle des Variétés tardives (juin-juillet) : Palmer, Kent, Keitt est en décalage avec les pics de consommation en Europe. Les différents marchés (Européen et Africain) pour les produits horticoles sont identifiés. Les principaux producteurs sont au faite des exigences de qualité du marché Européen grâce aux appuis des projets et programmes mis en œuvre, notamment le PCPEA.

176. Dans le cadre son programme de développement de l'arboriculture fruitière, le RADHORT a introduit par le biais du CEPAM, de nouvelles variétés des espèces manguiers, agrumes, avocats, banane douce et plantain et autres fruitiers (papayers, goyaviers, litchi, pommier...). Les plus performantes ont été vulgarisées dans la région et les préfectures de Kankan et Guéckédou. Des actions spécifiques ont été menées en vue d'identifier des variétés tolérantes à la cercosporiose des agrumes. Des résultats encourageants ont été obtenus dans ce domaine; à cet effet, un parc à bois est installé sur le site de Dunkimanya.

177. En relation avec la FAO, le Gouvernement a initié et mis en œuvre un projet en appui au développement de l'horticulture urbaine et périurbaine. A cet effet, 35 planteurs des zones bénéficiaires Conakry, Kindia, Dalaba ont été formés aux techniques de production et de protection de plants fruitiers PPI. Une cellule de suivi des du développement de l'horticulture urbaine et périurbaine est désormais installée à la direction Nationale de l'agriculture.

178. Un cadre juridique propice au développement des exportations est désormais créé par l'installation de la Chambre arbitrale. Cinq investisseurs de taille internationale se sont installés durant la période 98-2005 (AIC pour un investissement global de plus de 3 millions de dollars US, SIPEF pour 1,1 millions \$US, SOBRAGUI, Guinée Farms et la CMRA évoluent dans le secteur de l'ananas).

3.13. ANALYSE DES PRINCIPALES CONTRAINTES LIEES AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES HORTICOLES

La plupart des contraintes ont connu une amélioration sensible, sans être pour autant entièrement levées.

179. Ces dernières années, la Guinée a consacré des efforts importants à la relance des cultures fruitière et maraîchère avec l'idée de recréer les courants d'exportation qui avaient fait sa réputation dans les années 50-60. Néanmoins, force est de constater que les résultats restent en deçà des objectifs fixés. Les opérateurs privés nationaux ont des difficultés à mobiliser les capacités techniques et les moyens financiers nécessaires au développement de la production horticole. Quant aux professionnels internationaux, ils ne se sont pas encore véritablement intéressés au potentiel Guinéen.

180. Par rapport aux contraintes identifiées en 1998 par la LPDA2, plusieurs d'entre elles ont connu une amélioration sensible, sans être pour autant entièrement levées. Il s'agit, notamment du désenclavement des principales zones de production horticole en basse Guinée, la création d'un environnement juridique favorable aux investissements étrangers ou nationaux à travers la mise en fonction de la chambre arbitrale, une meilleure connaissance des marchés extérieurs par les exportateurs.

181. Cependant, en dépit de toutes les mesures mises en œuvre depuis 1998, on note une insuffisance d'opérateurs de taille internationale, capables d'investir massivement dans le secteur horticole. Ceci est dû en partie à la persistance d'un environnement économique difficile qui relègue au second plan, les contraintes auxquelles se trouvent, encore, confrontées les opérateurs des filières et il est certain que ces contraintes contribuent à freiner l'intérêt des opérateurs internationaux et nationaux. Ces contraintes pesant sur le secteur horticole sont nombreuses. Elles sont générales et revêtent un caractère plus ou moins marqué pour tel ou tel produit ; on peut les regrouper comme suit :

a. Contraintes liées à la production

182. Les principales contraintes liées aux différentes activités de la production se présentent comme suit :

- insuffisances de matériel végétal amélioré, et notamment pour la multiplication in vitro ;
- pauvreté des sols (acidité élevée et taux de matière organique faible), faible utilisation des intrants par les planteurs et disponibilité insuffisante des intrants pour couvrir les besoins des planteurs en engrais, produits phytosanitaires et autres... ;
- insuffisance d'infrastructures de transformation ou la non utilisation des capacités existantes

- (d'où de grosses pertes de récolte) notamment à Kankan et à Mafèrinya ;
- moyens de transport inappropriés (manque de véhicules frigorifiques) ;
- faible maîtrise des techniques de production pour assurer des produits de qualité et présence de problèmes parasitaires ayant une incidence forte sur la qualité commerciale à l'exportation ;
- insécurité foncière et accès difficile à la terre, en particulier aux femmes et jeunes, réduisant les possibilités d'extension des terres de culture ;
- difficultés de la collecte à cause de la taille réduite des plantations et de leur dispersion géographique et/ou de leur hétérogénéité ;
- enclavement de nombreuses zones de production, notamment en Haute Guinée.

b. Contraintes financières

183. Les principales contraintes liées au financement des secteurs horticoles se présentent comme suit :

- coûts élevés des intrants agricoles qui dans les conditions actuelles ne bénéficient pas d'économie d'échelle (le sac de 50kg de NPK coûte 120 000 FG à l'intérieur du pays) ;
- coût élevé de l'emballage et son inadaptabilité ;
- coût du fret aérien à destination de l'Europe prohibitif ;
- accès difficile au crédit, mais également problème de solvabilité des producteurs qui n'ont pas de garantie de débouchés ;
- crédit inadapté à la production horticole.

c. Contraintes commerciales

184. La commercialisation des produits horticoles est biaisée par des contraintes qui se présentent comme suit :

- absence de partenaires professionnels internationaux susceptibles de donner l'impulsion initiale indispensable pour démarrer la relance ;
- insuffisance d'informations sur les marchés et les opportunités de marchés limitant la commercialisation des produits y compris la fleur coupée ;
- difficultés et irrégularités de livraison, ce qui disqualifie l'exportation guinéenne par rapport à celle d'autres provenances ;
- manque d'organisation efficace du secteur ;
- difficultés d'accès au marché européen dues à la nouvelle réglementation de l'UE, portant sur la conformité aux exigences de la quarantaine végétale et le respect des limites maximales de résidu de pesticides dans et sur les produits.

4. ANALYSE DES GRANDES FILIERES INDUSTRIELLES D'EXPORTATION

L'objectif d'amélioration des revenus des populations a souffert de l'absence de mécanismes de régulation et de rationalisation des filières d'exportation

185. La croissance dans le secteur des exportations des produits agricoles et la valorisation des produits forestiers constituent des leviers importants de l'amélioration des opportunités de revenus des populations rurales et en même temps d'augmentation des recettes d'exportation.

186. Les termes de commerces agricoles de la Guinée se sont détériorés au cours des dix dernières années, tandis que les importations ont été insignifiantes, les exportations ont chuté de 16%. La croissance annuelle moyenne des importations guinéennes de produits agricoles peut être comparée favorablement à la moyenne de l'Afrique de l'ouest de 9,2%. D'autre part, la croissance annuelle moyenne de l'exportation de produits agricoles de l'Afrique de l'ouest prise comme région est de 7%. La performance de l'exportation de la Guinée est, en comparaison, catastrophique.

187. Le coton et le café, dont les exportations avaient commencé à se substituer en termes de volume aux exportations agricoles de la banane (38% du marché mondial à l'indépendance) et de l'ananas (année 80) sont pratiquement en cessation.

188. Les grandes filières d'exportation (Café, Coton, Hévéa) souffrent de leur niveau de production non compétitif et de l'irrationalité des coûts des segments de transformation, de stockage et conditionnement.

4.1. FILIERE CAFE

Le café : une filière peu performante caractérisée par un vieillissement des plantations, des débouchés peu diversifiés et une place insignifiante sur le marché international.

189. La production guinéenne de grains de café verts a diminué en passant d'environ 30.000 TM en 1994 à environ 20.000 TM en 2003 ; elle a chuté d'un tiers. La majorité des exploitations de café (75 %), situées pour l'essentiel en Guinée forestière, sont de vieilles plantations à faibles rendements (100 kg/ha) souffrant des stratégies extensives paysannes exigeant peu d'investissement en travail et en capital et conduisant à la baisse de fertilité des sols.

190. Les efforts menées (subventions aux plantations nouvelles, importation du matériel végétal, organisation des producteurs) à travers les projets d'appui à la relance de la caféiculture, la recherche agricole et les actions de développement de la culture du café en Guinée Forestière ont un faible impact sur l'amélioration des performances de la filière

191. L'objectif d'exporter 20 000 tonnes de café marchand en 2000 et 33 000 t en 2010 n'a pas été atteint. Les résultats sont largement en deçà des prévisions selon les statistiques de la FAO, les exportations de café vert guinéen n'ont pas dépassé en 2002 de 5 654 T. La filière est très vulnérable du fait du manque de professionnalisme des opérateurs et de sa dépendance d'un principal grand débouché qui est le marché marocain (près de 75% de la production) malgré les avantages qui lui sont accordées par le Maroc (importation de café tout venant en franchise de droits et taxes). Les faibles quantités mises en marché par la Guinée et les insuffisances en termes de qualité (le café guinéen se vend avec une décote de 15 à 20%) en font un acteur négligeable au plan international.

4.2. FILIERE COTON

Le coton : des efforts importants d'augmentation de la production et de professionnalisation des acteurs ternis par une privatisation mal maîtrisée de la filière coton

192. L'objectif de production de 25.000 tonnes (22.000 tonnes en Haute Guinée et 3.000 tonnes à Gaoual Koundara) a été atteint dès 2001 avec une production de 27 000 tonnes grâce à l'appui du Projet Coton de Kankan (PCK) et du Projet Coton Kankan-Gaoual-Koundara (PCGK) et des projets d'appuis aux recherches agricoles. La production et les rendements ont par la suite chuté à près de 12 000 en 2004 et un rendement de 930 kg/ha du fait des difficultés de mise en œuvre de la privatisation de la filière. Des efforts d'organisation de la filière sont aussi à noter avec la fédération des producteurs de coton de Guinée regroupant 16 unions de zone et 649 groupements cotonniers sous l'appui des Centres d'Appui aux Organisations de Producteurs Agricoles (CAOPA).

193. La filière coton guinéenne connaît actuellement une crise structurelle entraînant la désaffection des producteurs dont les revenus ont chuté chez près de 60 000 familles de 12 milliards de francs guinéens en 2001 à 3,5 milliards en 2002 dans une conjoncture de dépréciation du prix sur le marché international liées notamment aux subventions des pays développés apportées à leurs producteurs. Cette crise structurelle plonge la filière dans une situation caractérisée par une baisse de la fertilité des sols, un accès difficile aux intrants, un faible rendement en fibres du coton graine et une dépréciation de la qualité des semences.

4.3. FILIERE HEVEA

194. **L'hévéa : une filière a deux vitesses :** Avec l'appui des partenaires internationaux notamment la Coopération Française et l'AFD, la SOGUIPAH a réalisé 4 577 ha de plantations industrielles d'hévéa et 1 663 ha de plantations familiales d'hévéas par rapport à un objectif de la LPDA2 de 9.000 ha dont 4.500 ha de plantations industrielles et 4.500 ha de plantations familiales.

195. Une usine de production de caoutchouc disposant d'une capacité de traitement de 2 tonnes équivalent caoutchouc à l'heure a été aussi installée. Les exportations de caoutchouc sont encore dans une phase expérimentale. Le caoutchouc produit par SOGUIPAH est un produit de haut de gamme, reconnu au niveau international, pour lequel les perspectives du marché international sont intéressantes. Les performances de la filière butent sur les principales contraintes de culture résidant dans le coût élevé de la mise en place d'une plantation, la méconnaissance de la culture par les planteurs guinéens, les problèmes fonciers, l'indisponibilité de matériel végétal, le parasitisme, les feux de brousse et l'insuffisance des équipements de récolte.

5. ANALYSE DES FILIERES DE PRODUCTIONS ANIMALES

La LPDA2 n'avait pas pris en compte le secteur de l'élevage qui relevait d'un autre département à savoir le Ministère de la Pêche et de l'Élevage. Cependant, ce département a élaboré au même moment que la LPDA2, la Lettre de Politique de Développement de l'Élevage (LPDE) dont les objectifs, mesures et actions sont analysés dans les chapitres qui suivent.

RAPPEL DES OBJECTIFS ET MESURES DE LA LPDE

196. La LPDE a prévu deux grands axes d'intervention pour le moyen et le long termes : un axe transversal ou approche programme et un axe vertical ou approche filière.

197. L'approche programme vise l'appui aux systèmes d'élevage traditionnels à travers la mise en place d'actions à conduire par l'Etat ou par les projets avec la participation des groupements d'éleveurs. Elle est basée sur la formulation et la diffusion d'un ensemble de technologies simples applicables aux petites exploitations traditionnelles pour lever les contraintes majeures d'ordre technique et organisationnel devant permettre à terme d'améliorer la productivité globale des exploitations. Les actions concernent les systèmes d'élevage bovins traditionnels (viande, lait, traction animale), petits ruminants et porcs traditionnels (viande), volaille traditionnelle (chair et oeufs) et apiculture (miel et cire).

198. L'approche filière concerne les systèmes d'élevage améliorés ou semi intensifs urbains et périurbains mis en place par des opérateurs privés et vise à renforcer les actions en cours d'intensification et à initier d'autres actions à conduire par les opérateurs de ces filières existantes. Cette approche concerne la volaille semi intensive pour la production de chair et oeufs, les porcs et petits ruminants semi intensifs pour la viande et les bovins améliorés pour la production laitière et la traction.

199. Ces axes stratégiques devaient obéir à des démarches, couverture nationale, régionale ou zonale en fonction des potentialités de production et de commercialisation des espèces concernées.

200. L'approche programme devait être privilégiée durant le moyen terme (horizons 2000 et 2005) avec une initiation de l'approche filière qui, elle aussi, devait être privilégiée dans le long terme (2006 – 2010), tout en poursuivant les actions d'appui s'inscrivant dans le cadre de l'approche programme.

201. La présente revue de la politique intervient au moment où s'achève la période du moyen terme avec d'importants résultats dans la mise en œuvre de l'approche programme où l'appui aux filières améliorées devra commencer à s'intensifier. Au même moment naît l'idée d'une approche de

développement orientée vers les différents types de spéculation ou « filières de production » : filières viande, lait, avicole et apicole.

202. Une appréciation globale des deux approches stratégiques de la LPDE au moment où s'achève la période du moyen terme permet de constater que les programmes et projets exécutés durant cette période se sont surtout orientés vers un appui aux systèmes d'élevage traditionnels à travers des actions comme la structuration des producteurs, l'appui à la protection sanitaire du cheptel, la formation des producteurs et opérateurs, le renforcement institutionnel, etc. Au même moment, on remarque l'émergence du système d'élevage amélioré, notamment dans les domaines de l'aviculture, de la porciculture et de la boviniculture. Ces systèmes améliorés ont été mis en place par des producteurs privés qui prennent en charge leurs activités, de l'amont à l'aval de la production. Ils ont bénéficié de l'appui technique de l'administration de l'Elevage et des vétérinaires privés à travers des conseils et prestations techniques, depuis le montage des projets jusqu'à leur exécution. La recherche de financement a été quasiment réalisée par les producteurs. Le rôle de l'administration dans ce sens s'est limité à un accompagnement technique auprès des organismes de financement.

BILAN DES REALISATIONS :

5.1. FILIERE VIANDE

203. ***Au niveau de la filière viande (bovine, ovine, caprine, porcine, cunicole, aulacodivole), il y a eu une augmentation du disponible en viande provenant d'un accroissement de la production locale*** : en termes d'amélioration du disponible en viandes par rapport aux objectifs de la LPDE, on note que le disponible per capita, hors importations de viandes et exportations de bétail sur pied, a évolué de 5,41 kg en 1998 à 6,39 kg/hbt/an en 2004 allant au-delà des prévisions de la LPDE qui prévoyait en 2004 un disponible de 5,12 Kg/hbt/an. Il s'agit des viandes bovines, ovines, caprines, porcines, cunicoles. La Guinée est l'un des pays qui a les meilleures performances en Afrique de l'ouest en termes d'augmentation de la production de bétail et de volaille. Cependant, la majeure partie de cette production est destinée au marché national au moment où la demande en viandes et produits avicoles s'est accrue de manière considérable dans la région ouest africaine ces dix dernières années.

204. En ce qui concerne les volumes importés, on remarque une tendance à la baisse depuis 1995 jusqu'en 2001. D'un taux de 5,9% de la production nationale de viandes en 1995, les importations ont considérablement chuté et se sont situées à 1,6% de la production nationale en l'an 2001. Cependant on observe dans ces derniers temps une tendance à la hausse des importations qui seraient passées, pour la viande de volaille, de 654 tonnes en 2001 à 1.225 tonnes en 2003 et pour la viande bovine, de 94 tonnes en 2001 à 630 tonnes en 2003, en représentant ainsi 3% de la production nationale. La Guinée n'exporte pas de viande proprement dite. Cependant, les exportations de bétail de boucherie à destination des pays voisins ont été évaluées en 1994 à 2.000 têtes de bovins par an vers la Sierra Leone et le Libéria.

205. L'étude APE Elevage relève qu'en début 2005 les prix de la viande locale avec os sont d'environ 7.000 fg le kg à Conakry, 6.000 FG dans les villes de l'intérieur et 5.000 FG en brousse. La viande importée sans os se vend à Conakry à 7.000 FG soit au même prix que la viande locale. Les abats importés se vendent au prix de 6.000 FG donc moins cher que la viande locale.

206. ***Une faible part des investissements publics*** : par rapport à la répartition des investissements entre les différents sous secteurs de l'agriculture, les productions végétales et le sous-secteur des forêts et hydraulique villageoise ont reçu à eux seuls le plus important volume d'investissements (84% en moyenne annuelle). L'élevage n'a bénéficié en moyenne que de 10%.

207. Les programmes et projets d'intervention mis en place durant la période LPDA2 dans le cadre de l'amélioration de la production de viande ont porté sur : i) l'appui aux systèmes d'élevage traditionnel de bovins et petits ruminants et aux systèmes d'élevage amélioré à cycle court (porciculture urbaines et périurbaines, volaille) avec le Projet d'Appui à l'Elevage en Moyenne Guinée et en Guinée Forestière (PAE) et le Projet de Développement Agro-pastoral de Beyla-Kérouané (PRODABEK), ii) l'amélioration

génétique avec la production de géniteurs dans le cadre du Centre Communautaire de Production de géniteurs N'Dama de Famoila, iii) la lutte contre les épizooties avec le Programme panafricain de lutte contre les épizooties (PACE Guinée), iv) l'amélioration des services de recherche et de diffusion des technologies de production avec la composante élevage du PNSA.

5.2. FILIERE AVICOLE (production de chair et œufs)

Une filière avicole qui prend de l'essor et qui joue un rôle important dans la sécurité alimentaire et dans l'amélioration des revenus des professionnels

208. Les réalisations de la filière avicole ont abouti à un disponible per capita de 0,47 kg de viande de volaille en 1998 et 0,92kg en 2004 avec une moyenne de 0,65 Kg sur la période de la LPDA2. Le disponible annuel en œufs a été de 5 œufs/hbt en 1998 et 21 œufs/hbt en 2004 et une moyenne de 17 œufs /hbt/an sur la période par rapport à des objectifs de 2,2 Kg de chair/hbt/an et 14 œufs/hbt/an pour 2004.

209. ***L'insertion du secteur privé en aviculture est remarquable.*** Ainsi de 1998 à 2004, on a noté l'émergence de près d'une vingtaine de fabriques d'aliments pour volaille. Ces unités sont généralement constituées de simples broyeurs dont les capacités varient de 50 kg à 1 tonne par heure. Plus récemment 3 unités de fabrication d'aliment à caractère industriel ont été installées dans la zone périurbaine de Conakry pour des capacités allant de 2 à 5t/h. Deux autres unités similaires mais de moindre capacité (1-2 t/h) sont installées à Labé et à N'Zérékoré. La production traditionnelle de maïs (maïs pluvial) est encore insuffisante. Toutefois, elle assure l'alimentation des volailles à hauteur de 10 à 20% par rapport au circuit d'importation mis en place par des particuliers à partir des pays frontaliers comme la RCI, le Mali, le Sénégal et même le Burkina-Faso. La production locale de poussins est assurée par les couvoirs de KAHERE/Kindia et SIGUICODA/Koba dont les capacités dépassent de loin les besoins actuels des éleveurs (6 à 8 incubateurs pouvant incuber plus de 16.000 œufs chacun). A partir de 2002, aucun poussin de ponte n'a été importé.

210. Dans le cadre de la promotion des produits avicoles, de très nombreux kiosques se sont installés à travers tout le pays. Ces points de vente sont entretenus par un réseau informel de commerçants (grossistes et détaillants) qui s'étend de plus en plus sur les marchés de la sous-région notamment au Libéria et en Sierra Leone à la faveur des conflits politiques survenus dans ces pays.

211. **En aviculture traditionnelle :** l'amélioration du taux de mortalité des poules locales estimé actuellement à 15 à 30% par an est attribuée à l'intervention de plus de 10.000 auxiliaires. Six cents (600) auxiliaires de filière formés sur un objectif de 1000 dans le cadre des projets PAFPA et PASEL réalisent chaque année les vaccinations et déparasitages de la volaille, ainsi que la désinfection de poulaillers.

212. Différents projets de développement ont inscrit ces dernières années le secteur avicole dans leurs programmes d'activités. Il s'agit notamment : i) du Programme d'Appui aux Filières des Productions Animales, couvrant toute la Guinée pour la filière traditionnelle et la Basse Guinée pour la filière améliorée dont les actions ont porté essentiellement sur la formation, l'information et la vaccination, ii) des projets PDPEF-GF ; PAPE/BGN ; PRADEL-MG et PPD-HG dont les objectifs spécifiques sont d'améliorer la prophylaxie et l'habitat et de former des auxiliaires de filière. Aucune action concrète n'a été réalisée par le programme, iii) du PRODABEK qui a permis la formation d'une dizaine d'auxiliaires à son démarrage et la diffusion de quelques coqs améliorés en milieu paysan, iv) du PASEL qui a permis la formation d'auxiliaires et la confection de modèles de poulaillers traditionnels améliorés.

5.3. FILIERE LAIT ET DERIVES

213. ***La filière lait est embryonnaire.*** Elle est caractérisée par une insuffisance de la connaissance de la filière (productions, consommations et commercialisation), la faiblesse des productions, la persistance des maladies et des problèmes fonciers perturbant l'exploitation de la production, l'enclavement des zones de production (collecte du lait difficile), les rigueurs du milieu face au

potentiel laitier peu développé de la N'Dama, l'insuffisance des actions d'appui visant à bâtir une filière lait.

214. Le niveau de la production laitière reste faible par rapport aux besoins de la population et le pays continue à importer de grandes quantités. Le disponible per capita provenant de la production nationale est passé de 9,8 l/hbt/an en 1998 à 11,5 l/hbt/an en 2004 par rapport à un objectif de 9,25 l/hbt/an.

215. La connaissance de la filière est relativement peu profonde. Au-delà d'une étude portant sur les opportunités d'investissement sur la filière lait a été faite en 2001 avec l'appui de la DNE, du CCNEG, de l'OPIP et du Centre de Développement de l'Entreprise (CDE-Bruxelles), aucun travail d'approfondissement pour la maîtrise de la filière n'a été mené.

216. Des efforts d'amélioration génétique à très petite échelle ont été menés avec le programme de sélection à noyau ouvert initié au CAE de Boké et avec l'introduction et le testage des races exotiques laitières dans les élevages de type nouveau opérés, d'une part, par le PROCORDEL dans le cadre de la recherche développement dans le Fouta Djallon et autour de Conakry et, d'autre part, par le biais d'éleveurs de type nouveaux disposant de ressources propres (terres) et s'intéressant bien à l'investissement dans l'élevage (cas de la ferme de Fandjé dans Forécariah). Quelques initiatives privées se sont développées dans le sens de l'importation de bovins de race améliorée (Holstein, Jerseyaise, Brune des Alpes, Montbéliard, Limousine) notamment à Labé et autour de la capitale en vue de développer la production laitière.

217. Les projets ayant investi dans le domaine sont notamment : i) Le projet d'appui à l'élevage qui a apporté en Moyenne Guinée, un appui à la filière lait (construction laiterie de Pita, équipement en matériel de froid pour les laiteries de Koumbia et de Gaoual), ii) le projet ha d'appui à l'amélioration de la collecte, de la transformation et de la commercialisation du lait et des produits laitiers qui a permis l'augmentation de la collecte de plus de 50 % du lait produit par les petits producteurs des bassins laitiers de Koumbia, Gaoual et Pita, grâce à la mise en place de points de collecte de lait et à la vulgarisation de la lactopéroxydase, un écoulement régulier et à un prix rémunérateur de la production laitière, la diffusion de techniques de transformation laitière aboutissant à la fourniture d'une gamme variée de dérivés du lait, iii) le projet Téléfood dans la zone la zone de Pita(équipement en matériel de froid et formation aux techniques de transformation du lait).

5.4. FILIERE APICOLE

218. Les objectifs spécifiques affichés pour la filière apicole étaient de développer la production mellifère dans les zones propices et promouvoir l'exportation des produits apicoles. Ces objectifs ont connu peu de réalisations significatives en dehors d'un début de structuration qui a abouti à la mise en place d'une Union Régionale des Apiculteurs en Haute Guinée Ouest, la mise en place et l'équipement d'une Fédération des apiculteurs intervenant dans la filière miel et cire en Moyenne Guinée avec quelques opérations d'appui réalisées dans le cadre de certains projets (PHGO et PRODABEK par ex.) dans les préfectures de Dabola, Kouroussa, Faranah, Beyla, Kérouané et Labé. Ces appuis ont essentiellement porté sur la vulgarisation des ruches modernes, des kits de récolte et de filtrage du miel, des techniques simples de récolte et de filtrage du miel et la formation d'ouvriers (menuisiers, tailleurs, ferblantiers) à la confection des ruches Kenyanes et des équipements de récolte. Quant à la production de miel, elle a été évaluée au niveau national en l'an 2000 à 597.000 litres, dont 56% en Haute Guinée et 40% en Moyenne Guinée.

219. En dépit de ces premiers acquis et ***malgré le potentiel apicole énorme de la Guinée, la filière reste encore caractérisée par : (i) la prédominance des techniques traditionnelles*** de récolte du miel, entraînant des feux de brousse, la mort massive des abeilles et la mauvaise qualité des produits de la ruche, (ii) une faible capacité des producteurs malgré les efforts de structuration menés à leur niveau et (iii) une mauvaise organisation de la commercialisation des produits, cautionnant l'existence d'un flux informel important de produits apicole vers l'extérieur.

6. ANALYSE DES FILIERES DE PRODUCTIONS FORESTIERES

6.1. FILIERE PRODUITS DE CUEILLETTE OU PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

6.1.1 *Filière beurre de karité*

220. **Potentiel et zones de production** : La production de beurre de karité varie entre 4 578 et 5 296 tonnes selon les sources. Le beurre est produit dans les préfectures de Mandiana, Kankan et Siguiri. La part la plus importante (2/3) de beurre de karité est produite en Guinée selon la méthode traditionnelle (utilisation de mortiers et pilons par les femmes). Toutefois, on note un recours à l'extraction semi mécanisée et ce, grâce aux efforts d'assistance des structures d'encadrement et des partenaires au développement.

221. **Potentiel de commercialisation et d'exportation** : Selon l'étude de marché réalisée par le volet développement d'entreprise du projet de gestion des ressources naturelles (PGRN), les ventes de beurre sont réparties comme suit : 15% pour le marché local, 46% pour le marché national, 31% pour le marché sous régional et 8% pour le marché international (Europe et Etats-Unis). Des quantités importantes non enregistrées d'amandes sont vendues aux collecteurs venant du Mali, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal. Le volume des exportations s'élève à 500 tonnes environ. Selon les données de l'étude filière menée par l'USAID, les exportations maritimes de beurre de karité durant la période 1999-2002 se chiffrent à 41 tonnes dont 20 tonnes pour la Sierra Léone, 10 tonnes pour la Hollande et de 11 tonnes pour les Etats-Unis.

6.1.2 *Filière vin de palme et de rônier*

222. Pour ce faire une idée sur l'évolution de ces produits de cueillette ou produits forestiers non ligneux, on peut noter les faits suivants :

- une évolution en dents de scies de la filière vin de palme en basse Guinée, avec le point de pic le plus important en 2003 (3.087.000 litres), soit une croissance relative de 4,3%. Les quelques baisses observées entre 2000 et 2001 (218 500 litres) d'une part et entre 2003 et 2004 (905 000 litres) d'autre part, sont de faibles niveaux ; ce qui laisse entendre que les productions et les consommations de ce produit à Conakry seront toujours croissantes ;
- une quantité de 26.760 litres de vin de palme pour la production annuelle à l'échelle d'un village Gomou de la Préfecture de Yomou en Guinée Forestière ; ce qui montre l'importance de la filière de ce produit ;
- une croissance exponentielle de la production et de la consommation du vin de palme et de rônier à Koundara (moyenne Guinée) allant de 1.260.000 litres 1998 à 1512 litres en 2002 ; ce qui dénote également à quel rythme se développe cette filière au niveau local et la nécessité de mener une étude approfondie sur elle, pour évaluer son impact sur les ressources disponibles et sur le niveau de vie des acteurs impliqués (producteurs, transporteurs, vendeurs et consommateurs).

6.1.3 *Filière produits de chasse*

223. Les données disponibles sur les produits de chasse, ne permettent pas de se prononcer sur les productions et rendements réels. Toutefois, la situation des prélèvements dans le Parc national du Haut Niger, montre une baisse sensible, entre 1994/95 et 1996/97, passant de 100.615 tonne à 47.345 tonne, soit 53% environ. Ces données montrent également que certaines espèces sont plus menacées que d'autres. C'est le cas du *Cobe de fassa* et du *Cobe de bouffon*.

224. En Guinée forestière les prélèvements en diverses espèces enregistrés dans quelques villages se présentent comme suit :

- 5.938 kg à Yonsono
- 397,7 kg à Gboimou
- 1.677,64 kg/an Korohouon
- 226,92 kg/an 217 kg/an de grenouille respectivement à N'zo et Bossou
- 170,34 kg et 89,23 kg d'escargots à N'Zo respectivement pour les mois d'avril et de mai 2000.

225. S'agissant des prix du Kg de viande de céphalophe et de guib enregistrés à Faranah (centre urbain), sont de 1,5 fois supérieur à ceux enregistrés à Bendou (milieu rural). De même le Kg de viande d'Aulacode est 2.500 FG à Faranah, alors qu'il ne représente que 1.500 FG à Bendou, soit une augmentation de 40 %.

226. A Conakry les prix recueillis sont compris entre 5.000 et 6.000 FG/KG, tandis qu'en Guinée forestière ils vont jusqu'à 8.000 FG/KG.

6.2. PRODUITS FORESTIERS LIGNEUX

6.2.1. Filière bois d'œuvre

227. L'analyse des données collectées sur cette filière montre une nette évolution de la production nationale. Ainsi on a :

- les sciages qui évoluent de 26.540 m³ en 1998 à 200.236, 8 m³ en 2001 ; ce qui correspond à un accroissement de 167.606 m³ soit plus 6 fois ou plus de 514% ;
- les grumes de bois d'œuvre ont enregistré une évolution progressive allant de 32.631 m³ en 1998 à 59.509,5 m³ en 2000, pour chuter du double (59.509,5 m³) au simple (28.108,1 m³) entre 2000 et 2001. Ce qui correspond à 5% entre 1998 et 1999 et plus de 74% entre 1999 et 2000. Par ailleurs, l'analyse des données de la Société Forêts Forte quant à elle, fait ressortir une évolution progressive des rythmes trimestriels de production par rapport aux trois catégories de bois exploitées, allant respectivement :
 - de 753,9 m³ (octobre-décembre) en 2003 à 3.203,3 m³ (janvier – mars) en 2004 pour la première catégorie ;
 - de 3.898,04 m³ à 16.973,13 m³ pour la deuxième catégorie et pour les mêmes périodes ;
 - de 5.566,5 m³ à 9.507,3 m³ pour la troisième catégorie.

Cette situation montre que la tendance de la Société est de mettre plus d'accent sur l'exploitation de la catégorie 2. Aussi, on note une augmentation des rythmes de production de 251 m³/mois en 2003 à 534 m³/mois en 2004 et de 1.299 m³/mois à 2.829 m³/mois respectivement pour la première et deuxième catégorie, soit plus du double. Quant à la catégorie 3, son rythme de production se caractérise par une baisse de 1.858 m³/mois à 1.585 m³/mois.

6.2.2. Filière bois énergie

228. Les données collectées sur cette filière montrent les constats suivants :

- une nette progression des quantités annuelles de charbon allant de 49.760 tonnes en 1999 à 64.513 en 2000 et à 103.453 tonnes en 2001 ;
- l'année 2002 a été caractérisée par une rupture de cette allure passant de 103.453 tonnes enregistrées en 2001 à 39.757 tonnes en 2002 soit – 61% ;
- à partir de cette année on a enregistré une reprise de cette progression allant de 46.344 tonnes en 2003, à 56.702 tonnes en 2004. Mais cet état de fait est certainement dû à l'utilisation d'autres voies d'accès non contrôlées ;
- pour le bois de chauffe, les quantités enregistrées ont épousée une allure en dents de scie, évoluant de 9.967 stères en 1999 à 7.060 en 2000, à 9.045 en 2001, 24.137 en 2002, à 21.026 en 2003 et 29.237 stères en 2004.

229. Toutefois, il est évident que cette fluctuation est loin d'être due à un changement de source d'énergie.

6.2.3. Filière bois de service

230. La situation de ce produit pour Conakry seulement, affiche une progression évolutive qui se rapproche beaucoup plus de la réalité, vu le développement des infrastructures publiques et privées à Conakry.

231. Ainsi on a : de 115.245 pièces en 1999 on passe à 144.795 en 2000, à 166.509 en 2001, à 196.193 en 2002, à 293.420 en 2003 et à 316.980 en 2004.

B- EVALUATION DES MESURES TRANSVERSALES

1. LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

L'appui à l'émergence de véritables Organisations Professionnelles dans les sous secteurs de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts constitue un des succès remarquables de la mise en œuvre de la LPDA2

232. La Lettre de Politique de Développement Agricole avait retenu la mise en place d'un cadre favorable à l'émergence d'organisations professionnelles susceptibles de contribuer au développement du secteur agricole. Cette volonté de promouvoir ces organisations paysannes s'est traduite par la prise de nombreuses mesures.

233. Dans le cadre de l'amélioration des mesures institutionnelles et législatives permettant aux organisations de producteurs de s'associer librement, de développer les activités dont les producteurs ont besoin et d'améliorer leur représentation dans la société, la Loi L/2005/014/AN du 04/07/2005 régissant les groupements économiques à caractère coopératif, les mutuelles à caractère non financier et les coopératives a été promulguée. Les textes d'application de cette Loi sont en cours d'élaboration. Le CNOP-G a inscrit dans un plan d'action la traduction des textes en langue nationale et l'organisation d'ateliers régionaux d'explication du contenu. Il faut noter aussi la mise en place au niveau du MAEF d'une Division Appui aux OP au sein du SNPRV; d'une Cellule Appui aux femmes rurales au sein de la même direction; d'une Unité d'appui aux OPE au niveau de la Direction Nationale de l'Élevage.

234. Ces différents services d'appui à la promotion des OP ont été renforcés par quelques projets spécifiques d'appui aux OP (PROMOPA, PAFPA, PASEL) et des projets de développement ayant des composantes appui aux OP.

235. Cette volonté de promouvoir les organisations paysannes a favorisé l'amélioration de la structuration du monde rural dans les différents sous secteurs en passant de 3 000 groupements mis en place avec 70 000 adhérents à 30 000 groupements pour 900 000 adhérents. L'ensemble de ces structures de base se sont constituées en Unions, fédérations et Coordinations nationales dénommées : (i) Conseil National des Organisations Paysannes de Guinée « CNOP-G » pour le sous secteur agriculture, (ii) Comité de Coordination des Eleveurs de Guinée « CONEG » pour le sous secteur de l'élevage et (iii) Fédération Nationale des Professionnelles du Bois pour le sous secteur forestier.

Promulgation en 2005 de la loi sur les groupements économiques à caractère coopératif et des mutuelles à caractère non financier.

236. Concernant les mesures institutionnelles et législatives, des efforts consentis ont permis la promulgation des textes de loi régissant les groupements économiques à caractère coopératif, les mutuelles à caractère non financier intitulée la Loi L / 2005 / 014 / AN du 04 Juillet 2005. Les textes d'application étant en cours d'élaboration, les Organisations professionnelles en collaboration avec les services techniques comptent les traduire pour une large diffusion. Le MAEEF a créé au sein du SNPRV une Division Appui aux OP et une Cellule Appui aux Femmes Rurales tandis qu'à la Direction Nationale de l'Elevage, une Unité d'appui aux OPE est fonctionnelle depuis des années. Enfin le sous-secteur Forestier s'est doté d'une section en charge des organisations professionnelles en foresterie.

237. Cette diversité de services d'appui a contribué à une organisation séparée éleveurs / agriculteurs, alors que ce sont des métiers qui sont confrontés aux mêmes contraintes (difficultés d'accès aux innovations techniques, aux intrants, au crédit, etc.) et souvent se complètent dans l'exploitation agricole familiale.

238. Ces différents services d'appui à la promotion des OP ont été renforcés par quelques Projets spécifiques d'appui à la professionnalisation Agricole (PNAPA, PAOPA, PROMOPA, PAE, PASEL) et des Projets de Développement Agricole.

239. Concernant les structures d'appui à la professionnalisation rurale, il convient de citer la création des Centres d'Appui aux OP (CAOPA) en tant que structure publique le plus souvent animée par des ONG spécialisée en la matière telles que les ONG « Structure d'Appui aux Réseaux d'Agriculteurs et d'Agricultrices » en abrégé « SARA » qui jouent de plus le rôle d'opérateur pour la mise en œuvre de projets (Projet Gaoual/Koundara, PSSA/FAO, etc.). A cela il convient d'ajouter les ONG : CENAFOD, INADER, APEK-Agriculture, UGVD, RGTA-DI, TRIAS, CLUSA, Guinée-44, etc., qui jouent un grand rôle dans le renforcement des capacités des producteurs.

240. Quant à l'adaptation des modes de financement au rythme du développement des organisations de producteurs on peut retenir l'adoption par le gouvernement de la rétrocession des fonds de développement agricole, l'attribution des centimes additionnels aux chambres d'agricultures, le financement des structures d'appui et l'attribution des fonds sociaux tels que le FOGUIRED, l'ADF, etc. Malgré ses efforts, les difficultés auxquelles sont confrontés ses organisations restent le financement de leurs activités de production et de commercialisation.

241. Par rapport à l'amélioration des prestations et des résultats des différentes structures d'intervention (projets, programmes, ONG) en matière de développement d'organisations de producteurs, de grands efforts ont été fournis par le PACV, le RGTA/DI, l'APEK/Agri, l'UGVD, SARA, CENAFOD, INADER et tant d'autres projets.

242. Par rapport à la capitalisation des expériences, des stratégies, des orientations et des interventions en matière d'appui aux OP, les activités prévues n'ont pu être entièrement réalisées. Elles relèvent du programme d'activités de la DAOP du SNPRV dont le fonctionnement était prévu dans le PROMOPA dans la composante 3 « Appui Institutionnel DAOP/SNPRV-MAEEF qui fût bloqué à cause du retard de la promulgation de la loi sur les OP.

243. Par rapport à l'appui aux chambres d'agricultures pour leur permettre de jouer efficacement leur rôle et de contribuer au renforcement des organisations professionnelles, les mesures envisagées ont été partiellement exécutées notamment : la mobilisation des recettes pour le fonctionnement, la mise à disposition des techniciens au niveau régional avec des techniciens de l'administration qui assument la fonction de Secrétaire Général. Néanmoins, elle s'est dotée d'une équipe technique au niveau national qui apporte de l'assistance au Bureau exécutif. L'appui des Chambres d'Agriculture se situe dans la défense des intérêts des privés (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, etc.) auprès des pouvoirs publics. A ce titre elles jouent un grand rôle dans l'élaboration des politiques et stratégies relatives au secteur agricole et rural, dans l'approvisionnement en intrants et équipements divers (tracteurs, engrais, semences, motoculteurs, décortiqueuses, etc.) et dans la résolution des conflits agriculteurs/éleveurs.

244. En terme de bilan par sous-secteur, la mise en œuvre du processus de structuration des producteurs et opérateurs au niveau du **sous-secteur de l'Élevage** a abouti à d'importants résultats, dont la création de structures faitières représentant 1.313 groupements d'éleveurs, dont 73 féminins avec 33.789 adhérents. Il s'agit de **194** Comités de Coordination sous-préfectoraux, **33** Comités de Coordination préfectoraux, **7** Fédérations Régionales, **1** Union Nationale des Aviculteurs de Guinée, **1** Union Régionale des Apiculteurs en Haute Guinée Ouest, **1** Fédération des apiculteurs en Moyenne Guinée, l'ensemble coordonné par le **Confédération Nationale des Eleveurs de Guinée**. Le mouvement associatif s'est également étendu au secteur communautaire et commercial avec la mise en place de **238** Comités de défense sanitaire (CDS) pour la surveillance zoo sanitaire, **54** Comités de gestion de conflits dans les zones de transhumance, **1** coopérative de

bouchers dans chaque préfecture, **1** Coopérative Nationale des bouchers et **1** Union Nationale des marchands de bétail.

245. Ces résultats se sont traduits par : (i) la consolidation des relations entre éleveurs, (ii) le rétablissement de la confiance entre l'administration et les éleveurs, (iii) le renforcement du dispositif de surveillance sanitaire du cheptel, (iv) l'accroissement de la collaboration dans la lutte contre le vol de bétail et (v) la prise en main progressive de la gestion des conflits dus à l'utilisation des terroirs par les éleveurs et agriculteurs.

246. Au niveau du **sous-secteur forestier**, le mouvement associatif a concerné 3 catégories de groupements, à savoir :

- les groupements d'intérêt économique (GIE) qui sont nés de la volonté des membres. Ces groupements se confondent aux coopératives et sont organisés autour d'une ou deux filières de spéculation pour générer des ressources financières au bénéfice des membres. Ce sont, entre autres, les groupements d'extraction de beurre de karité, d'extraction d'huile de palme, de bûcherons et de pépiniéristes villageois ;
- les groupements d'intérêt civique : Ce type de groupements à l'image des précédents est né de la volonté des membres sur la base d'une intégrité morale autour des préoccupations communautaires à caractère social. C'est le cas des groupements de gestion des feux de brousse, des groupements de mise en défens et de la confrérie des chasseurs ;
- les groupements d'intérêt mixte : Sur la base du même processus, ces groupements se sont constitués à la fois autour d'un intérêt économique pour générer des ressources matérielles et/ou financières au bénéfice des membres et de la communauté, et d'intérêt communautaire, pour assurer une gestion durable à caractère social des ressources naturelles, au bénéfice de la communauté. Ils comprennent les groupements forestiers pour la gestion des forêts villageoises et les comités forêt pour la cogestion des forêts classées de l'Etat.

2. LES INFRASTRUCTURES RURALES (PISTES, MAÎTRISE DE L'EAU, ELEVAGE)

Malgré les efforts d'investissement importants, on note une insuffisance des infrastructures rurales par rapport aux besoins des bénéficiaires

2.1. PISTES RURALES

247. Par rapport aux objectifs de la LPDA2, les taux de réalisations peuvent se résumer ainsi : i) réhabilitation des pistes : 25,75%, ii) entretien : 25%, iii) ouvrages de franchissement : 87,5%, iv) construction des grands ponts : 31.6%.

248. En matière de géo référencement, le bilan est le suivant : 4 155 km de pistes dont 1 193 km en routes préfectorales 1 ; 1 314 km de routes préfectorales 2 et 1 648 km de routes communautaires, 523 infrastructures sociales dont 239 scolaires, 136 sanitaires ; 108 hydrauliques et 40 autres.

249. Les autres éléments à inscrire au titre du bilan sont les différentes formations réalisées par la DNGR à l'UME pour les PME en gestion de chantier, travaux de génie, etc. Ces formations ont été exécutées par le PACV et par le projet d'appui au PNIR2.

250. Il est à noter que la mise en place des CVEP constitue un plus dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'entretien routier. Des objectifs opérationnels n'ayant pas été définis, la réalisation de ce programme est donc un effort supplémentaire qui contribue significativement à consolider les acquis.

251. Bien que les résultats obtenus soient dans l'ensemble satisfaisants, il est à noter que d'énormes efforts restent à fournir pour assurer un niveau de service satisfaisant permettant la libre circulation des hommes et des biens, condition de base pour une rapide croissance économique.

252. La responsabilisation des communautés de base passe nécessairement par leur effective implication dans les processus d'identification, d'hierarchisation, d'exécution et de suivi des infrastructures. Durant l'exercice de la LPDA2, des efforts ont permis de consolider les acquis dans le cadre de cette responsabilisation. En effet, le désengagement de l'Etat s'est traduit par une effective appropriation des infrastructures, notamment les pistes, par les communautés bénéficiaires.

253. La mise en œuvre des Projets et Programmes tel que le Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises (PACV), le Projet Riz /GF a permis de mettre en place et d'équiper 250 et 103 Comités Villageois d'Entretien des Pistes (CVEP) respectivement, dans le cadre du processus de décentralisation et de responsabilisation des communautés bénéficiaires. Les CVEP installés sont l'expression du suivi – évaluation participatif mis en place par la DNGR dans le cadre du PACV pour la pérennité de la stratégie d'entretien des pistes rurales.

254. En dépit des investissements importants consentis au cours des dernières années, les besoins du secteur rural en matière d'équipements et d'infrastructures restent encore très élevés pour densifier les réseaux de desserte rurale et poursuivre l'amélioration de la mise en valeur du potentiel agricole. les évolutions du cadre institutionnel, et en particulier la mise en oeuvre de la politique de décentralisation, nécessitent que le MAEEEF adapte ses interventions pour pouvoir répondre aux enjeux et aux défis de l'équipement du monde rural.

255. Les principales contraintes portent notamment sur :

- l'inadéquation de l'actuel schéma directeur des pistes compte tenu de son caractère non évolutif ;
- le manque d'expérience et faibles capacités financières des PME qui se traduisent par un manque de solvabilité (difficulté d'obtention des cautions au niveau des banques), la méconnaissance de la structure des prix et donc la mauvaise évaluation des coûts, la mauvaise gestion des avances de démarrage, leur manque d'équipements appropriés ;
- les coûts de réalisation des pistes en Guinée sensiblement plus élevés que dans la sous région ;
- l'absence de structure de crédit fiable pour le sous secteur des infrastructures rurales ;
- le cadre organisationnel et réglementaire n'est pas très bien adapté à ce type de réalisation qui se matérialise par des multiples marchés avec des micro entreprises et des PME et des délais importants de signature des marchés et de paiement que les entreprises compensent par une augmentation substantielle des prix unitaires ;
- une faible appropriation par les gestionnaires des projets des documents de projet (Rapport d'évaluation y compris les tables des coûts (Costab), accords de crédits ou de subvention (dons), manuels techniques, manuels de procédures administratives, financières et comptables, code des marchés publics guinéens ;
- une insuffisante offre de matériels de travaux publics d'occasion à l'achat ou à la location sur le marché intérieur guinéen.

2.2. LA MAITRISE DE L'EAU

L'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire en productions végétales a souffert de contraintes transversales liées à la faible maîtrise de l'eau dans les exploitations agricoles, responsables en grande partie de la faible productivité

256. **La faible maîtrise de l'eau** : l'évaluation des aménagements hydro agricoles fait apparaître que les projets instruits pendant la période de la LPDA2, ont permis l'aménagement de près de 17 000 ha, soit 40 % des objectifs (8500 ha de bas-fonds, 3000 ha de plaines et 5000 ha de mangrove). En fonction des données disponibles les taux de réalisation des objectifs opérationnels sont estimés à : 52% pour l'aménagement de bas-fonds en travaux neufs, 108% pour les bas-fonds en amélioration ; 100% pour les plaines côtières et 94% pour les plaines intérieures. Les travaux d'aménagement de bas-fonds et de plaines ont porté sur toutes les régions naturelles :

En Basse Guinée les zones de mangrove et d'arrière mangrove ont fait l'objet d'aménagement portant sur 6740 ha.

En Moyenne Guinée, les aménagements ont porté sur les bas-fonds : 2.275 ha aménagés).

En Haute Guinée, les aménagements ont porté essentiellement sur les grandes plaines alluviales du bassin du Niger, notamment dans les préfectures de Kouroussa, Siguiri et Mandiana : 3.000 ha aménagés.

En Guinée Forestière, les investissements ont concerné les bas-fonds avec 5.668 ha aménagés.

257. En résumé sur une superficie totale (bas-fonds et plaines) évaluée à 364 000 ha, le bilan des réalisations est de 83 500 ha aménagés (soit 23% du potentiel) dont 15 300 ha de bas fonds et 68 200 ha de plaines de mangroves et continentales. Les investissements publics consentis portent sur près de 78 millions de dollars US. Les résultats sont significatifs mais fragiles à pérenniser du fait de l'entretien général des aménagements qui est insuffisant (près de 60% d'entre eux sont bien, voir très bien entretenus). Les résultats des études d'impact socio-économiques des divers projets et programmes mis en œuvre durant l'exercice de la LPDA2 révèlent que des acquis encourageants en découlent **notamment** : i) l'augmentation sensible du nombre de paysans travaillant dans les bas-fonds, même si la superficie cultivée a diminué comparativement à la période d'avant aménagement ; ii) la réduction des superficies cultivées sur les coteaux de 80% dans les zones aménagées.

258. Les contraintes qui ont prévalu à la LPDA2 pèsent toujours lourdement. Elles sont relatives au foncier (bien qu'une Déclaration de Politique Foncière ait été faite), à l'opérationnalité des services techniques d'encadrement, notamment le SNPRV, SPRG, BTGR, à la coordination des activités des différents intervenants (SNPRV, SPRG, BTGR, etc.), à l'amélioration du professionnalisme des différents acteurs, l'absence de cartes de localisation des bas-fonds, d'inventaire systématique, de schéma directeur, d'études relatives à l'utilisation rationnelle de l'eau et l'impact pédologique des aménagements.

2.3. LES INFRASTRUCTURES D'ELEVAGE

259. Les objectifs poursuivis dans le cadre de la mise en place des infrastructures de production, transformation, conservation et commercialisation des produits d'élevage sont les suivants :

- améliorer les conditions d'élevage du cheptel au niveau des producteurs ;
- améliorer les conditions de travail des opérateurs du bétail et de la viande ;
- assurer une meilleure organisation des filières de production et de commercialisation ;
- participer à l'amélioration de la productivité des filières animales ;
- valoriser les produits et sous produits de l'exploitation du cheptel ;
- mettre en place un cadre favorable à l'application de la législation et des techniques d'élevage ;
- augmenter les taxes fiscales et para fiscales de l'Etat ;
- améliorer les revenus des producteurs et des opérateurs ;
- fournir aux consommateurs des produits d'élevage de qualité.

260. Peu d'actions ont été réalisées dans le cadre du développement des **infrastructures de production**, bien que les demandes d'appui ont été fréquentes au niveau des éleveurs de type moderne et semi moderne. Toutefois, il faut noter la réalisation de l'étude sur les habitats types pour les petits ruminants et la volaille dans le cadre du Programme d'Appui au sous Secteur de l'Elevage (PASEL). Des voyages d'études réalisés par les opérateurs avicoles périurbains dans la sous région (Sénégal et Côte d'Ivoire notamment) ont permis d'améliorer le modèle de poulailler en Guinée.

261. Le bilan en matière d'**infrastructures de commercialisation** d'animaux, de viande et de sous produits d'élevage porte sur :

- marchés à bétail sur l'ensemble du pays ;
- parc de réception de bétail à Conakry ;
- grands abattoirs au niveau des grands centres urbains ;
- abattoirs au niveau des villes moyenne et secondaires ;
- 35 aires d'abattage dans des CRD et certains centres de grande consommation de viande ;
- 37 boucheries au niveau des communes urbaines et certaines CRD ;

- magasins pour stockage et de vente d'aliments porcs (N'Zérékoré/Kissidougou) ;
- charcuterie à Kissidougou ;
- aire d'abattage de porcs à Lola.

262. A ce bilan physique s'ajoute la mise en œuvre d'un programme de formation des opérateurs (bouchers, commerçants de bétail et courtiers) qui a abouti à la formation de plus de 500 opérateurs sur divers thèmes portant sur l'amélioration de leurs services et la législation en vigueur.

263. Pour ce qui concerne les **infrastructures de conservation et transformation**, les réalisations ont porté sur la mise en place de 3 mini laiteries (Koumbia, Gaoual, Pita) qui ont permis de démarrer le processus de transformation du lait par des groupements féminins, la construction de 7 petites unités de salage et conservation de cuirs et peaux dans les grandes zones d'abattage de la moyenne, basse et haute Guinée.

264. Plusieurs programmes et projets sont intervenus dans la mise en place et l'amélioration des infrastructures d'élevage, de commercialisation de conservation et de transformation pendant la période LPDA2. Il s'agit principalement des projets suivants : PNSA, PAE, PAPE/BGN, PACV, PGM2.

265. Les principales contraintes liées à la réalisation des infrastructures aussi bien de production que de commercialisation, de conservation et de transformation des produits d'élevage sont les suivantes :

- Insuffisance des financements pour assurer une intensification des interventions en matière de mise en place d'infrastructures actuellement insuffisantes par rapport aux besoins ;
- Faible connaissance de l'importance des infrastructures de production par les producteurs ;
- Insuffisance de la vulgarisation des infrastructures types ;
- Insuffisance de la prise en charge et de la gestion des infrastructures collectives par les bénéficiaires ;
- Niveau encore insuffisant de la formation professionnelle des opérateurs ;
- Manque de ligne de crédit adaptée aux besoins des opérateurs ;
- Manque d'équipements pour la conservation et le conditionnement des produits d'élevage (chaînes de froids, matériel d'emballage, alvéoles...) ;
- Faible organisation des opérateurs de commercialisation ;
- Non respect de la législation en matière de commerce des animaux vivants.

3. LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES

La base productive est menacée sous l'effet des pratiques destructrices des ressources naturelles renouvelables

266. Les 80% de l'énergie utilisée dans le pays sont fournis par la biomasse à partir du bois et du charbon. Parmi les principaux problèmes **environnementaux** identifiés en Guinée figurent dans une importante mesure la dégradation des sols, la destruction de la couverture végétale, la diminution des superficies protégées, les conditions atmosphériques, les changements climatiques et l'eau. La dégradation progressive des sols constitue une menace réelle contre l'environnement. La dégradation des sols peut être constatée sur toute l'étendue du territoire. Elle est particulièrement remarquable au niveau des sites miniers, et aussi des zones agricoles. On a noté par exemple 94.000 ha dévastés en 1995, 4.939.000 ha entre 1987 et 1988, et enfin 4.661.000 ha entre 1998 et 1999.

267. La forêt recule, certaines espèces végétales et mammifères sont menacées. En Guinée Forestière, le taux de recul de la forêt observé est 2,1% de 1981 à 2000 alors que pour le reste du pays il est de 0,5% y compris la mangrove. Depuis 1965 le couvert végétal se réduit de 140.000 ha par an. Pour l'écosystème de mangrove le taux annuel de régression est de 4,2% soit 450 ha par an. Il ne reste plus que 250 000 ha. La forêt dense s'assèche, subit une régression de 17% tous les 15 ans soit 9120 ha/an. En ce qui concerne les forêts de Ziama et de Diécké, cette régression représente

environ 1,1 ha par an. Sur 190 espèces de mammifères répertoriés, 17 sont aujourd'hui menacées. Parmi les 3000 espèces végétales recensées, 88 sont endémiques et 38 sont menacées.

268. Quelques perturbations climatiques sont enregistrées notamment en ce qui concerne le régime pluviométrique. Au cours de ces trois dernières décades, il a été observé une sécheresse récurrente qui a eu pour conséquences l'abaissement du niveau des nappes phréatiques, l'étiage prononcé des cours d'eaux et la sahélisation du Nord de la Guinée. Il en a résulté une perturbation du calendrier agricole, des niches écologiques et une baisse de la pluviométrie de plus de 10% à Conakry.

269. Les gaz à effet de serre (GES) inventoriés comme significatifs en Guinée sont: le dioxyde de carbone 60% (CO₂), le méthane 37% (CH₄) et le peroxyde d'azote 3% (N₂O) qui sont émis à partir de l'agriculture, de l'industrie, des transports, des forêts, des déchets et de la production d'énergie. Quelques perturbations climatiques sont induites en Guinée notamment en ce qui concerne le régime pluviométrique.

270. Parmi les causes immédiates de la dégradation des sols, on peut citer l'usage des feux de brousse, les techniques agricoles, le nomadisme agricole, l'exploitation des mines et carrières, la coupe abusive de bois et l'urbanisation. Les exploitations agricoles inappropriées concernent les cultures sur fortes pentes entraînant l'érosion et le lessivage, le raccourcissement des jachères, la mauvaise utilisation des engrais chimiques, le nomadisme agricole et les feux de brousse.

271. Dans le même ordre d'idées, l'élevage extensif utilisant les feux de renouvellement, l'exploitation forestière, l'afflux et la présence prolongée des réfugiés ont entraîné une dégradation d'une superficie estimée à 377.000 ha. La confection des briques cuites, notamment dans la région de Kankan, le fumage du poisson qui utilise une importante quantité de bois de mangrove et l'extraction de sel de mangrove et la coupe des palétuviers sont autant d'activités contribuant à la déforestation.

BILAN DES PRINCIPALES REALISATIONS

272. Conformément aux objectifs et mesures énoncées dans la LPDA2, les principales réalisations ont porté sur les domaines ci-après :

3.1. PROTECTION ET AMENAGEMENTS FORESTIERS

INVENTAIRE DES RESSOURCES FORESTIERES NATIONALES

273. Sur le plan des inventaires, quelques travaux ont été réalisés par des projets. Ces travaux sont relatifs à l'élaboration des plans d'aménagement de certaines forêts classées et de quelques cas de forêts gérées par les groupements forestiers. C'est dans ce cadre qu'on peut noter :

- **200.500 ha** de forêts danses inventoriés dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts classées de Ziama, Diécké et Mont Béro, par le Projet de Gestion des Ressources Rurales ;
- **76.624,50 ha** de forêts sèches inventoriés dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'aménagement de 7 forêts classées soumises à la cogestion par le Projet Elargi de Gestion des Ressources Naturelles ;
- **32.000 ha** de mangrove inventoriés dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement des mangroves, par le projet pilote d'aménagement des mangroves de Dubréka.

ELABORATION DES PLANS D' ACTIONS REGIONAUX ET PREFECTORAUX

274. Dans ce domaine, seule la Guinée Forestière sur les 4 régions naturelles, a bénéficié de l'élaboration des plans d'action forestiers dans les préfectures de N'Zérékoré, Lola et Yomou en raison des enjeux de déforestation dans cette région.

GESTION DURABLE DU DOMAINE FORESTIER CLASSE

275. Sur 12 forêts retenues, seulement 7 pour une superficie totale de **76.624,50 ha**, ont bénéficié de l'élaboration des plans d'aménagement. Dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'aménagement, les forêts de Ziama, Diécké et Mont Béro ont bénéficié des actions ci-après :

- l'entretien annuel de 2.000 ha de plantation ;
- la coupe d'amélioration sur une superficie de 400 ha ;
- la réalisation des travaux d'éclaircies sur une superficie d'environ 700 ha ;
- 600 Km de pare-feu sont nettoyés chaque année sur une bande d'au moins 2 mètres pour la protection ;
- l'achat et l'installation de 2 scies mobiles pour le bois d'éclaircie ;
- la construction et/ou la réhabilitation de plus de 150 Km de pistes,
- la réalisation de plus de 40 m linéaires d'ouvrages de franchissement ;
- l'installation de 23 postes de surveillance.

POURSUITE DES PROGRAMMES DE REBOISEMENT

276. Au titre des réalisations dans ce domaine, on peut citer entre autres :

- l'institutionnalisation du mois de la forêt guinéenne qui se traduit chaque année par la mise en œuvre d'un programme national de reboisement ;
- le reboisement d'une superficie cumulée ces dernières années de près de 16.000 hectares par les actions des Sections préfectorales des Eaux et Forêts, des collectivités décentralisées (CRD), les OP, ONG et sociétés privés.

3.2. AMENAGEMENT INTEGRE DES BASSINS VERSANTS

MISE EN ŒUVRE D'OPERATIONS DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DE LA PROTECTION DES ECOSYSTEMES FRAGILES

277. Dans ce domaine les réalisations ont essentiellement porté sur :

- la gestion des feux de brousse par la constitution et l'appui de plus de 333 comités de gestion ;
- la promotion de la valorisation des produits de la biodiversité par la mise en place et l'appui de plus de 124 groupements d'intérêts économique (GIE) dans diverses filières (beurre de karité, miel, savon, teinture...) ;
- l'appui à la constitution de 137 groupements forestiers ;
- la mise en défens des zones fragiles (notamment des têtes de sources, des berges de cours d'eau) par la constitution et l'appui de plus de 132 comités pour une superficie de 465 ha protégés ;
- le suivi de la faune sauvage et particulièrement les éléphants à Ziama ;
- la production de matériel végétal par l'appui à la mise en place de 220 pépinières villageoises
- la diffusion des techniques améliorées de carbonisation par la constitution de 11 groupements
- la pratique des techniques durables de gestion des terres sur 10.168,5 ha.

RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS

278. Le bilan se présente comme suit :

- la formation de 6 scieurs en long aux techniques d'abattage ;
- l'appui à 30 villages dans l'élaboration et à la mise en œuvre de 30 plans de développement ;

- le renforcement des capacités de gestion de :
 - 6 Communautés Rurales de Développement (CRD)
 - 5 Directions Préfectorales du Développement Rural et de l'Environnement (DPDRE),
 - 5 Sections préfectorales des Eaux et Forêts
 - Cinquante paysans en voyages d'études en zone de savane.
 - 5.122 producteurs s'investissent dans des pratiques durables ;
 - 5.054 producteurs sont capables de décrire au moins deux pratiques améliorantes de la production ;
 - 2.939 producteurs mettent en œuvre un plan simple de production ;
 - 8.243 producteurs et productrices utilisent les informations des marchés pour la commercialisation de leurs produits.

RESPONSABILISATION DES COMMUNAUTES DE BASE :

279. Le bilan dans ce domaine est le suivant :

- la préparation de 68 plans villageois de GRN avec l'appui technique des ONGs et l'administration ;
- la participation des communautés à la cogestion de 7 forêts classées ;
- la gestion de 26 forêts communautaire d'une superficie totale de 402, 98 ha par des groupements forestiers ;
- l'élaboration de 128 ententes foncières entre les propriétaires et les utilisateurs de terre.

3.3. APPUIS INSTITUTIONNELS AU SOUS SECTEUR DES FORETSMISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE FORESTIERE NATIONALE

280. Il était prévu l'organisation d'une table ronde niveau 4 afin d'évaluer à mi-parcours les réalisations des actions prévues. Faute de ressource, cet atelier n'a pu être réalisé. Par contre plusieurs actions visant l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire ont été réalisées pendant la période de la LPDA2 (1998-2005) parmi lesquelles on peut citer :

- *Mise en application des textes législatifs et réglementaires*

281. Dans ce cadre, des efforts importants ont été faits par la DNEF et ses structures décentralisées pour la traduction des codes (forestier et de faune) dans les langues nationales (Pular, Soussou, Malinké et Guéré) et de leur diffusion auprès de principaux utilisateurs (élus des CRD, responsables des OP, cadres administratifs, secteur privé). Ainsi avec l'appui de la coopération technique allemande (GTZ), 1 atelier national, 3 ateliers régionaux et 1 atelier préfectoral de diffusion de ces textes ont été réalisés. Il est à signaler aussi la signature des textes d'application des codes forestier et de protection de la faune sauvage et ceux de la chasse ; ce qui a grandement amélioré ou rehaussé les taux de redevance des produits forestiers et de faune.

- *Introduction dans le code forestier de dispositions relatives au rôle du secteur privé et/ou associatif dans la production et l'exploitation des ressources forestières.*

282. Sur le plan foncier, l'on note l'adoption d'une Lette de Politique Foncière en milieu rural, par Décret N° D/2001/037/PRG/SGG en date du 17 mai 2001 visant à améliorer les conditions d'accès et de gestion durable et équitable aux ressources rurales par les communautés de base. Dans ce cadre on peut noter les innovations suivantes :

- la création du domaine forestier privé dans le cadre de la révision du code forestier en 1999 ;
- les initiatives en cours pour la production de textes d'application du code forestier, reconnaissant les mouvements associatifs dans le secteur forestier et des textes portant statuts des forêts communautaires et privées.

RENFORCEMENT DE LA RECHERCHE ET DES EXPERIMENTATIONS FORESTIERES

283. Dans ce domaine on peut retenir les actions spécifiques d'essais et d'expérimentation modestes sur des espèces locales mises en place par le Projet de Gestion des Ressources Rurales (PGRR), les essais de provenance et de mycorhization des espèces d'*Acacia* réalisés par le Projet de Reboisement villageois en Guinée maritime (PRV/GM), les activités de recherche-développement que mènent les autres projets.

Mesures et actions non mises en oeuvre

284. Les mesures non mises en oeuvre sont au nombre de six. Ce sont :

- l'évaluation urgente des six dernières années du plan d'action forestier et préparation du plan d'action suivant qui s'enrichira de l'expérience accumulée au cours des dix dernières années ;
- l'organisation de la table ronde de type IV du PAFN Guinée et mise en oeuvre des recommandations qui en seront issues ;
- l'élaboration de la politique et d'un plan de formation des agents forestiers ;
- la mise en place à la Direction nationale des Forêts et de la Faune d'une capacité de communication et de planification de l'Administration forestière ;
- l'élaboration et mise en oeuvre d'un schéma directeur d'approvisionnement des centres urbains en bois énergie ;
- la mise en place d'une équipe interministérielle chargée d'approfondir la réflexion sur le financement de la gestion des ressources naturelles et l'évolution de la fiscalité forestière. Les collectivités locales devront à terme financer des actions de gestion de ressources naturelles sur leur budget.

3.4. LA FERTILITE DES SOLS

La baisse de la fertilité des sols constitue une contrainte majeure à l'amélioration de la productivité agricole, donc de la sécurité alimentaire accentuée par les difficultés d'approvisionnement et d'accès aux engrais par les paysans

Bilan des réalisations

285. Le bilan porte sur la finalisation des travaux relatifs à la cartographie des sols, au diagnostic et amélioration de la fertilité des sols et sur l'élaboration et la mise en oeuvre de projets et programmes, réalisés par les différents acteurs publics (SENASOL, IRAG, DNA, DNFF, SNPRV, etc.) et privés et de la société civile (SG-2000, etc.).

En valorisation des résultats existants :

286. Plusieurs travaux de cartographies ont été finalisés par le SENASOL parmi lesquels on peut citer :

- la numérisation et l'édition des cartes polychromes de reconnaissance pédologique à l'échelle 1/500.000e couvrant l'ensemble du territoire national ;
- la duplication des cartes de reconnaissance pédologiques et de vocation des terres au 1/1.000.000e déjà numérisées ;
- l'informatisation des données pédologiques de la Guinée afin d'en assurer la pérennité et la disponibilité ;
- la mise en place d'une base de données relationnelles et d'un système d'information géographique
- la centralisation des résultats de toutes les études pédologiques effectuées sur le territoire national ;

- le renforcement de la base de données pour l'établissement de cartes thématiques (Carte d'occupation des sols ; carte de fertilité des sols, carte de susceptibilité de l'érosion).

Services à la demande

287. Le SENASOL a réalisé, à la demande des OP, ONG et projets depuis 1998, d'importants travaux concernant des études agropédologiques des domaines agricoles de sociétés, groupements et associations de paysans et de producteurs dont les plus importants sont :

- étude agro-pédologique de 4.000 ha au compte de la société guinéenne de production du palmier à huile et hévéa dans le cadre de l'étude du plan de développement du palmier à huile et de l'hévéa (PDPH) en août 2003 ;
- détermination de l'aptitude des terres du domaine d'un planteur à Koliagbé/ Kindia (324ha) pour la culture du palmier à huile et de l'anacardier en Juillet 2003 ;
- étude agropédologique du domaine d'un groupement des producteurs à Kouroussa (300ha) pour la culture de l'anacardier en mai 2003 ;
- prospection pédologique du domaine d'une planteuse en avril 2001 ;
- étude agropédologique de 90 ha de plaine alluviale constituant le domaine d'un groupement pour le développement agropastoral à Faranah en mai 2004 ;
- participation à l'étude d'impact environnemental et social du Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes (PGIE) au compte du PACV en août 2005 ;
- analyse de 749 échantillons de sol dont 72 pour les services publics et 677 pour les privés et ONG.

L'initiative pour la fertilité des sols (IFS)

288. Avec l'appui de la Banque mondiale et de la FAO, un Plan d'action de gestion de la fertilité des sols a été élaboré et validé en 2001 L'objectif général du Plan d'action est d'aider les communautés rurales à gérer la fertilité de leurs sols afin de pratiquer une agriculture rentable et durable. Les objectifs spécifiques visés par le Plan d'action sont de: (a) promouvoir les technologies appropriées à une gestion intégrée de la fertilité des sols qui respecte l'environnement; (b) développer le marché des intrants agricoles, en particulier des engrais et amendements calciques; (c) mettre en place une politique de gestion de la fertilité des sols; et (d) promouvoir la formation des agriculteurs, des responsables professionnels et des cadres. Ce plan d'action n'a malheureusement pu être mis en œuvre par manque de financement. Malheureusement la pertinence du Programme IFS, aucun financement n'a pu être obtenu à ce jour.

ONG Sasakawa Global 2000/Guinée

289. De 1998 à 2004, l'ONG SG-2000 a investi **Sept cent soixante quatre mille sept cent huit (764.708) USD** dans le domaine de la gestion et la fertilité des sols, dont 156.884 au titre d'appui à la recherche et 607.824 USD pour les travaux de terrain. L'approche de l'ONG a été de travailler avec les différents partenaires: groupements de producteurs et paysans leaders ; institutions de formation agricole (ENAE, ISAV/ Faranah, etc.) ; services agricoles (SNPRV, DNA, SENASOL, IRAG) ; mass média : projets publics, ONG, et secteur privé (comptoir agricole, SOMATA, COMFAR, AFAMAPOR). Elle a œuvré à la promotion de technologies agricoles modernes susceptibles de rehausser la production et restaurer la fertilité des sols :

290. En collaboration avec les institutions de formation (ENAE et ISAV) les recherches ont porté sur :

- la détermination des meilleures combinaisons de triple 17 et d'urée pour le riz de coteau (NERICA) à FARANAH ;
- la recherche de doses de N P K pour le riz NERICA ;
- Arrière effet du niébé et du soja sur le rendement du riz sur sol ferrallitique à l'ISAV de FARANAH ;
- étude comparative du Mucuna et du Calopogonium comme engrais vert en culture de maïs sur coteau ;

- essai soustractif N P K en riziculture de coteau sur sol ferrallitique.

291. **En collaboration avec l'IRAG**, parmi les technologies confirmées en station et transférées en milieu paysan on peut citer : le *Mucuna* comme plante de couverture, engrais vert et désherbant biologique; les variétés améliorées de riz de bas-fond répondant aux besoins des paysans, par exemple CK 4 pour la culture intensive, CK 21 pour la culture à faibles niveau d'intrants et CK 73 pour la tolérance à la toxicité ferreuse; la variété de Niébé IT-5 comme légumineuse à graine comestible pouvant entrer en rotation de culture avec le riz NERICA; le maïs de haute qualité protéique (QPM) pour l'amélioration de la nourriture en générale et celle infantile en particulier; les techniques de production/multiplication de semences de riz, maïs, niébé, soja et mucuna ainsi que les précautions à prendre pour leur stockage et conservation des semences.

La restauration des sols acides dénaturés (N'Dantari) : Le potentiel de ces sols, considérés comme marginaux, est estimé à plus de 100.000 ha pour l'ensemble du plateau central du Fouta Djallon (selon le BTGR-Labé, 2001). La récupération de ces terres signifierait un accroissement substantiel de la production vivrière.

292. Les travaux réalisés par l'IRAG conjointement avec SENASOL, le SNPRV et les projets de développement (AFRICARE, PEGRN) ont permis d'aboutir à des résultats scientifiques permettant la mise en valeur des domaines agricoles. En effet l'usage des phosphates naturels (du Mali et du Sénégal) ou le triple super phosphate (TSP) en combinaison avec la dolomie et le *Mucuna pruriens* ont permis de corriger l'acidité des sols et augmenter du taux de matière organique et d'azote assimilable du sol.

293. Ainsi, selon le rapport final de l'ONG, les rendements par hectare du fonio et du maïs ont évolué respectivement de 300 à 1668 kg avec un maximum de 3000 kg par endroit (Kokoulo dans Pita) pour le fonio, de 800 – 2000 kg pour le maïs avec un maximum de 4400 kg de maïs grain (Kokoulo).

3.5. LE FONCIER RURAL

La prise en charge de la sécurité foncière se limite pour le moment à la définition de la Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural.

294. Les dispositions réglementaires d'application de la Déclaration Foncière étant en gestation, le problème foncier constitue toujours une contrainte majeure à la réalisation des investissements productifs et durables. La dégradation des ressources naturelles dont principalement la ressource sol s'accroît du fait de la croissance démographique, de l'arrivée massive de **réfugiés** en Guinée, des déplacements de personnes dus aux incursions de rebelles.

295. Ainsi la mise en œuvre de la LPDA2 n'a pas permis une avancée significative face aux problématiques institutionnelles sociales et politiques préoccupantes des modes de tenure foncière relatives : i) à la légitimité des droits coutumiers sur la terre par rapport à la légalité juridique des nouvelles dispositions régissant le droit foncier, ii) à la subsidiarité des différentes échelles (central, régional, local) d'appréciation des questions foncières et de mise en œuvre de la politique, iii) au renforcement des capacités de l'administration foncière décentralisée, iv) à l'harmonisation des textes régissant les ressources rurales (code forestier, code de l'eau, code minier, v) à la plus grande implication des communautés villageoises permettant aux organisations de producteurs et aux institutions traditionnelles de gestion de la terre d'entrer dans des rapports de type contractuel et d'exercer la responsabilité effective de la gestion foncière.

3.6. LA GESTION DES RESSOURCES PASTORALES ET INTEGRATION AGRICULTURE ELEVAGE

296. Les objectifs de la LPDE en matière de gestion des ressources naturelles concernaient l'exploitation rationnelle des pâturages, le suivi de l'évolution dynamique des ressources pastorales et la promotion de l'intégration agriculture-élevage.

297. Les mesures prévues dans ce sens ont porté sur la poursuite de la réglementation sur l'organisation et l'exploitation des parcours naturels, la réactualisation et la régionalisation de la carte pastorale, la poursuite des programmes de recherche initiés au CAE de Boké sur les cultures fourragères et la gestion des parcours, ainsi que le développement de l'hydraulique pastorale et le développement d'actions permettant une meilleure intégration de l'agriculture et de l'élevage.

298. Dans le cadre de l'exécution de ces mesures, l'évaluation du code pastoral guinéen en 2003 a fait remarquer que ce code promulgué depuis 1995 et dont la vision actuelle se focalise essentiellement sur la gestion de la grande transhumance en direction des plaines littorales souffre d'une insuffisance dans la production de ses outils d'application et son appropriation par les communautés de base. A cet effet, seule la transhumance a fait l'objet d'un décret d'application qui a été publié en 1997 et traduit en langues nationales pour être diffusé avec le concours des OPE. Cependant l'étude retient que cette simple traduction ne suffisait pas pour rendre le code pastoral accessible aux communautés de base.

299. La réactualisation et la régionalisation de la carte pastorale de la Guinée, ainsi que la poursuite des programmes de recherche initiés au CAE de Boké sur les cultures fourragères n'ont pu être exécutées à cause d'un manque d'appui financier. Cependant, des esquisses de diffusion des acquis ont été enregistrées dans les zones intermédiaires de transhumance.

300. Le développement de l'hydraulique pastorale par la définition d'une politique d'aménagement des points d'eau, la mise en œuvre d'un projet de retenues collinaires et la définition des modalités de gestion de l'eau n'ont pas été réellement abordés. Cependant 17 sources aménageables ont été identifiées et 6 d'entre elles attendent d'être aménagées dans le cadre du Programme PASEL.

301. La gestion de la transhumance a été la problématique clé de l'intégration agriculture-élevage au cours de la période, surtout en Basse Guinée où des conflits importants entre éleveurs et agriculteurs ont surgi autour de ce phénomène. Les mesures mises en œuvre dans ce cadre ont concerné surtout la réalisation d'aménagements physiques et d'actions techniques visant à cerner les déplacements des animaux, à protéger les cultures de contre-saison et à retarder la descente des animaux dans les plaines du littoral (parcs de nuit, mises en défens de cultures, pistes de transhumances, cultures fourragères, puits pastoraux, mise en place de comités de gestion de conflits appelés comités de transhumance etc...) par le PGM2 et le CAE de Boké, puis par l'ONG APRET (Association pour la Promotion de l'Élevage Transhumant) devenue Association pour la Gestion Intégrée de l'Élevage Transhumant (AGIET).

302. D'autres actions développées sur l'intégration agriculture-élevage sont la vulgarisation de la traction animale dans les zones propices à travers l'intervention du RGTA dont le bilan affiche entre 1991 et 2003, 3.406 nouvelles paires de bœufs de labour dressées, 119 nouveaux bouviers formés et 6.838 ha labourés par traction animale au niveau des exploitations suivies.

303. Les programmes et projets intervenus dans le domaine de l'appui à la gestion des ressources pastorales et l'intégration agriculture-élevage sont, entre autres, le PGM2, le PRODABEK, le PAE, le PASEL, le PA/PDR/MG.

304. La situation actuelle des ressources pastorales dénote l'existence de pâturages naturels qui assurent l'essentiel de l'alimentation du bétail et dont le potentiel est largement supérieur aux besoins. La charge potentielle calculée en 1993 est de l'ordre de 4,6 millions d'UBT entretenues, alors que la charge existante était de 1 million d'UBT environ. Cette charge a été doublée après 10 ans en passant à 2 millions d'UBT en 2004. Cependant, il reste entendu que ce disponible fourrager est inégalement reparti : il y a insuffisance en de nombreux endroits, notamment en Moyenne Guinée et au nord de la Haute Guinée.

305. Pour les ruminants, en raison de l'évolution socioéconomique récente dans le pays, certains déficits sont consécutifs à la régression du disponible pastorale due à l'accroissement de la pression foncière et au processus de dégradation de l'environnement qui l'accompagne.

306. Un déficit alimentaire s'observe aussi chez les volailles et les porcs quand ils sont en élevage semi intensif (nourris avec des céréales). Ces deux filières se sont considérablement développées depuis une dizaine d'années, ce qui s'accompagne d'une croissance continue de la demande d'aliments concentrés adaptés, dont les composants de base sont les sous-produits agricoles et agro-industriels.

307. L'élevage guinéen reste encore largement dominé par le système extensif qui est caractérisé, entre autres, par une alimentation basée sur les ressources naturelles. Malgré l'existence d'acquis et atouts non négligeables dans la gestion des ressources pastorales disponibles, le secteur est confronté aujourd'hui à certaines contraintes dont la levée pourrait permettre des avancées significatives pour la préservation et la gestion rationnelle des ressources existantes. Les contraintes majeures sont : l'insuffisance des aménagements pastoraux, la persistance des conflits entre éleveurs et agriculteurs, suite à la transhumance et à la divagation des animaux, la mauvaise gestion du peu de points d'eau aménagés, la faible valorisation du fumier en agriculture, le faible niveau d'information des éleveurs sur l'utilité des résidus de récolte et des sous-produits agro-industriels, la faible diffusion du code pastoral auprès des communautés de base, l'insuffisance des textes d'application et l'absence d'un dispositif approprié de suivi et de contrôle de l'application de ces textes.

3.7. GESTION DES RESSOURCES GENETIQUES ANIMALES (RGA)

308. A ce titre, l'objectif global fixé par la LPDE au sujet de la gestion des ressources génétiques animales était d'améliorer les productions de viande, de lait et de travail des races locales (bovins, ovins, caprins et porcins) à travers : (i) la sélection en race pure chez les ruminants, (ii) l'introduction de gènes exotiques pour améliorer la production laitière des bovins N'Dama et la croissance pondérale des porcs en milieu périurbain, (iii) la création d'un «Herd – Book»⁴ de la race bovine N'Dama.

309. Les mesures mises en œuvre dans ce sens ont permis la réalisation de deux études portant sur l'amélioration génétique et la définition d'une composante « valorisation du progrès génétique obtenu au CAE de Boké » dans le programme PASEL. La sélection en race pure n'a concerné que les bovins et ce uniquement autour du CAE de Boké. Parallèlement à ce programme, des essais de croisement à travers l'insémination artificielle ont été menés autour de certaines villes en vue de tester les possibilités de mise en place d'unités de production laitière en zone périurbaine. Mais les résultats ne sont pas encore concluants. Le CAE de Boké a bénéficié d'un appui du PROCORDEL dans le cadre du maintien et de la sauvegarde de ses acquis en matière d'amélioration de la race N'Dama depuis l'arrêt des activités du PARN en 1996.

310. Les programmes et projets mis en œuvre au cours de la période (PROCORDEL et PASEL) ont adopté une stratégie de gestion et d'amélioration limitée exclusivement aux bovins, et ce uniquement dans une portion de la zone du berceau de la race N'Dama situé entre les Préfectures de Boké, Gaoual, Téliélé et Koundara. Au niveau des ovins et des caprins où on compte également une seule race (Djallonké), il n'y a eu encore aucun programme viable de gestion et d'amélioration. Il en est de même que pour les volailles et les porcs.

311. Les contraintes majeures affectant une meilleure gestion des ressources génétiques animales sont de plusieurs ordres :

- l'insuffisance de structures opérationnelles dans le domaine de l'amélioration génétique (l'unique structure qui a été opérationnelle est le CAE de Boké et ce uniquement sur les bovins) ;
- l'absence de législation dans l'introduction et la gestion des races étrangères et/ou de leurs produits ;
- l'insuffisance de cadres spécialisés dans les domaines liés à la gestion et à l'amélioration des RGA (génétique, reproduction, alimentation...).

⁴ Registre généalogique officiel des races bovines, qui atteste la filiation des individus de bonne race, utilisée pour la reproduction et l'amélioration du cheptel

- la méconnaissance de l'utilisation des biotechnologies de la reproduction animale (transfert d'embryon ...) ;
- le systèmes d'élevage traditionnel entraînant les déplacements saisonniers des éleveurs et la dispersion des troupeaux ;
- le faible niveau de formation des éleveurs ;
- la persistance de certaines maladies (PPCB, parasitoses...) ;
- les pénuries alimentaires saisonnières dues à la mauvaise gestion de l'habitat naturel des animaux (feux sauvages ...).

312. Dans un contexte global, la quasi-totalité des ressources génétiques animales exploitées en Guinée sont constituées d'espèces et de races locales dont la productivité reste encore limitée, eu égard à leurs caractéristiques intrinsèques. Il va s'en dire que toute opération d'amélioration exigera du temps pour atteindre une barrière génétique de production souhaitable.

4. LE FINANCEMENT RURAL

La majorité des exploitations agricoles guinéennes qui sont familiales n'accèdent pas au crédit en Guinée.

313. Au terme de la LPDA2 la situation du crédit en Guinée est toujours marquée par les difficultés d'accès du petit exploitant au financement pour améliorer sa productivité et ses revenus.

Bilan des réalisations

314. Aujourd'hui, près de quinze structures ou opérateurs (projets, ONG, OP) mènent des activités financières d'épargne et de crédit en milieu rural. Ce sont notamment : le Crédit Rural de Guinée (CRG-SA), le Réseau Yété Mali, le Programme intégré pour le développement de l'entreprise (PRIDE), l'Agence autonome d'assistance intégrée aux entreprises , la coopérative de mobilisation des ressources pour l'investissement en guinée (MIGUI), les caisses communautaires d'épargne et de crédit de guinée, Le Crédit Mutuel de Guinée , la Maison Guinéenne de l'Entrepreneur, le Programme de Réhabilitation et de Développement (PRD), les Associations des Services Financiers (ASF), les Caisses Communautaires de Croissance (C3), la Fédération des Paysans du Fouta, le Fonds de Garantie de l'USAID , le Fonds de Garantie de l'Union Européenne, la Fondation pour le Développement en Afrique (ADF), Le Fonds Guinéo-Italien de Reconversion de la Dette (FOGUIRED), les banques commerciales dont notamment la BICIGUI.

315. Cependant malgré de nombreuses tentatives de contrôle et de suivi de la mise en place des IFD pendant la période couverte par la LPDA2, il a manqué au plan national une véritable tribune de concertation des acteurs, des autorités et des bailleurs de fonds, laissant ainsi libre cours à de nombreuses initiatives tendant, soit au renforcement de certaines structures, soit à la création, soit enfin à l'extinction d'autres (cas du Crédit Mutuel dont l'extinction a fait disparaître près de 32 caisses réparties sur l'ensemble du pays, avec un encours de près de 12 milliards de dépôts et 4 milliards d'encours de crédits et près de 60.000 sociétaires et la mise en chômage de près de 121 cadres et employés par la structure).

316. Cependant, il importe de noter qu'une loi réglementant les structures financières décentralisées a été votée par l'Assemblée Nationale et est promulguée par décret le 22 novembre. A cela s'ajoute la création d'une Direction de la micro finance de la BCRG, chargé de la supervision des systèmes ayant obtenu un agrément dont le Crédit Rural de Guinée, le PRIDE, Yété mali, les 3AE, MIGUI, les caisses communautaires d'épargne et de crédit et FINADEV. En outre, on note aussi la mise en place d'association entre les structures opérant directement ou indirectement dans le domaine de la micro finance, un réseau guinéen des praticiens de la micro finance dénommée REGUIPRAM. Cette association a été agréée le 31 janvier 2000 par la BCRG. Elle est la représentante du Réseau Africain des Praticiens de la micro finance dont le siège est à Abidjan.

317. L'objectif du REGUIPRAM, qui était de permettre des échanges entre différentes structures aux fins d'harmonisation des interventions sur les principes globaux de la micro finance, n'a pas été atteint. Cet organe n'est pas encore très opérationnel et toutes les institutions financières n'y adhèrent pas par manque de leadership.

318. Par ailleurs, l'instance de concertation qui devait être créée sur recommandation de la LPDA2 d'abord au niveau national, ensuite au niveau régional, n'a pas vu le jour, créant ainsi un vide qui n'a été comblé par aucun outil susceptible de créer une synergie seule capable de permettre une définition de politique générale et des axes stratégiques en la matière pour le pays.

319. Malgré cette diversité d'intervenants le financement de l'agriculture et du secteur rural à travers le crédit fait face à des difficultés dont principalement :

- la solvabilité de la demande liée à la faible fiabilité des organisations de producteurs à la faiblesse de leurs revenus, à l'absence de garanties. La demande solvable n'a jamais été déterminée ;
- l'absence de lignes directrices dans les conditions d'accès au crédit occasionnant une disparité multiple sur les taux d'intérêt, les apports personnels, etc. ;
- les distorsions induites par les structures publiques (projets ou sociétés) faisant du crédit ;
- la méconnaissance du niveau de la demande et du niveau de l'offre en crédit ;
- l'absence de mécanismes de sécurisation du crédit permettant de gérer les risques (assurance calamites, solidarité) ;
- l'absence de mécanismes de bonification permettant d'adapter le crédit aux conditions de l'exploitation paysanne (défiscalisation, réduction des taux d'intérêt).
- l'absence d'articulations entre le système bancaire et les systèmes financiers décentralisés. (les décisions relatives taux d'intérêt ne pouvant être prises que par la Banque centrale, il est indispensable que l'articulation ait lieu) ;
- l'absence de ressources longues pour financer l'insertion d'un secteur privé agricole sous forme de PME ou PMI.

320. Il est évident que la solution de toutes ces questions ne peut découler que de l'élaboration d'une vision et d'une stratégie de financement du monde rural intégrant le crédit et faisant appel à des sources de financement alternatives (par ex : prélèvement sur les importations de produits...) assez substantielles pour améliorer les capacités de participation des producteurs aux activités de développement du monde rural.

5. LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE, LA POLITIQUE DES INTRANTS, DES EQUIPEMENTS ET LE COMMERCE AGRICOLE

5.1. LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE

321. L'État guinéen a libéralisé les activités économiques et s'est effectivement désengagé des activités de production et de commercialisation au profit du secteur privé. Mais cela n'a pas suffi à donner une nouvelle impulsion aux exportations. Le pays vend peu sur le marché international mis à part la bauxite. Les exportations agricoles demeurent insignifiantes malgré l'énorme potentiel du pays. L'essentiel des exportations est constitué de produits primaires.

322. Si l'ouverture du pays peut être mesuré par le ratio des exportations sur le PIB, elle serait en net recul ces dernières années étant alors passé de 27% en 2001 à 23% en 2004. Toujours en termes d'ouverture, malgré une activité relativement importante dans la coopération régionale et l'intégration africaine (Zone de libre échange et union douanière de la CEDEAO et TEC de l'UEMOA, programme de coopération monétaire/ZMAO, etc.), le pays peine, avec son potentiel de richesses, à se faire une place dans les rangs des pays africains qui comptent sur le plan commercial. Difficultés structurelles

en matière de gestion économique (gestion macroéconomiques, promotion d'un secteur privé dynamique) et problème liés à l'amélioration de la gouvernance empêchent ainsi la Guinée de bénéficier de certaines opportunités de partenariat créées suite à la mise en oeuvre des principes de la Déclaration du Millénaire (PPTE, AGOA, remise de dette des pays pauvres très endettés concédée récemment par le G8 en juillet 2005...).

323. La promotion du secteur privé en élevage était caractérisée en 1998 par l'existence de 22 cabinets vétérinaires privés et 1 grossiste répartiteurs d'intrants d'élevage (SIPROVET) fonctionnels. La CAVET (Centrale d'Approvisionnement Vétérinaire) qui était une structure étatique était en voie de liquidation. De cette période à nos jours, des efforts tangibles ont été déployés dans le cadre des projets, notamment le projet PARC GUINEE pour appuyer le processus de privatisation. Ces efforts ont abouti à :

- la mise en place d'une Cellule Technique d'Appui à la Privatisation de la Profession Vétérinaire pour mettre en oeuvre les activités de privatisation ;
- l'installation de 17 vétérinaires privés en zone rurale par un système de crédit fournisseur (moto, intrants et fonctionnement) dans le cadre du projet PARC/GUINEE ;
- l'installation de quatre (4) autres grossistes répartiteurs de médicaments vétérinaires (MAPROVET, DIM, EDMIVET et Bachir) complétant à 5 le nombre total de grossistes ;
- la mise en oeuvre de plus de dix sessions de formation portant sur des aspects techniques, de gestion et de communication, à l'intention de tous les vétérinaires privés en activité ;
- l'octroi de mandats annuels de vaccination contre la PPCB et la PPR aux vétérinaires privés ;
- l'implication de l'ensemble des vétérinaires privés dans la surveillance épidémiologique des maladies animales en Guinée ;
- la mise en place d'une ligne de crédit déjà opérationnelle à la BICIGUI à l'intention des vétérinaires privés ;
- l'organisation de deux journées nationales vétérinaires (1999 et 2003) ;
- l'organisation d'une journée nationale sur la rage ;
- le renforcement du partenariat entre l'Ordre National des Docteurs Vétérinaires de Guinée par des séries de concertation sur la mise en oeuvre des programmes de lutte contre les maladies animales ;
- la tenue de deux Assemblées Générales de l'Ordre National des Docteurs Vétérinaires de Guinée (1999 et 2005) ;
- et la promulgation de 10 textes de lois portant sur l'exercice de la profession vétérinaire.

Contraintes au développement du secteur privé

- D'une manière générale, il s'agit de :
- la dégradation du cadre macro-économique avec pour corollaire une inflation galopante qui rend les prix des différents intrants (engrais, pesticides, produits vétérinaires, matériel d'emballage pour l'export, etc.) inaccessibles aux producteurs ;
- l'absence d'une banque de développement agricole qui favoriserait le financement des projets à moyen et long terme (unités de fabrication (reconditionnement) de médicaments vétérinaires, d'intrants agricoles, matériels zootechniques, unités de transformations agro-industrielles, plantations, périmètres irrigués, etc.) ;
- la faible capacités du pays en électricité, eau et moyens de télécommunications ;
- l'enclavement des grandes zones de production et de commercialisation ;
- l'absence d'un cadre incitatif à l'investissement privé (réglementation, justice, etc.).

324. D'autres contraintes spécifiques au secteur de l'élevage concernent :

- l'absence de médicaments génériques ;
- l'importation frauduleuse de médicaments vétérinaires ;
- la stagnation du nombre de vétérinaires privés.

5.2. LA POLITIQUE DES INTRANTS

Malgré les efforts importants d'amélioration de la législation et de formation, l'accès aux intrants agricoles constitue le ventre mou de l'agriculture guinéenne

325. La consommation d'engrais reste d'un niveau encore plus faible qu'auparavant suite à la suspension du KR2 et au ralentissement des activités de certaines structures comme la Compagnie guinéenne de coton (CGC). Près de 90% des exploitations n'utilise pas les engrais. Seulement 2% de ces exploitations utilisent de la fumure organique et 7% les engrais chimiques. L'essentiel des applications d'intrants est l'œuvre des projets agricoles et de quelques sociétés agro-industrielles. On remarque dans l'ensemble que peu d'engrais sont utilisés sur les cultures vivrières (riz, maïs, manioc, fonio ...) et sur les cultures maraichères.

326. Des efforts appréciables ont été faits dans le domaine de la législation et la réglementation sur les produits phytosanitaires, les semences, les ressources phytogénétiques, et les engrais (en cours de préparation), et sur la formation de producteurs semenciers.

327. Néanmoins en Guinée le système d'approvisionnement en intrants a souffert au niveau de tous ses segments. Dans le cadre de la réglementation de l'exploitation des ressources phytogénétiques, de la production et de la commercialisation des semences, deux projets de lois ont été élaborés par la Direction Nationale de l'Agriculture en 2005. Le MAEEF a pris un acte pour doter les structures déconcentrées en personnel qualifié (33 agents dont un par préfecture) afin d'assurer le suivi administratif de la mise en œuvre de ces textes de loi. Il est encore prématuré d'évaluer l'impact de ces actes réglementaires qui sont en cours de promulgation.

328. L'approvisionnement du marché guinéen en produits phytosanitaires et engrais souffre de l'absence d'un environnement incitatif favorisant le fonctionnement transparent des circuits de distribution des intrants (concurrence exercée par les projets et l'Etat (KR2) envers le secteur privé créant un marché parallèle et des distorsions sur les prix, difficultés d'accès au crédit des acteurs privés, absence d'une demande solvable).

329. En ce qui concerne les intrants d'élevage, la Guinée dépend encore essentiellement de l'extérieur pour son approvisionnement en médicaments vétérinaires. Ceux-ci comprennent une gamme variée de produits, dont : les antiparasitaires, les produits biologiques (vaccins principalement), les antibiotiques et autres anti-infectieux, les produits pour animaux de compagnie et volaille, des produits divers (désinfectants, correcteurs métaboliques...).

330. Le chiffre d'affaire annuel sur la vente des médicaments vétérinaires est passé entre 1998 à 2005, d'environ 1 milliard de francs guinéens à 3 milliards de francs guinéens. Cette hausse est due non seulement à l'accroissement des effectifs du cheptel, mais également à l'augmentation de la consommation en médicaments par tête de bétail. Cette augmentation a été rendue possible grâce à l'accroissement du nombre et des capacités d'intervention des vétérinaires privés et des auxiliaires.

331. Depuis l'adoption de la LPDA2 en 1998, plusieurs mesures ont été prises en vue de lever les contraintes soulevées. Ainsi, le réseau d'approvisionnement et de distribution des médicaments vétérinaires a été entièrement privatisé. La CAVET qui existait depuis 1987 a été liquidée et depuis, plusieurs officines vétérinaires ont été agréées en plus de l'officine Charles EKS (ancien SIPROVET). Ce sont : MAPROVET, EDMIVET, DIM et Bachir Diallo. Cependant, trois d'entre elles seulement sont opérationnelles et DIM qui était gérée par des belges a fermé.

332. Le circuit de commercialisation des médicaments étant passé au secteur privé, une série de mesures ont été ainsi appliquées, dont : (i) la suppression du système de subvention des médicaments pratiqué auparavant par certaines ONGs et projets et l'harmonisation de leurs stratégies d'intervention avec les services de l'élevage, (ii) la promulgation de textes réglementaires permettant au vétérinaire privé de disposer des médicaments vétérinaires pour les besoins de sa clientèle, brisant ainsi un obstacle majeur qui obligeait auparavant le vétérinaire privé à s'associer à un pharmacien pour pouvoir diffuser les médicaments vétérinaires, (iii) la revue de la liste des médicaments afin que

leur caractéristique et leur présentation correspondent mieux aux besoins du terrain, (iv) la promulgation des textes sur l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) des médicaments et (iii) la création de nouvelles succursales et dépôts de médicaments tant à Conakry qu'à l'intérieur du pays.

333. Les intrants zootechniques utilisés sont composés essentiellement de pierres à lécher, concentrés, céréales (maïs), farine de blé, tourteaux de soja et de la farine de poisson.

334. L'APILEC qui fabriquait les pierres à lécher (blocs de 5 Kg pour un prix de 3.500 FG – 5000 FG) et les concentrés a été vendu en 2004, suite à un appel d'offre national à un opérateur privé guinéen. Aussi un système traditionnel de fabrication s'est mis timidement en place au niveau de certains groupements (groupement féminin de Pita, Gaoual, Koumbia etc.). Le facteur limitant dans la promotion de la pierre à lécher se situe au niveau du transport et leur importation a en conséquence fortement baissé.

335. De 1989 à 1995 près de 150 tonnes de pierres à lécher ont été vendues aux éleveurs. Il faut noter toutefois que la production a très sensiblement diminué au cours de la période LPDA2 à cause des difficultés liées au circuit de commercialisation et de l'amorce de privatisation de l'atelier.

5.3. MECANISATION AGRICOLE ET TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE

Des investissements importants ont été consentis par l'Etat grâce à l'importation et à l'octroi des centaines de tracteurs, de motoculteurs et de moissonneuses-batteuses aux organisations de producteurs et à des privés. Des succès ont été obtenus dans la promotion de la traction animale à travers les actions du Réseau Guinéen de Traction Animale (RGTA-DI)

336. Dans ce cadre il convient de noter l'existence d'une multitude d'acteurs privés de petite envergure existent dont notamment : Le Réseau Guinéen de Traction Animale (RGTA), COMFAR (Coopérative de Fabrication de petits outillages agricoles et pièces de rechange), Specia, les centres de machinisme agricole, AFTT (transformation et conservation de produits agricoles et leur commercialisation notamment le gingembre, les mangues, les patates et les légumes.), les vétérinaires privés, les Stockistes d'Intrants Agricoles, L'APTP (Agents Privés de Traitements phytosanitaires), PME des projets PPDRHG (FIDA) et du PACV....

337. Néanmoins le secteur privé agricole en Guinée est confronté aux mêmes contraintes identifiées dans la LPDA2 évoquait : i) l'absence d'une politique claire et transparente d'incitation et de promotion des PME agricoles, ii) l'indisponibilité de crédits à moyen et long terme, iii) le faible niveau de rentabilité des spéculations lié, entre autres, à la précarité des systèmes et technologies de production, iv) au poids de l'intervention de l'Etat au niveau des décisions de gestion dans les structures de production.

6. ANALYSE DE LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'AGRICULTURE

Malgré des efforts importants fournis, la qualité des services publics agricoles dont bénéficient les producteurs et autres partenaires du Ministère, est à améliorer

338. Les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Ministère comportent des doubles emplois et des confusions de prérogatives qui diminuent l'efficacité et augmentent les coûts de fonctionnement des services.

339. Cette situation est particulièrement sensible dans le domaine des fonctions d'orientation et de planification et d'appui aux producteurs notamment la vulgarisation où interviennent plusieurs directions normatives du Ministère, sans concertation entre elles. Ainsi la multiplicité et la dispersion des interventions sur un même sujet (par exemple l'encadrement/appui aux producteurs) de la part des services du Ministère, sont amplifiées par celles d'autres ministères notamment l'Environnement et d'ONG et de projets dont les actions n'obéissent pas aux mêmes orientations ni aux mêmes cadres de référence.

340. Par ailleurs certaines activités menées par les services du Ministère ne relèvent pas de sa mission de Service Public (activités de distribution d'intrants, d'octroi de crédits), Ces activités ne s'accommodant pas de l'organisation et des règles de fonctionnement administratives, elles sont menées avec une faible efficacité et des coûts élevés.

341. L'analyse de l'exercice des fonctions dévolues au Ministère est révélatrice d'un certain nombre de dysfonctionnements :

342. **La fonction d'analyse et d'orientation, de suivi et de coordination** est attribuée, dans les nouvelles dispositions restructurant le Ministère au BCEPA et à l'ensemble des directions normatives (Agriculture, Elevage, Eaux Et forêts, Génie Rural...). Cette situation révèle des conflits d'attribution entre ces différentes structures et rend opaque l'exercice de cette fonction autour de laquelle les structures normatives centrales et régionales doivent être organisées.

343. En principe cette fonction est la raison d'être du BCEPA au sein du Ministère. Cette structure doit avoir la charge de développer les outils, relations et mécanismes nécessaires à son exercice. C'est une fonction qui appelle la collaboration de toutes les structures chacune par rapport à son sous secteur. Toutes les structures commises à cette fonction sont confrontées à un manque de moyens de fonctionnement inqualifiable. Elles reçoivent très peu de moyens de fonctionnement.

344. Le BCEPA souffre, de par les capacités limitées de nombre de ses ressources humaines qui n'ont pas connu de formation complémentaire, d'un manque d'instruments d'analyse économique et financière d'outils de suivi évaluation, de mécanismes de programmation financière et de banques d'informations sur les politiques et stratégies agricoles indispensables à l'exercice d'une telle fonction. Le BCEPA souffre par ailleurs d'un manque de moyens d'ouverture sur les enjeux régionaux et internationaux du secteur agricole (observatoire de veille) d'un manque criard de moyens informatiques et logistiques et de moyens de fonctionnement pour mener cette mission.

345. Du fait de ces lacunes, le budget du Ministère ne fait pas l'objet d'une programmation financière globale en fonction des orientations majeures et des programmes retenus dans la LPDA. Une réorientation des projets et programmes en fonction des objectifs que le Ministère se fixe à travers sa politique agricole n'est pas opérée occasionnant une dispersion des ressources.

346. Les Bureaux de planification des inspections régionales n'ont pas de relations fonctionnelles avec le BCEPA et souffrent d'un manque de personnel qualifié. Ils ne disposent pas d'instruments d'analyse ni de ressources matérielles et financières pour contribuer à la réflexion sur les stratégies de développement agricole par rapport a leurs régions.

347. Les directions normatives bien qu'investies de ces attributions, a l'exception de la DNE ne produisent pas de contributions sous sectorielles en termes de politique et de stratégie. Elles n'en ont ni les moyens humains ni les moyens financiers. L'illustration est la Direction Nationale de l'Agriculture qui ne peut s'appuyer que des rapports très irréguliers dont la fiabilité n'est pas garantie pour bâtir une réflexion en termes de contribution a la politique agricole. Les directions normatives souffrent également de la qualité de leurs ressources humaines, du personnel souvent non qualifié leur étant affecté sans leur demande.

348. **Les statistiques agricoles** qui constituent des éléments essentiels dans l'élaboration des politiques agricoles souffrent de leur qualité. Le Service National des Statistiques Agricoles (SNSA) tout aussi démuné de moyens, fonctionne au gré des commandes faites par les Bailleurs fonds qui expriment des besoins ponctuels. Le SNSA souffre aussi de la qualité de ses ressources humaines dont très peu sont qualifiées pour exercer les tâches du service. Ceci est lié à l'absence de moyens de mise en œuvre d'un plan de formation, de ressources financières et matérielles. La fonction statistique est par ailleurs exercée par des directions normatives avec des méthodes et approches souvent sources de conflits avec le SNSA.

349. La situation institutionnelle actuelle du SNSA ne lui permet pas d'être fonctionnel. La nature transversale de son travail et l'importance de la qualité de ses produits sur toute la planification du

secteur agricole ne s'accommode pas de sa situation actuelle qui ne lui confère aucune autonomie d'action et aucune autorité sur la gestion de l'information statistique agricole.

350. **Le Centre National de Documentation** du Ministère qui doit être le carrefour de l'information agricole est dans un état lamentable en termes de ressources financières, matérielles et humaines. Son état actuel ne lui permet pas de jouer son rôle primordial de carrefour de l'information agricole entre les différentes structures du Ministère et d'interface avec les usagers publics et privés auxquels le Ministère a l'obligation de fournir les informations dont ils ont besoin dans les limites de la réglementation. Son mode de fonctionnement est archaïque dans le contexte actuel des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ce centre est paralysé par un manque de matériels informatiques et de qualification de ses agents qui lui aurait permis à l'instar de beaucoup de pays africains de développer une documentation virtuelle (scannée et stockée dans des bases de données).

351. Les systèmes d'informations sur lesquels doivent pouvoir s'appuyer la planification agricole sont limités en termes de couverture géographique et de nature de l'information. La remontée de l'information agricole de la base au sommet se fait au gré des rapports périodiques provenant des structures préfectorales et régionales. Il n'existe pas un système informatisé d'échanges d'informations permettant une planification de type bottom up du secteur agricole. Il est important de souligner à ce niveau que la Guinée ne peut pas se payer le luxe de refaire sa politique agricole tous 3 ou 5 ans, il est indispensable de mettre en place un mécanisme d'ajustement et de réorientation de la politique dont un système d'informations fonctionnel constitue l'élément clé. Chaque Direction technique devra être dotée d'un système d'informations techniques fonctionnel sur son sous secteur reliant le niveau local au niveau central. L'ensemble de ces systèmes doit constituer des périphériques d'informations pour le SNSA qui doit être le principal hub du système d'informations.

352. **La fonction de contrôle réglementation** est une mission régaliennne qui comprend les activités ci-après : i) le contrôle et certification des semences, ii) le contrôle des engrais et pesticides et la surveillance phytosanitaire, iii) le contrôle des intrants vétérinaires et la surveillance zoo sanitaire, iv) la gestion des ressources naturelles, v) le contrôle technique des travaux.

353. **La fonction de contrôle certification des semences** ne peut s'exercer sans moyens logistiques et laboratoires fonctionnels. La DNA qui en est en charge cette importante fonction qu'elle doit exercer dans toute la chaîne semencière aussi bien sur les bases issues de la recherche avant multiplication que sur les semences provenant des agri multiplicateurs est dépourvue de moyens pour assumer cette importante responsabilité. La qualité actuelle des semences au niveau des petits producteurs en est une illustration. Une filière semencière rationalisée avec ses différents segments fonctionnels n'existe pas encore.

354. **Le contrôle des engrais et pesticides** souffre des mêmes faiblesses d'ordre matériel et financier que les semences. Mais plus grave il souffre de transparence du fait de l'ingérence de la DNA dans l'importation et la cession des engrais dans le cadre du KR2. Ainsi chargée de contrôler la qualité des engrais, si la DNA participe à la Distribution qui contrôle la DNA ?

355. **Le contrôle des intrants vétérinaires et la surveillance zoo sanitaire** souffrent moins de transparence du fait de la privatisation assez avancée qui dissocie bien les fonctions de contrôle et de distribution. Néanmoins la DNE connaît les mêmes difficultés d'ordre logistique bien que s'appuyant sur le PACE. Cette mission étant régaliennne ne saurait infiniment relever d'un projet dont la durée de vie est limitée dans le temps. Par conséquent, une amélioration du plateau technique de ses instruments de contrôle (système de surveillance, moyens de prélèvement, laboratoires...) est incontournable.

356. **Le contrôle technique de conformité** est une fonction importante participant à l'utilisation efficiente des ressources publiques au bénéfice des populations dans le cadre des travaux d'aménagement et d'infrastructures. La DNGR souffre du même manque de moyens logistiques bien que dotée de ressources humaines qualifiées.

357. **La fonction de gestion des ressources naturelles** est fondamentale dans le cadre du secteur agricole guinéen. Elle procède non seulement de l'application de textes législatifs et réglementaires où la DNEF a réalisé des avancées importantes mais limitées par la faiblesse des moyens logistiques de contrôle, elle fait aussi appel surtout à la sensibilisation et à la formation des populations rurales à l'implication des collectivités décentralisées.

358. La DNEF qui a la charge d'assurer la coordination dans ce domaine souffre de plusieurs facteurs :

- De facteurs institutionnels : i) l'absence de liens fonctionnels définis entre la DNEF et les structures comme le Fonds Forestier National, l'Office Guinéen du Bois, le Centre Forestier de Nzérékoré qui en réalité sont des outils institutionnels de gestion des ressources naturelles qui appuient la mission régaliennne de la DNEF. La Direction des Eaux et Forêts doit à défaut de diriger les conseils d'administration de ces structures en être un membre permanent. Cet état de fait est un facteur d'incohérence de la politique de gestion des ressources naturelles ;ii) la non clarification des attributions et des prérogatives en matière d'environnement et définition des tâches à transférer aux collectivités entre le MAEF et le Ministère chargé de l'Environnement et celui chargé de la Décentralisation.
- Des facteurs humains : vieillissement du personnel, manque de plan de formation, inadéquation entre niveau de formation et emploi, inadéquation entre ressources humaines disponibles et postes d'emploi, le déséquilibre entre le nombre des cadres de conception et d'exécution, l'ingérence de certaines autorités supérieures administratives, politiques et religieuses dans la gestion du personnel (affectation des agents forestiers par l'autorité administrative sans avis de l'autorité technique).
- Des facteurs matériels et financiers : manque de moyens logistiques et de communication de ressources financières.

359. **La fonction de vulgarisation ou d'appui aux producteurs** : Le faible niveau de technicité de l'agriculture guinéenne est révélateur de la situation actuelle de la vulgarisation et de la recherche. Néanmoins la fonction d'appui aux producteurs semble la plus partagée entre les attributions des services du Ministère. On la retrouve aussi bien au niveau du SNPRV, des directions normatives que des projets. Il s'agit aussi d'une activité partagée avec des acteurs non étatiques, en particulier les organisations professionnelles, les ONG.

360. Le SNPRV souffre de plusieurs contraintes : absence de moyens de mobilité, de ressources matérielles, du faible renouvellement des connaissances de ses ressources humaines, de son organisation institutionnelle actuelle et de la non prise en compte des mutations du contexte socio économique de la Guinée.

361. La situation actuelle de l'agriculture guinéenne appelle une vision plus globale de la vulgarisation. Procurer des solutions simplement techniques n'a jamais été un gage de succès, bien au contraire, le fait de se limiter à la diffusion de technologies agricoles adaptées au milieu d'évolution du paysan a été l'un des facteurs importants d'insuccès de l'approche Training and Visits et des approches antérieures. La transformation de l'agriculture guinéenne exige que les exploitations agricoles reçoivent des informations sur les marchés, le crédit et la demande des consommateurs. Le conseil agricole et rural doit faciliter les interactions et développer les synergies au sein d'un système global d'informations auquel participent la recherche, l'enseignement agricole et les opérateurs économiques porteurs d'informations.

362. En améliorant les capacités d'initiative individuelle et collective des producteurs, cette facilitation permet à court terme, une meilleure adéquation des solutions techniques aux contraintes de l'exploitant agricole, et à long terme, elle structure une recherche continue de l'innovation.

363. Même si des compétences techniques avérées existent au niveau du SNPRV et d'autres structures techniques du Ministère, la maîtrise des méthodes participatives de diagnostic et de conseil faisant recours aux différentes techniques de communication constituent une faiblesse.

364. L'Etat n'est plus le seul acteur du conseil agricole qui est devenu le fait d'acteurs divers dont des acteurs non étatiques : es prestataires privés, les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations de producteurs. La multitude des acteurs développant des approches différentes sans harmonisation montre la nécessité de définir les rôles des différents acteurs. Le partage des rôles entre ces différents acteurs doit induire une nouvelle organisation du conseil agricole. Il est illusoire pour le Ministère de l'Agriculture de penser pouvoir disposer d'une structure publique de conseil capable de couvrir tout le territoire national, l'État n'en a ni les ressources humaines ni financières. Au plan institutionnel, ceci devrait se traduire par des structures très décentralisées et déconcentrées au niveau préfectoral et communautaire utilisant dans des cadres contractuels le savoir faire des autres partenaires non étatiques.

365. Une institution nouvelle placée sous la tutelle du Ministère capable de refléter le cadre de partenariat requis entre les différents acteurs est nécessaire. Elle devra être dotée d'une autonomie de gestion et d'une grande facilité d'évolution et de participation ultérieure d'autres partenaires non étatiques à son capital et à son administration.

366. **La Recherche agricole** : Depuis la clôture du programme d'appui agricole de la Banque Mondiale, les contraintes majeures dans la réponse de la recherche à la demande paysanne tiennent à un manque de financement public. A titre d'exemple, l' IRAG n'a pas pu mobiliser à partir des ressources publiques les 9% de son budget de fonctionnement qu'il attendait de l'Etat en 2003.

367. En Guinée la Recherche agricole souffre moins de son organisation que de son financement. En effet du point de vue organisationnel, les activités de recherche agricole sont sous la tutelle de l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG) qui utilise quatre centres régionaux : Foulaya, Bareng, Sereidou, Bordo et deux centres spécialisés : Kilissi dans Kindia et Koba dans la préfecture de Boffa. Un centre important de recherches pour l'élevage est situé à Faranah et un centre d'élevage de la race N'Dama est situé à Boké.

368. La Guinée utilise par ailleurs des conventions dans le domaine de la recherche agricole avec les principaux centres internationaux de recherches agronomiques : ADRAO, Sassakawa Global 2000, Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF), Centre de Coopération Internationale en recherche agronomique pour le Développement (CIRAD), Institut de Recherche pour le Développement – Centre National de Recherche Agronomique (IRD-CNRA) en Côte d'Ivoire, et Institut Sénégalais de Recherches Agricoles au Sénégal.

369. L'IRAG est paralysé à la fois par le financement de l'administration de la recherche et de celui des programmes de recherche. Cet état de fait se détient sur la situation de l'Institut qui est incapable de développer un programme de renforcement des capacités de ses chercheurs et de promouvoir une recherche de qualité. Les mutations du contexte sous régional en matière de recherche agricole vont dans le sens d'une régionalisation de la recherche ; En effet la rareté des ressources appelle le développement de synergies et d'économies d'échelles qui ont poussé les cadres sous régionaux d'intégration de la recherche agricole à encourager la mise en place dans chaque Etat d'un système national de recherche agricole et agro alimentaire (NAARS) reliant l'ensemble des acteurs de la recherche (Instituts, Universités, Secteur Privé...) pour réaliser des activités dans les domaines où chaque pays a le plus d'avantages comparatifs. Ainsi Chaque pays pourra profiter des résultats de recherche des NAARS des autres pays dans le cadre des structures intégrées de recherche de la sous région comme le CORAF et participer à des partenariats sous régionaux et internationaux en matière de recherche.

370. Cela suppose donc que le Plan Stratégique de l'IRAG soit actualisé pour permettre à la Guinée de bénéficier d'un NAARS qui fonctionne, d'insérer ses programmes de recherche dans le cadre des convergences régionales définies par les Chefs d'Etat à Maputo en 2003 comme priorités de la région ouest africaine dans le cadre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (CAADP) du NEPAD, et de profiter des possibilités en termes de résultats, de financement, de renforcement de capacités qu'offrent ces initiatives sous régionales et internationales.

371. La réactualisation du Plan Stratégique devra permettre à la Guinée de dégager de nouvelles stratégies de financement des activités de recherche faisant appel aux partenaires financiers, au

secteur privé et aux organisations de producteurs dans le cadre de fonds compétitifs, étant entendu que le financement du fonctionnement de l'administration de la recherche est du ressort de l'Etat eu égard à l'obligation qu'il a de fournir ce service aux populations.

372. Les relations entre structures internes au Ministère : Les Directions normatives du Ministère à l'instar de la DNA accusent le contrecoup de la dispersion de leurs missions à travers des projets qui, en principe, auraient du être des instruments d'appui dans l'espace et dans le temps aux missions de la DNA. La plupart de ces projets fonctionnant sous un régime autonome affaiblissent la DNA en termes de coordination et de suivi des productions végétales. Non seulement une relation hiérarchique ne les lie pas mais même sur le plan fonctionnel aucun projet n'est astreint à envoyer un rapport périodique à la DNA. Pour mener leurs missions de coordination les directions normatives doivent avoir un regard sur l'ensemble des activités des projets qui doivent être sous leur tutelle. Ceci est valable pour l'ensemble des autres directions normatives (DNE, DNGR, DNEF). Dans le cas plus particulier de la DNGR, la non clarification des relations de tutelle technique entre les projets, les sociétés et les Directions est une entrave importante.

373. Les facteurs humains : le Ministère de l'Agriculture souffre de l'absence d'un plan stratégique de gestion prévisionnelle des ressources humaines permettant de dégager des perspectives de carrière aux agents de l'Etat qui ont souvent l'obligation d'y passer les plus belles années de leur vie. Le Ministère ne dispose pas d'outils de gestion prévisionnelle des ressources humaines s'appuyant sur une base de données relationnelles et un plan de formation permettant d'adapter le profil des agents en fonction de l'évolution de leur carrière à différents niveaux du Ministère. Ainsi on assiste à un vieillissement du personnel du Ministère sans perspectives.

7. LA FORMATION DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS ET DES PRIVES

374. Dans le domaine de la formation professionnelle des agents du secteur public et des opérateurs privés, les efforts visaient d'une façon générale, le " Renforcement des capacités des cadres et des acteurs privés du secteur agricole et rural par le biais de la formation sur place et à l'étranger.

375. Dans le secteur de l'élevage, les efforts ont concerné 32 stages pour 654 cadres formés. En ce qui concerne la société civile, les formations ont concerné 604 responsables des OPE, 84 éleveurs de porc, 746 auxiliaires d'élevage villageois, 376 bouchers et apprentis et 61 vétérinaires privés. L'acquisition de nouvelles connaissances par les opérateurs a eu pour impact l'amélioration de leurs conditions de travail, de leurs revenus, de la qualité de leurs prestations et des denrées d'origine animale.

376. Les formations académiques dans les Instituts Agronomiques, des Ecoles Nationales Professionnelles d'Agriculture et d'Elevage ont concerné 675 Ingénieurs zootechniciens, 125 Médecins Vétérinaires, 176 agro-économistes, 86 Contrôleurs Techniques d'Elevage et 319 Assistants Techniques d'Elevage. Ces ressources humaines déjà formées constituent une provision pour le remplacement des cadres de l'administration de l'Elevage dont 99% des effectifs en activité lors de la réalisation de l'étude démographique du personnel de la DNE en 1994, devraient partir à la retraite entre 1994 et 2015 avec un départ massif (85% des départs) sur la période de la Nouvelle LPDA (2006 à 2015).

377. Les formations au niveau du sous secteur de l'élevage ont été réalisées dans le cadre de plusieurs projets dont le PNSA (Banque mondiale), le PDFPA et le PAFPA sur financement de la CFD et de l'AFD, le PARC, le PACE et le PASEL par l'U.E.

378. Au niveau de la Recherche agricole, l'expérience de la stratégie de formation-insertion a permis de mettre au point une démarche méthodologique pertinente pour le recrutement de jeunes chercheurs. Au total, 11 jeunes chercheurs ont été formés dans les différents domaines ou disciplines ci-après : biométrie/informatique, agroéconomie, phytopathologie, SIG, Télédétection-traitement image, agronomie, socio économie, technologie agro-alimentaire.

379. Aussi, la mise en œuvre du plan de formation de l'IRAG pour la période 1996 -2000 a permis la formation de 5 thésards, de 7 Master sc. et un important programme de formation continue pour l'ensemble du personnel pour un montant de 1,5 millions USD (PNSA/IDA).

380. Les contraintes majeures liées à la formation des acteurs sont les suivantes :

- dans le domaine de la formation des agents du secteur public, il faut noter l'absence d'une politique en matière de spécialisation des cadres, l'insuffisance de la formation des cadres en économie des filières en socio économie, en nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), en santé publique vétérinaire et en industrie des produits animaux, ainsi que les difficultés de mobilisation des ressources financières ;
- au titre des formations destinées au secteur privé, on note l'absence d'un mécanisme de suivi et d'évaluation différée des personnes formées l'absence de programmes et plans de formation de référence et l'insuffisance des formations en organisation professionnelle ;
- au niveau de la recherche agronomique, il faut signaler l'atomisation et l'insuffisance des chercheurs à l'intérieur d'une multitude de programmes (un seul chercheur par programme). Enfin, les chercheurs de l'IRAG apparaissent à la fois peu qualifiés (peu de 3^{ème} cycle) et vieillissants avec 50% de départs à la recherche d'ici 5 ans à partir de 2005.

8. LA PRISE EN COMPTE DE L'APPROCHE GENRE

L'importance du rôle des femmes et des jeunes dans l'exploitation familiale agricole guinéenne n'a pas octroyé à ces groupes un traitement particulier de l'inéquité sociale dont ils sont victimes.

381. Les principales caractéristiques de la situation des femmes se présentent comme suit :

- en Guinée, les femmes assurent environ 70 à 80 % de la production vivrière. Les femmes rurales pratiquent une agriculture de subsistance et ne perçoivent pas une rémunération pour leur travail (près de 70% d'entre elles ont un statut d'aides familiales) et ne peuvent contrôler les ressources générées par les cultures, même si elles apportent une force de travail considérable.
- les femmes consacrent environ 80 % de leur temps de travail à des tâches agricoles qui bénéficient peu de technologies nouvelles. Les activités économiques des femmes sont la culture céréalière, la culture des tubercules, la culture maraîchère, cueillette et transformation de noix et graines etc. A ces activités de production, de transformation et de stockage, s'ajoutent les tâches familiales et domestiques. La durée moyenne journalière de travail est de 17 heures, dont une dizaine consacrée à l'agriculture. La production agricole est en grande partie destinée à l'autoconsommation, le reste est commercialisé au détail. Le surplus commercialisé afin de générer un revenu substantiel est généralement contrôlé par l'homme.
- les femmes jouent un rôle essentiel dans l'élevage traditionnel, qui est la forme dominante dans le sous-secteur. si l'appropriation individuelle du bétail existe pour les femmes, la gestion reste familiale. Pour vendre son bétail la femme demande une autorisation du mari et passe par lui avant de vendre ou de céder un quelconque de ses biens. On note une prédominance plutôt féminine pour l'élevage des vaches et des veaux, ce qui correspond bien à leur rôle dans l'alimentation de la famille (production de lait).
- dans le domaine de la foresterie et des ressources naturelles, ce sont les femmes qui ont la charge de la recherche du bois de chauffe et le poids de cette activité complétée par la préservation des ressources naturelles révèle la nécessité de rendre visible le rôle de la femme dans l'environnement.
- dans le domaine de la pêche, les femmes sont très actives dans le processus de production du poisson, elles interviennent particulièrement dans la transformation (fumage) dans le traitement (filetage) et dans la commercialisation.

- les femmes restent également peu bénéficiaires des systèmes financiers décentralisés comme malgré l'unanimité faite sur leur meilleure gestion.
- les femmes sont aussi confrontées au problème d'accès aux intrants.
- la faible capacité de valorisation des produits agricoles des femmes (faible possibilité de transformation et de conservation des produits), le manque d'informations sur les marchés nationaux et l'insuffisance d'infrastructures (magasins de stockage, boutiques de vente) font que beaucoup de petits producteurs, en grande majorité les femmes, sont souvent contraints de vendre les mêmes produits à la même période sur un marché où il y a finalement peu d'acheteurs.

9. L'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DE L'AGRICULTURE GUINEENNE DANS LE CADRE DE L'ACCES AU MARCHÉ REGIONAL ET INTERNATIONAL

L'absence de mécanismes de gestion des effets des variations de prix sur l'équilibre financier des filières et sur les revenus producteurs

382. Malgré le fait que le management des filières soit confié à des sociétés publiques ou privées, les filières agricoles (café, coton, hévéa) d'exportation ont fonctionné sans mécanisme de gestion des effets des variations de prix sur l'équilibre financier des filières et sur les revenus des producteurs. Il n'existe pas de fonds d'assurance régulant les pertes et gains d'une année sur l'autre liés aux fluctuations des prix.

383. L'exportation du café a été confiée à la Société guinéenne d'exportation des produits agricoles et miniers (SOGEPAM), société de droit privé créée en octobre 2003, qui a bénéficié du monopole de l'exportation du café, ainsi que de l'exportation d'autres cultures commerciales jusqu'en 2005. Il s'agit de la création d'un monopole d'exportation agricole au profit de la SOGEPAM qui constitue une distorsion à la concurrence dans la commercialisation des récoltes des petits paysans et limite donc l'impact de tout effort visant à augmenter les revenus des petits producteurs.

384. La privatisation de la filière coton de la Guinée bute sur les difficultés de trésorerie de la Compagnie Guinéenne de Coton. Le modèle de privatisation a été celui de la filière intégrée avec un monopole privé en faveur d'un seul opérateur (Compagnie Guinéenne du Coton (CGC S.A.) depuis le 15 septembre 2000 contrôlée à 85% par le groupe GENIB et à 15% par l'Etat) Dans ce modèle, la collecte, le transport, la vulgarisation agricole, la fourniture d'intrants aux producteurs, la commercialisation primaire, l'égrenage, l'exportation, la récupération du crédit intrants sont réalisés par l'opérateur privé CGC. Cette convention engage la CGC à acheter la totalité de la production de coton graine pour un prix négocié avec l'État en début de campagne, à encadrer les producteurs (approvisionnement en intrants à titre gratuit, que l'État subventionne à hauteur de 22 pour cent, et en crédit), et à poursuivre des programmes de développement rural pour le compte de l'État. En raison de la chute des cours en 2001, mais aussi de la faiblesse des fonds propres de l'entreprise et de défaillances de l'Etat (non remboursement des crédits de TVA, manque de financement des infrastructures, de la recherche etc.), la CGC n'a pu tenir ses engagements vis-à-vis des paysans.

385. La filière hévéa est organisée sur le même modèle que la filière coton. La Société guinéenne du palmier à huile et de l'hévéa (SOGUIPAH), société d'État, dont la gestion confiée à un opérateur privé, intègre un ensemble d'activité, y compris la production, et travaille avec des petits planteurs sous contrat. Elle est chargée de la fixation des prix aux producteurs, de la commercialisation de la production, y compris à l'exportation (sous forme de caoutchouc).

386. En dépit de toutes les dispositions incitatives prises dans le domaine des fruits et légumes, seul un petit nombre d'opérateurs véritablement professionnels, évoluent dans le secteur de la production et de la commercialisation de la mangue (SIPEF) et de l'ananas (SOBRAGUI, CMRA et la Nouvelle Société Tropicale). La plupart des autres acteurs à l'exportation sont des opérateurs occasionnels, exerçant souvent l'exportation des fruits et légumes à titre accessoire, et ne disposant pas, de ce fait, du savoir-faire technique, des moyens financiers ou des contacts nécessaires dans les pays de

destination pour atteindre la régularité, la fiabilité et la qualité demandées. Il est très difficile de bâtir les mécanismes d'une filière dans ces conditions.

- ***L'irrationalité des coûts des segments de transformation, stockage conditionnement, transport est une contrainte importante pour la compétitivité des exportations agricoles.***

387. Dans ce cadre, l'avantage comparatif de la Guinée dans la production de la mangue est limité par les difficultés d'entreposage réfrigéré, le coût élevé de matériaux d'emballage et le prix de conteneur maritime et l'inefficacité au port.

388. Les principales difficultés de la filière hévéa sont liées à l'enclavement et à l'éloignement des zones de production. L'insécurité dans les pays voisins qui rend difficile l'évacuation du produit par le Libéria et constitue une menace sur les exportations de produit frais vers les usines de transformation ivoiriennes.

389. Les techniques d'extraction d'huile de palme sont dans la quasi-totalité traditionnelles (rendements faibles :8% en moyenne par rapport au poids du régime, contre 25% pour les méthodes améliorées); Des facteurs limitants importants proviennent des difficultés de transport des régimes des lieux de cueillette aux lieux d'extraction notamment en Guinée Forestière(transport à pied), du mauvais état des routes en général et des pistes qui desservent les zones de production en particulier (coûts élevés de transport, représentant plus de 80% des frais de commercialisation), du manque de matériel de transformation (notamment les fûts vides), des difficultés d'accès au crédit pour les équipements de transformation.

390. La non compétitivité de l'ananas guinéen sur le marché européen. Tient principalement aux coûts du fret aérien (Les coûts de fret notamment aérien sont de 1 \$ EU en Guinée contre seulement 0,60 \$ au Ghana) et du fret maritime réfrigéré. De plus, la filière ananas export est fortement consommatrice d'équipements et facteurs de production importés, dont le coût est élevé en raison du coût du fret sur Conakry et de difficultés d'application des textes exonérant de taxes à l'importation les équipements et intrants destinés à l'agriculture. Enfin, les difficultés de circulation des camions et d'accès à la zone portuaire pèsent sur les coûts de revient de l'ananas export.

391. Malgré des coûts de production faibles, la compétitivité de la mangue guinéenne, par rapport à la mangue ivoirienne et malienne, est grevée par plusieurs contraintes de commercialisation. Seule la mangue bio, exportée par avion, apparaît rentable. Outre le coût du fret maritime vers l'Europe, il faut citer l'absence de containers, les conditions de transport intérieur et la (axes routiers vers les pays frontaliers importateurs de mangues guinéennes impraticables).

- ***La non transparence du fonctionnement des filières est facteur limitant***

392. Selon l'analyse faite par Bioche⁵ la situation du coton est celle d'une « filière qui semble être gérée par le secteur privé au nom de l'Etat. « filière de façade qu'il est difficile de comprendre et qui ne fournit pas aux banques commerciales ni à l'état ni aux partenaires du développement d'information claire suffisante pour leur permettre de participer au financement ou d'appuyer son développement ».

393. L'information de marché destinée aux producteurs, acheteurs et vendeurs de produits agricoles en Guinée n'est pas régulièrement disponible ou disponible à temps. Les prix payés pour les produits agricoles sont annoncés dans des émissions radiodiffusées hebdomadaires par le système des radios rurales, mais la plupart des données ne sont pas actuelles compte tenu de la difficulté de les rassembler et ensuite de les transmettre par les voies existantes de communication.

⁵ (Bioche, *Coton Diagnostic*, Filière Rapport 2002 Gn, Vol. 2, p. 21).

394. L'Agence de Commercialisation agricole (ACA) accuse des insuffisances en matière de personnel dans le domaine de la collecte de données, en matière d'amélioration d'acquisition des technologies d'information et de couverture des zones de production.

395. L'examen des filières d'exportation met en évidence divers obstacles au développement des exportations agricoles liés à la politique intérieure et portant notamment sur des distorsions ou dysfonctionnements au niveau de certains marchés (marché des changes, marchés des intrants) et au sein du système d'incitation fiscal-douanier : les distorsions d'origine fiscale ou para-fiscales : la multiplication des prélèvements sur les produits, les taxations « déguisées » (prix des contrôles ou des formalités administratives), (iii) la mauvaise application de l'exonération de droits d'entrée sur les intrants et équipements importés, et des réductions tarifaires sur les matières premières importées.

396. La lenteur de la procédure d'accès aux devises sur le marché officiel est un obstacle pour les opérateurs du secteur agricole, en particulier pour ceux qui opèrent à flux tendus (fruits et légumes notamment).

397. Ces facteurs expliquent le comportement opportuniste d'un grand nombre d'exportateurs non professionnels de produits agricoles, la mauvaise qualité des produits exportés, l'importance des risques et le faible niveau de développement des mécanismes de financement des activités d'exportation. Ils expliquent aussi la faible attractivité du secteur agricole guinéen et les difficultés d'installation de nouveaux opérateurs, ainsi que le manque de compétitivité des produits guinéens.

10. ANALYSE DES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR AGRICOLE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LPDAII

1) Les ressources financières publiques allouées au secteur

398. La revue des dépenses publiques réalisée en décembre 2003 a permis de déterminer les allocations budgétaires et les décaissements effectifs dont a bénéficié le secteur du développement rural qui regroupe les activités sectorielles du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des forêts, du Ministère de la pêche et de l'aquaculture et les Ministères en charge de l'hydraulique rurale et de l'énergie rurale. En Guinée, il a été constaté chaque année des écarts importants entre les prévisions budgétaires consacrées par les lois de finances successives et l'exécution budgétaire. De 1996 à 2003, les investissements effectifs ont été de 359 milliards de GNF (179,5 millions de \$EU), contre 1 032 milliards de GNF ((516 millions de \$EU), soit une moyenne annuelle de 44,88 milliards de GNF (22,44 millions de \$EU). Les détails par sous-secteur sont indiqués dans le tableau 6 ci-dessous qui fait ressortir un taux d'exécution moyen de 34.8% sur une période significative de 8 ans.

399. Les dépenses de fonctionnement pour le secteur ont observé une certaine stabilité au cours de la période et se sont situées autour de 22 milliards de GNF⁶ (11 millions de \$EU). Le budget global effectivement alloué par an au secteur se situe ainsi en moyenne à 65 milliards de GNF (32,5 millions de \$EU).

⁶ Le fonctionnement comprend essentiellement les salaires qui sont de l'ordre de 20 milliards GNF actuellement.

Tableau n° 6 : Prévisions et réalisations d'investissements de développement rural par sous-secteur entre 1996 et 2003 (millions de GNF)

Année	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	TOTAL
Prévisions d'investissement	76013	130632	117514	120908	144277	164335	149441	128931	1032141
Total décaissé	5031	80301	31030	46376	40702	53403	59468	42752	359063
Dont:									
Agriculture	3666	77302	20117	32107	28468	30912	44123	22943	259640
Elevage	0	482	5170	5790	5410	16935	2842	6379	43008
Pêche	994	845	637	1500	801	528	4000	2098	11403
Forêt/hydraulique	370	1673	5107	6978	6023	5028	8502	11331	45012
Taux de réalisation (%)	6.6	61.5	26.4	38.4	28.2	32.5	39.8	33.2	34.8

Source: MEF et Ministère du Plan

BND: Budget de développement

FINEX: Financement extérieur

400. Les réalisations budgétaires de 1999 à 2003 et les dépenses au profit du secteur du développement rural sont ceux réellement observées. Rapporté au budget global de l'Etat, le tableau ci-dessous indique que la part consacrée au développement rural sur la période 1999-2003 a régulièrement baissé et a représenté 4.4% (2003) à 8.8% (1999) en valeur relative, les montants nets décaissés ayant oscillé entre 62 milliards de GNF (2000 et 2002) à 74 milliards de GNF (2001).

401. Selon le rapport de la revue des dépenses publiques (RDP) effectuée en 2003, les causes de la faible exécution du budget reflètent les faiblesses institutionnelles des départements ministériels impliqués. Ce sont entre autres: les faiblesses dans la programmation et la budgétisation, les défaillances dans la supervision sur terrain des activités clés, le manque d'évaluation rapide qui permettrait des actions correctives ou les réallocations internes du budget dans la planification des années à venir. Contrôler les dépenses publiques en Guinée est difficile parce que les dépenses financées par les bailleurs ne sont pas incorporées dans la Chaîne des Dépenses et sont directement payées aux agences bénéficiaires ou les ONG par les bailleurs à travers des comptes spéciaux.

2) La composition économique des dépenses publiques

402. Les dépenses récurrentes (à l'exclusion des projets) sont essentiellement destinées aux rémunérations et aux salaires. La RDP 1996 a fait remarquer que la part élevée des dépenses pour le personnel (98%) a été intenable et incompatible avec les résultats obtenus. Cela en a ajouté au fait que les dépenses salariales dépassent les dépenses d'opérations et de maintenance, ce qui a eu un impact négatif sur la productivité et le moral du personnel de terrain. Bien que la période de la LPDA2 ait vu un changement progressif et positif en faveur des dépenses d'opérations et de maintenance, les dépenses salariales représentent 64 pour cent du total des dépenses récurrentes en 2002, avec pour conséquence, un sous financement des dépenses récurrentes clés, telles que les pièces de rechange, le carburant et les missions sur le terrain, indispensables pour le fonctionnement de la recherche et la vulgarisation et pour améliorer la supervision de terrain et la collecte de données. L'éviction des dépenses récurrentes non salariales constitue encore un risque majeur.

403. Bien qu'il y ait eu des progrès dans la décentralisation des dépenses, la RDP de 2003 note que les contrôles sont insuffisants et il y a peu ou pas de feedback sur leur efficacité. Environ 75 pour cent des rémunérations et salaires sont payés au niveau central, soit environ 54 pour cent des dépenses récurrentes. Il y a eu des efforts considérables pour cibler les opérations au niveau local. Leur part s'est accrue de 21,5 pour cent en 2000, à 81,5 pour cent en 2002. Cependant, le niveau absolu des dépenses non salariales au niveau local n'a augmenté que très légèrement, de 13,8 milliards FG à 16,4 milliards FG.

3) Les dépenses agricoles privées

404. En dehors des enquêtes ménages, il n'existe pas actuellement un suivi annuel des dépenses effectuées par les acteurs privés dans le secteur rural. Selon la dernière enquête sur le budget consommation auprès des ménages, la valeur totale annuelle des dépenses agricoles est estimée à près de 65 milliards de FG. Dans l'ensemble, les dépenses pour les semences représentent la plus grande part de ces dépenses (19,0%) suivies des dépenses sur la main d'œuvre (16,8%), les dépenses d'association (14,2%) et la réparation des équipements agricoles (10,9%).

405. S'agissant des dépenses effectuées pour le bétail, ce sont plus de 12,6 milliards qui ont été dépensés en 2002. Les dépenses consacrées à l'alimentation constituent presque la moitié de ces dépenses (48,9%) suivies des soins vétérinaires (15,1%) et du gardiennage rémunéré (12,0%). Les indemnités pour dégâts d'animaux prennent une bonne part des dépenses globales du bétail (9,4%).

406. En ce qui concerne les équipements agricoles, les exploitants agricoles ont dépensé en moyenne près d'un million de FG pour leur tracteur à l'opposé de la herse dont la dépense moyenne est estimée à 3 mille FG. Au total, ce sont les équipements mécanisés qui ont eu une dépense moyenne plus élevée que les autres types d'équipements.

407. On ne dispose pas d'informations sur les investissements réalisés par les sociétés dans le secteur, en particulier l'investissement étranger direct. Toutefois, il convient de noter que l'indisponibilité et l'irrégularité des services de base (électricité, eau, télécommunications et transport) demeurent l'une des barrières clés à l'investissement étranger direct. Le taux d'investissement privé, tout secteur confondu, est passé de 14,0 pour cent du PIB en 1998 à 5,6 pour cent en 2004, alors qu'un taux de 22 pour cent serait nécessaire pour atteindre les objectifs de croissance du DSRP.

11. COORDINATION DES POLITIQUES ET DE DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION

408. Lors des journées de concertation sur les projets élargies aux IRAE et aux représentants des antennes du BCEPA tenues à Conakry les 2, 3, 4 mars 2005, les constats ci-dessous se sont dégagés dans le cadre du suivi de la politique agricole, des programmes et projets mis en œuvre.

409. **Constats** : Plus généralement, ce sont :

- a). des insuffisances dans la formulation, l'évaluation et la négociation des accords des projets qui ont **influencé négativement** sur la qualité des interventions, les résultats et méthode de gestion de nombreux projets ;
- b). une faible harmonisation des stratégies et approches d'intervention (filière, gestion de terroir, développement local, groupements...) qui ne facilitent pas souvent leur mise en œuvre en relation avec les prescriptions de la LPDA2 (l'accompagnement des dynamiques de production, le désengagement du secteur productif et commercial, l'émergence d'un secteur privé dynamique etc..) ;
- c). une faible collaboration et synergie d'action entre projets d'une part et entre projets et services pérennes d'autre part ; ce qui ne rassurent pas de la pérennité des actions après les projets ;
- d). Une faible mobilisation des fonds de contrepartie par le Ministère de l'Economie et des Finances pour la mise en œuvre des actions des projets, ce qui limite les financements extérieurs nécessaires également aux investissements dans le secteur ;
- e). un taux de décaissement des projets et programmes qui s'est dégradé ces dernières années et qui est lié aux procédures d'exécution qui ne sont pas souvent claires et maîtrisées par les responsables des projets, également liés aux suspensions fréquentes de financement des bailleurs de fonds en corrélation avec le retard de paiement du service de la dette par le Ministère de l'Economie des Finances ;
- f). une fragilisation marquée des différents prestataires (PME, ONG etc..) que les interventions des projets ont fait émergés et qui sont en situation de contrat avec ces projets ;
- g). des délais d'approbation de dossiers plus longs que prévus tant au niveau interne qu'au niveau certains bailleurs de fonds du secteur ;

- h). une faiblesse du dispositif de suivi et d'évaluation des projets des services compétents au niveau central (BCEPA, Directions Techniques) et déconcentré (IRAE) qui ne sont pas en capacité d'assurer ce rôle sur le terrain ;
- i). la faiblesse de coordination des interventions dans le secteur avec d'autres partenaires de développement qui mettent en oeuvre des actions en rapport avec la sécurité alimentaire ;
- j). l'absence encore de la loi sur les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) ;
- k). En dehors de quelques projets, la non prise en compte des problématiques comme le VIH SIDA, le genre et l'environnement ou la gestion durable des ressources.

410. A cela il convient d'ajouter que la LPDA2 n'avait pas identifié des mesures e/ou dispositifs de suivi de la politique agricole tant au niveau national que local (régional, préfectoral ou communautaire). La Nouvelle LPDA devrait s'efforcer à corriger ces dysfonctionnements pour une meilleure efficacité des actions de développement.

III. CONCLUSION SUR LE BILAN GLOBAL DE LA LPDA II ET LES REPONSES DU SECTEUR AGRICOLE

411. D'une façon synthétique, les principales contraintes qui freinent actuellement le développement du secteur agricole en Guinée se résument principalement à :

- l'inadéquation des politiques et des investissements publics ;
- la faiblesse de l'investissement privé et l'inadéquation des structures de marchés ;
- la faiblesse physique et institutionnelle des infrastructures ;
- la dégradation des ressources naturelles en particulier de la fertilité des sols, des forêts et de la faune sauvage.

Bibliographie

1. BAH (A.C.). Bilan au niveau du sous secteur des Forêts et de la Faune, 2006
2. BAYO (L). Bilan des marchés de produits vivriers, oléagineux, d'exportation et promotion du secteur privé, 2006
3. CAMARA (A.) Bilan diagnostic des cultures horticoles, 2006
4. CAMARA (K.).- Bilan des grandes cultures d'exportation de la Guinée, 2006
5. CAMARA, (K.). Bilan des principales cultures vivrières, 2006
6. CAMARA (M.). Bilan OP, 2006
7. CISSÉ (S) ; DIALLO (S.). Bilan sur le Financement Rural, 2006
8. DIALLO (A.). Bilan de la LPDA2 en matière d'appui aux organisations paysannes, 2006
9. DIALLO (A.) Bilan diagnostic des Infrastructures et maîtrise de l'eau, 2006
10. DIALLO (S.S.). Bilan sur les services d'informations agricoles, 2006
11. DOUMBOUYA (S.F.). Analyse économique et financière de la LPDA2, 2006
12. KABA (A.) Bilan diagnostic des filières oléagineuses, 2006
13. KABA (A.) DNA Bilan de la mécanisation, équipements agricoles, sylvicoles et d'élevage, 2006
14. KEITA (F.S.) ; BANGOURA (D.). Bilan au niveau du sous secteur de l'élevage, 2006
15. MAEF, LPDA2, Rapport principal 1997 ;
16. SOUMAH (M.). Bilan de la gestion et fertilité des sols, 2006
17. SOUMAH (M.). Bilan de l'approvisionnement en intrants agricoles et insertion du secteur privé, 2006
18. SOUMAH (M.). Bilan du foncier rural, 2006
19. SOW (B.). Bilan sur le genre dans le développement agricole, 2006